



Synthèse des données ornithologiques relative à l'archipel des îles Chausey

Zone de Protection Spéciale FR2510037 « Iles Chausey »

Gérard Debout et Fabrice Gallien

Groupe Ornithologique Normand

181 rue d'Auge
14000 CAEN

Janvier 2009

A la demande de la DIREN de Basse-Normandie



Direction Régionale de l'Environnement
BASSE-NORMANDIE



Sommaire

| | |
|---|-----------|
| 1. Introduction | 2 |
| 2. Présentation de la ZPS « Iles Chausey »..... | 2 |
| 2.1. Localisation et statuts | 2 |
| 2.2. Description rapide de la ZPS..... | 3 |
| 3. Évaluation ornithologique..... | 6 |
| 3.1. Espèces retenues pour le diagnostic ornithologique | 6 |
| 3.2. Sources des données utilisées et méthode d'évaluation..... | 9 |
| 3.3. Tableaux synthétiques d'évaluation | 10 |
| 3.3.1. Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409..... | 11 |
| 3.3.2. Espèces concernées par l'article 4.2 de la Directive Oiseaux 79/409..... | 14 |
| 3.4. Présentation des principales espèces | 17 |
| 3.4.1. Les plongeurs arctique, catmarin et imbrin | 17 |
| 3.4.2. Grèbe esclavon | 18 |
| 3.4.3. Pétrel tempête | 21 |
| 3.4.4. Fou de Bassan..... | 23 |
| 3.4.5. Grand cormoran..... | 23 |
| 3.4.6. Cormoran huppé..... | 27 |
| 3.4.7. Eider à duvet..... | 33 |
| 3.4.8. Macreuse noire | 34 |
| 3.4.9. Harle huppé | 38 |
| 3.4.10. Huîtrier-pie | 42 |
| 3.4.11. Bécasseau violet | 49 |
| 3.4.12. Courlis corlieu | 50 |
| 3.4.13. Tournepipe à collier | 50 |
| 3.4.14. Mouette mélanocéphale..... | 59 |
| 3.4.15. Goéland argenté..... | 59 |
| 3.4.16. Goéland marin | 66 |
| 3.4.17. Sterne caugek | 71 |
| 3.4.18. Sterne pierregarin | 73 |
| 4. Préconisations de suivis et de gestion..... | 74 |
| 4.1. Identification des menaces | 74 |
| 4.1.1. Le dérangement | 74 |
| 4.1.2. La présence des rats..... | 75 |
| 4.1.3. L'extension des concessions mytilicoles..... | 75 |
| 4.1.4. La fermeture des îlots | 75 |
| 4.1.5. La limitation des ressources trophiques | 76 |
| 4.2. Préconisations de gestion | 76 |
| 4.2.1. Limiter le dérangement | 76 |
| 4.2.2. Dératisation | 76 |
| 4.2.3. Arrêt de l'extension des concessions mytilicoles..... | 77 |
| 4.2.4. Réouverture de la végétation..... | 77 |
| 4.2.5. Aménagement de sites de reproduction..... | 78 |
| 4.3. Suivis ornithologiques..... | 78 |
| Bibliographie..... | 79 |
| Annexes | 81 |

1. Introduction

Les objectifs de ce diagnostic de la Zone de Protection Spéciale « Iles Chausey », demandé par la Diren de Basse-Normandie au Groupe Ornithologique Normand (GONm), sont triples :

- réaliser une synthèse et une actualisation des données ornithologiques sur cette zone,
- déterminer les différentes unités fonctionnelles et leurs modalités d'utilisation par les oiseaux,
- et évaluer le niveau de vulnérabilité des espèces patrimoniales afin de préconiser d'éventuelles mesures de gestion pouvant réduire ou supprimer les menaces qui pèsent sur leur conservation.

2. Présentation de la ZPS « Iles Chausey »

2.1. Localisation et statuts

Chausey est la plus méridionale des îles anglo-normandes et la seule qui soit française. L'archipel des îles Chausey se situe à 10 miles nautiques au nord-ouest de la Pointe du Roc de Granville, commune à laquelle l'archipel est administrativement rattaché, et au large de la baie du Mont-Saint-Michel.

La Société Civile Immobilière des Îles Chausey (SCI), fondée en 1919, est propriétaire de près de 58 hectares dont 38 sur la Grande Île et de l'ensemble des îlots formant l'archipel.

En raison de sa situation exceptionnelle et de ses richesses, l'archipel des îles Chausey fait l'objet d'un certain nombre de protections et mesures réglementaires relevant de quatre domaines : les sites et la nature, les mouillages et la circulation, les cultures marines et la pêche. Nous ne présenterons ici que les protections réglementaires relatives aux sites et à la nature :

La réserve cynégétique créée par le Conseil supérieur de la chasse, à la demande des propriétaires, a été complétée au cours des années 1970 par une interdiction (municipale) prise à la suite des démarches de la SEPNBC (Lecourtois, 1969).

En 1973 : la partie terrestre de l'archipel est classée en réserve de chasse approuvée (arrêté ministériel du 18 octobre 1973 modifié le 30 juillet 1974).

En 1976 : la Grande Île est inscrite en site classé (arrêté du 24 mai 1976).

En 1977, le DPM (domaine public maritime) est mis en réserve de chasse maritime (arrêté interministériel du 25 juillet 1977).

En 1978, un arrêté municipal (n°78-94 du 4 avril 1978) interdit le débarquement en période de reproduction sur la majeure partie de l'archipel. Longtemps et jusqu'en 2000, ce fut la seule mesure réglementaire efficace qui a permis de protéger les oiseaux marins nicheurs de Chausey, le reste étant inopérant.

La réserve ornithologique du GONm a été créée le 11 novembre 1987 par la signature d'une convention de gestion de droit privé avec la SCI des Îles Chausey, propriétaire de tous les îlots et de la majeure partie de la Grande Île. La réserve ornithologique représente une superficie de 64,5 ha ; elle recouvre toute la propriété de la SCI. Une dérogation à l'arrêté de 1978 avait été prise par le maire de Granville pour permettre aux observateurs du GONm de réaliser les comptages de l'Ascension avec l'autorisation de la SCI.

En 1988, l'archipel est désigné en Zone de Protection Spéciale (ZPS) auprès de l'Union Européenne au titre de la Directive Oiseaux 79/409, sur la base du dossier établi par le GONm. Une transposition dans la réglementation française n'aura lieu qu'en 2005.

En 1998, une demande conjointe du GONm et de la SCI permet la création d'une zone d'interdiction de mouillage des navires de plaisance aux abords de la roche des Guer-

nesiais, îlot fréquenté par les sternes nicheuses. La mise en œuvre de cet arrêté est confiée au GONm qui est chargé d'acheter les bouées (avec l'aide financière du Conseil Général), de les mettre en place chaque année au début de la saison de reproduction et de les retirer ensuite, mais aussi de les remplacer compte tenu des nombreux actes de sabotage perpétrés sur ces bouées.

En 1999, la même mesure de protection est appliquée à la plage de Port-Homard.

En 2000 : retour de l'ONCFS sur le site, reconduction de la réserve de chasse et de faune sauvage (RCFS) et extension et précision des interdictions d'accès (arrêté préfectoral du 10 mars 2000). Depuis cette date, dans le cadre réglementaire de la réserve de chasse, l'accès à tous les îlots est interdit sauf pendant la période du 15 juillet au 30 septembre et l'accès aux champs enclos de la Grande Île est interdit en tout temps (sauf pour les agents de l'ordre public, les services de l'Etat et les propriétaires). Les chiens sont également interdits sur les îlots et doivent être tenus en laisse sur la Grande Île. Une convention tripartite fut signée entre l'ONCFS, la SCI et le GONm afin de définir les rôles respectifs des divers organismes contractants : le suivi ornithologique du site et la partie scientifique des activités étant confiée au GONm.

Le site Natura 2000 FR2510037 « Iles Chausey » a été désigné en Zone de Protection Spéciale (ZPS) par arrêté ministériel le 6 janvier 2005 au titre de la Directive Oiseaux CEE 79/409 du 2 avril 1979 (Annexe 1). Chausey est la plus méridionale des îles anglo-normandes et la seule qui soit française. L'archipel des îles Chausey se situe à 10 miles nautiques au nord-ouest de la Pointe du Roc de Granville, commune à laquelle l'archipel est administrativement rattaché, et au large de la baie du Mont-Saint-Michel. Il est situé à proximité immédiate de deux autres ZPS : la ZPS « Baie du Mont-Saint-Michel » et la ZPS « Havre de la Sienne ».

2.2. Description rapide de la ZPS

La ZPS « Iles Chausey » s'étend sur plus de 5 000 hectares, ce qui en fait le plus grand archipel d'Europe :

- à marée haute, plus de soixante-dix îles ou îlots sont visibles correspondant à environ 68 hectares de terres émergées ;
- à marée basse, ce sont des milliers de roches, rochers et îlots reliés par du sable et de la vase qui apparaissent alors. Chausey est, en effet, soumis à des amplitudes de marée qui sont parmi les plus fortes du monde.

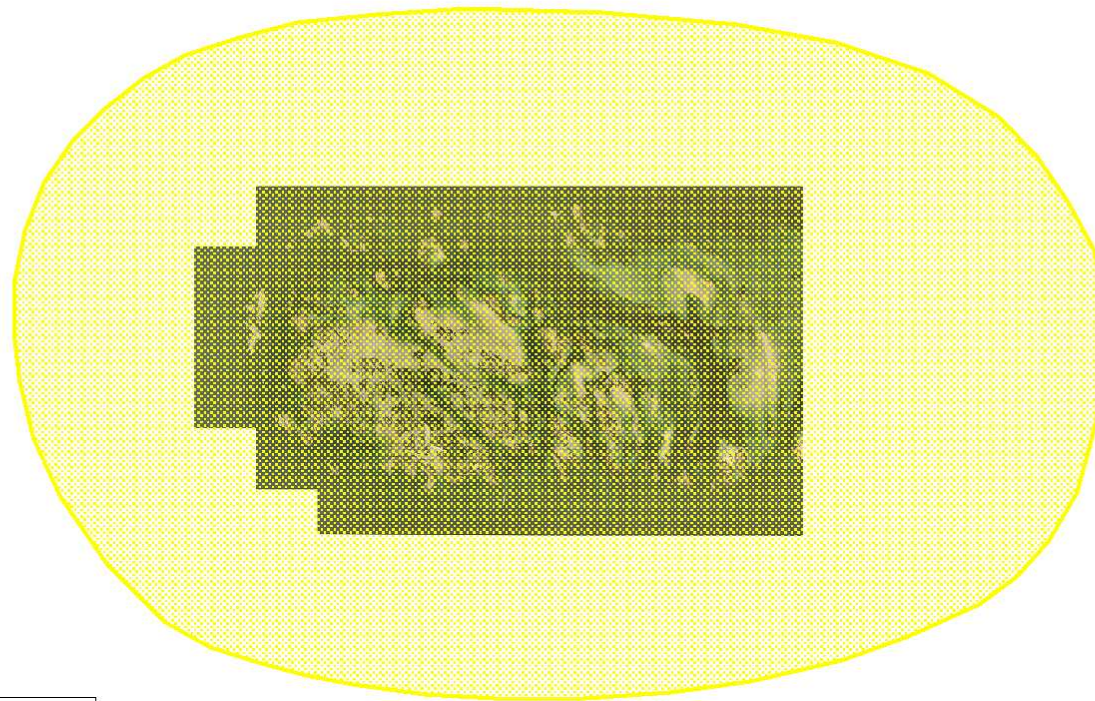
L'archipel est un affleurement granitique où habitats marins et habitats terrestres sont représentés.

Les **habitats marins** relevant de la Directive Habitats correspondent à des bancs de sables à faible couverture permanente d'eau marine, des sables et vases exondées à marée basse et des roches supra, médio ou infralittorales en modes abrité et des falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques.

Les **habitats terrestres** sont dominés par les landes et fourrés maritimes (ajoncs et genêts majoritaires sur la Grande île, mais surtout lierre, fragon et ronces sur les îlots) qui occupent très largement les îlots et la Grande Ile au détriment des formations de pelouses. Au-delà des micro-falaises, viennent les ceintures plus évoluées voire nitrophiles. Rapidement ensuite, la végétation devient arbustive. Outre les fourrés maritimes, notons la présence, sur la Grande Île, de dunes mobiles et grises, de landes, de bosquets, haies, prairies et milieux anthropophile.



Synthèse des données ornithologiques relatives à l'archipel des îles Chausey Carte de localisation de la Zone de Protection spéciale



Périmètre de la ZPS



0 1 km

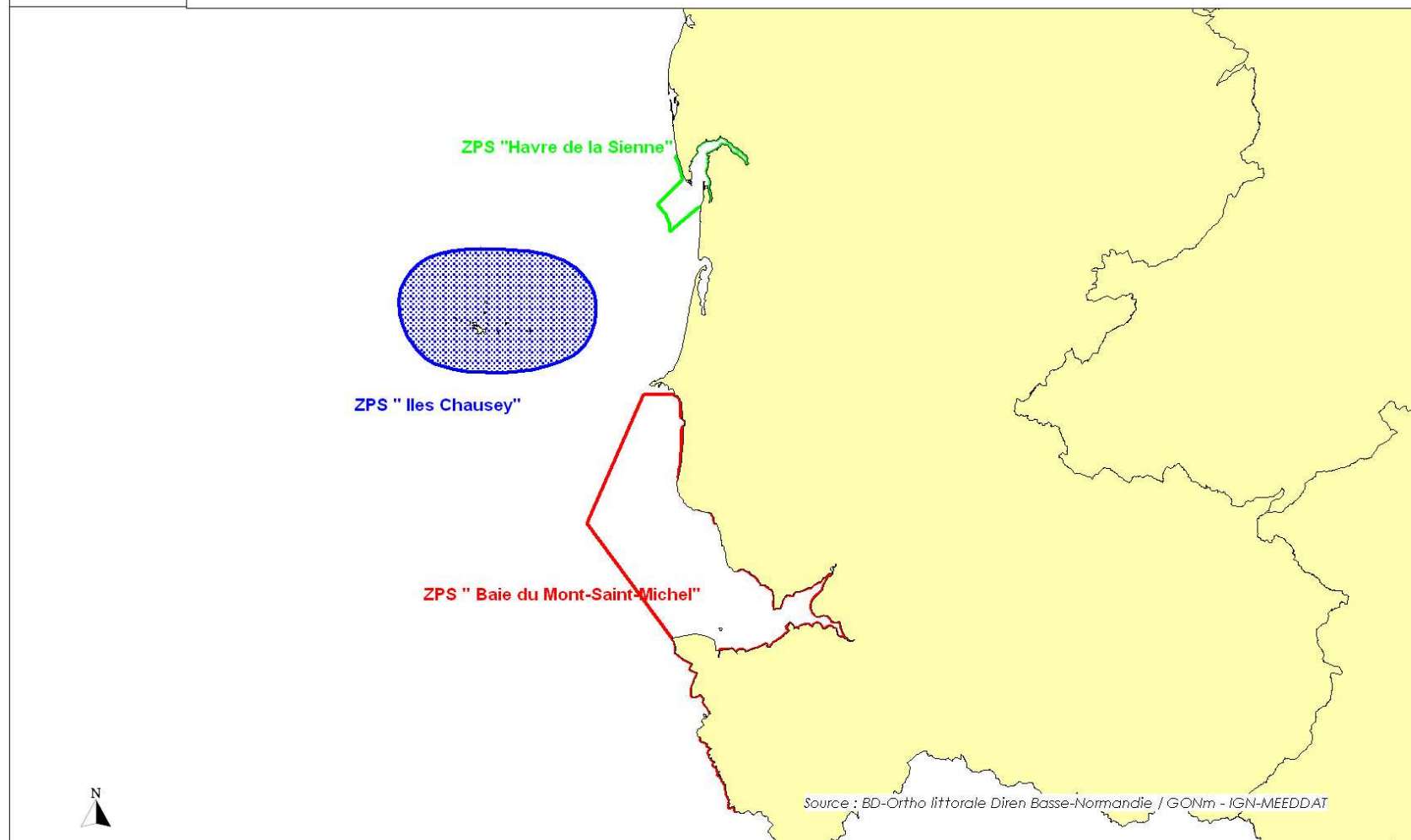


Source : BD-Ortho littorale Diren Basse-Normandie / GONm - IGN-MEEDDAT

Carte 1 : Périmètre de la ZPS « Iles Chausey ».



Synthèse des données ornithologiques relatives à l'archipel des îles Chausey Carte de localisation de la Zone de Protection spéciale



Carte 2 : Localisation des autres ZPS à proximité de la ZPS « Iles Chausey »..

3. Évaluation ornithologique

3.1. Espèces retenues pour le diagnostic ornithologique

Les espèces justifiant la désignation du site et figurant sur l'arrêté de désignation (voir annexe 2), sont :

- 14 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409 :

| | | |
|-------------------|-------------------------|---------------------|
| Aigrette garzette | Grèbe esclavon | Plongeon imbrin |
| Barge rousse | Martin-pêcheur d'Europe | Puffin des Baléares |
| Faucon émerillon | Pétrel tempête | Sterne caugek |
| Faucon pèlerin | Plongeon arctique | Sterne pierregarin |
| Fauvette pitchou | Plongeon catmarin | |

- 25 espèces migratrices concernées par l'article 4.2 de la Directive Oiseaux 79/409 :

| | | |
|----------------------|--------------------|---------------------|
| Bécasseau maubèche | Fou de Bassan | Harle huppé |
| Bécasseau variable | Goéland argenté | Huîtrier-pie |
| Bécasseau violet | Goéland brun | Macreuse noire |
| Bécassine des marais | Goéland marin | Pingouin torda |
| Bernache cravant | Grand cormoran | Pluvier argenté |
| Chevalier gambette | Grand gravelot | Tadorne de Belon |
| Cormoran huppé | Grèbe huppé | Tournepie à collier |
| Eider à duvet | Guillemot de Troil | Vanneau huppé |
| Faucon crécerelle | | |

Cependant, dans le cadre de ce diagnostic ornithologique de la ZPS « Iles Chausey », nous n'avons retenu que les espèces pour lesquelles nous avons jugé que la ZPS présente un intérêt.

Ainsi :

- La **mouette mélanocéphale** et le **hibou des marais**, ont été ajoutés à la liste des espèces de l'Annexe I retenues ;
- De même, le **chevalier aboyeur**, le **courlis cendré**, le **courlis corlieu** et le **pipit maritime**, ont été ajoutés à la liste des espèces concernées par l'article 4-2 retenues.

À l'inverse

- , au regard du faible intérêt de la ZPS pour leur conservation, une espèce de l'Annexe I a été retirée de la liste retenue : il s'agit du **puffin des Baléares**
- De même, certaines espèces de l'article 4-2 ont également été retirées de la liste retenue : le **grèbe huppé**, le **pluvier argenté**, le **bécasseau maubèche**, le **bécasseau variable**, le **grand gravelot**, le **faucon crécerelle**, la **bécassine des marais** et le **vanneau huppé**

→ **Au total, les tableaux d'évaluation pour le diagnostic ornithologique de la ZPS « Iles Chausey » comptent 15 espèces inscrites à l'Annexe I et 21 concernées par l'article 4.2.**

Les statuts de protection de ces 36 espèces sont présentés dans le tableau 1.

| Code Natura 2000 | Code GONm | Nom commun | Nom latin | Annexe I Directive Oiseaux | Article 4.2 Directive Oiseaux | Arrêté Ministériel | Diagnostic ornithologique GONm 2009 |
|------------------|-----------|------------------------|----------------------------------|----------------------------|-------------------------------|--------------------|-------------------------------------|
| A001 | A03 | Plongeon catmarin | <i>Gavia stellata</i> | x | | | |
| A002 | A01 | Plongeon arctique | <i>Gavia arctica</i> | x | | | |
| A003 | A02 | Plongeon imbrin | <i>Gavia immer</i> | x | | | |
| A007 | A06 | Grèbe esclavon | <i>Podiceps auritus</i> | x | | | |
| A014 | A09 | Pétrel tempête | <i>Hydrobates pelagicus</i> | x | | | |
| A016 | B01 | Fou de Bassan | <i>Morus bassanus</i> | | x | 4-2 | 4-2 |
| A017 | B02 | Grand cormoran | <i>Phalacrocorax carbo</i> | | x | 4-2 | 4-2 |
| A018 | B03 | Cormoran huppé | <i>Phalacrocorax aristotelis</i> | | x | 4-2 | 4-2 |
| A026 | B06 | Aigrette garzette | <i>Egretta garzetta</i> | x | | | |
| A046 | C06 | Bernache cravant | <i>Branta bernicla</i> | | x | 4-2 | 4-2 |
| A048 | C07 | Tadorne de Belon | <i>Tadorna tadorna</i> | | x | 4-2 | 4-2 |
| A063 | D06 | Eider à duvet | <i>Somateria mollissima</i> | | x | 4-2 | 4-2 |
| A065 | D07 | Macreuse noire | <i>Melanitta nigra</i> | | x | 4-2 | 4-2 |
| A069 | D12 | Harle huppé | <i>Mergus serrator</i> | | x | 4-2 | 4-2 |
| A098 | E21 | Faucon émerillon | <i>Falco columbarius</i> | x | | | |
| A103 | E19 | Faucon pèlerin | <i>Falco peregrinus</i> | x | | | |
| A130 | G01 | Huîtrier-pie | <i>Haematopus ostralegus</i> | | x | 4-2 | 4-2 |
| A148 | H11 | Bécasseau violet | <i>Calidris maritima</i> | | x | 4-2 | 4-2 |
| A157 | G17 | Barge rousse | <i>Limosa lapponica</i> | x | | | |
| A158 | G15 | Courlis corlieu | <i>Numenius phaeopus</i> | | x | 4-2 | 4-2 |
| A160 | G14 | Courlis cendré | <i>Numenius arquata</i> | | x | 4-2 | 4-2 |
| A162 | H02 | Chevalier gambette | <i>Tringa totanus</i> | | x | 4-2 | 4-2 |
| A164 | H04 | Chevalier aboyeur | <i>Tringa nebularia</i> | | x | | 4-2 |
| A169 | G09 | Tournepierre à collier | <i>Arenaria interpres</i> | | x | 4-2 | 4-2 |
| A176 | J10 | Mouette mélanocéphale | <i>Larus melanocephalus</i> | x | | | |
| A183 | J06 | Goéland brun | <i>Larus fuscus</i> | | x | 4-2 | 4-2 |
| A184 | J07 | Goéland argenté | <i>Larus argentatus</i> | | x | 4-2 | 4-2 |
| A187 | J05 | Goéland marin | <i>Larus marinus</i> | | x | 4-2 | 4-2 |
| A191 | K10 | Sterne caugek | <i>Sterna sandvicensis</i> | x | | | |
| A193 | K06 | Sterne pierregarin | <i>Sterna hirundo</i> | x | | | |
| A199 | K13 | Guillemot de Troil | <i>Uria aalge</i> | | x | 4-2 | 4-2 |

| | | | | | | | |
|----------------|------|-------------------------|------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| A200 | K11 | Pingouin torda | <i>Alca torda</i> | | x | 4-2 | 4-2 |
| A222 | L11 | Hibou des marais | <i>Asio flammeus</i> | x | | | I |
| A229 | M05 | Martin-pêcheur d'Europe | <i>Alcedo atthis</i> | x | | I | I |
| A302 | S07 | Fauvette pitchou | <i>Sylvia undata</i> | x | | I | I |
| ? | P04a | Pipit maritime | <i>Anthus petrosus</i> | | x | | 4-2 |
| Total : | | | | 15 | 21 | 26 | 39 |

Tableau 1 : Statuts de protection des 36 espèces retenues pour le diagnostic ornithologique de la ZPS « Estuaire de l'Orne ».

3.2. Sources des données utilisées et méthode d'évaluation

Les chiffres indiqués pour la ZPS proviennent des suivis et des synthèses annuelles réalisées de 1998 à 2008 par le GONm dans le cadre de la réserve ornithologique des Iles Chausey, complétées par les observations des adhérents du GONm centralisées sous la forme de Rapports Saisonniers Systématiques. Rappelons que, dans le fichier du GONm, des données concernant Chausey existent depuis 1967, que des décomptes annuels ont été organisés depuis 1969 par L. Lecourtois, repris par le GONm en 1984. Ces données sont parmi les séries temporelles de suivi les plus longues obtenues en France.

À partir des données présentées précédemment et conformément à la note de cadrage du MNHN (MNHN & MEDD, 2002), l'évaluation du site (rubrique « population ») pour les espèces d'oiseaux visées à l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409 et les oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site (non visées à l'Annexe I) a été actualisée. Cette évaluation consiste à déterminer la contribution de la ZPS pour une espèce par rapport à la population nationale de l'espèce.

Le ratio obtenu permet de déduire une catégorie pour l'espèce sur la ZPS considérée :

- **A** pour $15 \% < x \leq 100 \%$
- **B** pour $2 \% < x \leq 15 \%$
- **C** pour $0,1 \% < x \leq 2\%$
- **D** pour population non significative.

→ **Effectifs sur le site** : Si en période de reproduction et d'hivernage, les effectifs sur le site sont assez bien connus, il n'en est pas de même en période de migration. Ainsi, les effectifs avancés en migration ont le mérite d'apporter des minima, mais ne peuvent en aucun cas être considérés comme des effectifs réels. Ils sont totalement dépendants de la pression d'observation.

→ **Effectifs nationaux** : Pour la majorité des espèces, les effectifs donnés par la note de cadrage du MNHN ont été utilisés. En revanche, lorsque des recensements nationaux plus récents et publiés existaient, ils ont été préférés à ceux du MNHN :

- Populations nationales : Nouvel inventaire des oiseaux de France (DUBOIS, LE MARECHAL, OLIOU & YESOU 2008) ;
- Nidification des oiseaux marins et côtiers : Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine 1960-2000 - Groupe d'Intérêt Scientifique pour les Oiseaux Marins (CARDIOU ET AL. 2004) ;
- Hivernage des Anatidés : Dénombrement des Anatidés et des Foulques hivernant en France / Synthèse 2006 - LPO-Wetlands International ;
- Hivernage des Laridés : Troisième recensement des laridés hivernant en France / hiver 2004-2005- Collectif (DUBOIS & JIGUET 2006) ;
- Hivernage des limicoles : Limicoles séjournant en France / Synthèse 2000-2005 - ONCFS-Wetlands International.

Les références bibliographiques relatives à ces recensements sont données dans les tableaux d'évaluation. Pour un certain nombre d'espèces en migration, en raison des difficultés de suivis, il n'existe pas d'effectif national. L'évaluation n'est donc pas faite pour ces espèces. Une demande a été adressée au MNHN pour connaître la démarche à suivre dans ces cas précis mais la note de cadrage n'a pas encore été actualisée à ce jour (COMOLET, comm. pers.).

3.3. Tableaux synthétiques d'évaluation

Les tableaux synthétiques d'évaluation suivants regroupent les données de l'ensemble des espèces d'oiseaux présentes sur le périmètre de la ZPS « Iles Chausey » et classées selon leur appartenance à l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409 ou concernées par l'article 4.2 de cette Directive (espèces migratrices).

Pour chacune de ces deux catégories, les espèces d'oiseaux sont classées dans quatre tableaux correspondants à quatre périodes de leur cycle annuel (tableaux 2 et 5 : nidification, tableaux 3 et 6 : estivage, tableaux 4 et 7 : migration).

Chacun de ces tableaux présente pour chaque espèce les effectifs actualisés (1998-2008) et évalués selon la note de cadrage du MNHN.

Pour la migration, les chiffres présentés correspondent aux effectifs d'oiseaux utilisant le périmètre de la ZPS durant leur migration prénuptiale et/ou postnuptiale (alimentation, repos). Les oiseaux en migration active survolant la zone ne sont donc pas pris en compte dans les tableaux.

Dans chaque tableau, les espèces à fort intérêt patrimonial sont présentées **en gras**.

3.3.1. Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409

| NIDIFICATION (nombre de couples) | | | | | | | | | | | | |
|----------------------------------|-----------|--------------------|----------------------------|----------------------|--------|-----------|----------------|-----------------------------|---------------|------------------------------|------|--------------------|
| Code Natura 2000 | Code GONm | Nom vernaculaire | Nom scientifique | Population nationale | | | | Effectifs ZPS (1998 à 2008) | | % de la population nationale | | Évaluation du site |
| | | | | Mini | Maxi | Période | Source | Effectif mini | Effectif maxi | Mini | Maxi | |
| A026 | B06 | Aigrette garzette | <i>Egretta garzetta</i> | 15000 | 15000 | 2006 | Dubois et coll | 9 | 26 | 0,06 | 0,17 | C |
| A191 | K10 | Sterne caugek | <i>Sterna sandvicensis</i> | 5 900 | 7200 | 2000-2005 | Dubois et coll | 0 | 3 | 0,00 | 0,05 | D |
| A193 | K06 | Sterne pierregarin | <i>Sterna hirundo</i> | 5000 | 5900 | 2000-2005 | Dubois et coll | 29 | 70 | 0,49 | 1,40 | C |
| A302 | S07 | Fauvette pitchou | <i>Sylvia undata</i> | 200000 | 300000 | 1995-1999 | MNHN 2002 | 0 | 2 | 0,00 | 0,00 | D |

Tableau 2 : Actualisation de l'évaluation de la ZPS « Iles Chausey » : Annexe I - espèces nicheuses.

| HIVERNAGE (nombre d'individus) | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|-----------|-------------------------|-----------------------------|----------------------|-------|-----------|----------------|-----------------------------|---------------|------------------------------|-------|--------------------|
| Code Natura 2000 | Code GONm | Nom vernaculaire | Nom scientifique | Population nationale | | | | Effectifs ZPS (2004 à 2008) | | % de la population nationale | | Évaluation du site |
| | | | | Mini | Maxi | Période | Source | Effectif mini | Effectif maxi | Mini | Maxi | |
| A001 | A03 | Plongeon catmarin | <i>Gavia stellata</i> | 80 | 785 | 2000-2006 | Dubois et coll | 1 | 10 | 0,13 | 12,50 | B |
| A002 | A01 | Plongeon arctique | <i>Gavia arctica</i> | 130 | 220 | 2000-2006 | Dubois et coll | 1 | 10 | 0,45 | 7,69 | B |
| A003 | A02 | Plongeon imbrin | <i>Gavia immer</i> | 30 | 160 | 2000-2006 | Dubois et coll | 1 | 7 | 0,63 | 23,33 | A |
| A007 | A06 | Grèbe esclavon | <i>Podiceps auritus</i> | 400 | 500 | 2000-2006 | Dubois et coll | 2 | 22 | 0,40 | 5,50 | B |
| A026 | B06 | Aigrette garzette | <i>Egretta garzetta</i> | 10000 | 20000 | 2000-2007 | Dubois et coll | 5 | 20 | 0,03 | 0,20 | C |
| A098 | E21 | Faucon émerillon | <i>Falco columbarius</i> | | | | | 1 | 2 | | | |
| A103 | E19 | Faucon pèlerin | <i>Falco peregrinus</i> | | | | | 1 | 2 | | | |
| A157 | G17 | Barge rousse | <i>Limosa lapponica</i> | 5600 | 12200 | 2000-2006 | Dubois et coll | 1 | 5 | 0,01 | 0,09 | D |
| A176 | J10 | Mouette mélanocéphale | <i>Larus melanocephalus</i> | 8000 | 10000 | 2004-2005 | Dubois et coll | 1 | 10 | 0,01 | 0,13 | C |
| A191 | K10 | Sterne caugek | <i>Sterna sandvicensis</i> | 308 | 625 | 2001-2005 | WI 2005 | 0 | 2 | 0,00 | 0,65 | C |
| A222 | L11 | Hibou des marais | <i>Asio flammeus</i> | 200 | 500 | 1997 | MNHN 2002 | 0 | 3 | 0,00 | 1,5 | C |
| A229 | M05 | Martin-pêcheur d'Europe | <i>Alcedo atthis</i> | 89 | 457 | 2001-2005 | WI 2005 | 0 | 2 | 0,00 | 2,25 | B |
| A302 | S07 | Fauvette pitchou | <i>Sylvia undata</i> | | | | | 0 | 4 | | | |

Tableau 3 : Actualisation de l'évaluation de la ZPS « Iles Chausey »: Annexe I - espèces hivernantes.

| MIGRATION ET ESTIVAGE (nombre d'individus) | | | | | | | | | | | | | |
|--|-----------|-----------------------|-----------------------------|----------------------|------|---------|--------|-----------------------------|------|------------------------------|------|--------------------|-------------------------|
| Code Natura 2000 | Code GONm | Nom vernaculaire | Nom scientifique | Population nationale | | | | Effectifs ZPS (1998 à 2008) | | % de la population nationale | | Evaluation du site | Commentaire |
| | | | | Mini | Maxi | Période | Source | Mini | Maxi | Mini | Maxi | | |
| A014 | A09 | Pétrel tempête | <i>Hydrobates pelagicus</i> | | | | | 1 | 65 | | | | Estivage |
| A176 | J10 | Mouette mélanocéphale | <i>Larus melanocephalus</i> | | | | | 30 | 340 | | | | Migration post-nuptiale |
| A191 | K10 | Sterne caugek | <i>Sterna sandvicensis</i> | | | | | 1900 | | | | | Migration post-nuptiale |
| A193 | K06 | Sterne pierregarin | <i>Sterna hirundo</i> | | | | | 300 | | | | | Migration post-nuptiale |

Tableau 4 : Actualisation de l'évaluation de la ZPS « Iles Chausey »: Annexe I - espèces migratrices.

3.3.2. Espèces concernées par l'article 4.2 de la Directive Oiseaux 79/409

| NIDIFICATION (nombre de couples) | | | | | | | | | | | | |
|----------------------------------|-----------|------------------|----------------------------------|----------------------|-------|-----------|----------------|-----------------------------|------|------------------------------|--------|--------------------|
| Code Natura 2000 | Code GONm | Nom vernaculaire | Nom scientifique | Population nationale | | | | Effectifs ZPS (1998 à 2008) | | % de la population nationale | | Evaluation du site |
| | | | | Min. | Max. | Période | Source | Min. | Max. | Min. | Max. | |
| A130 | G01 | Huïtrier-pie | <i>Haematopus ostralegus</i> | 1100 | 1200 | 2000 | Dubois et coll | 160 | 245 | 13,33 | 22,27 | A |
| A048 | C07 | Tadorne de Belon | <i>Tadorna tadorna</i> | 2500 | 3000 | 2000 | Dubois et coll | 40 | 50 | 1,33 | 2,00 | C |
| A017 | B02 | Grand cormoran | <i>Phalacrocorax carbo</i> | - | 6050 | 2006 | Dubois et coll | 184 | 295 | 3,04 | 4,88 | B |
| A018 | B03 | Cormoran huppé | <i>Phalacrocorax aristotelis</i> | 6000 | 6200 | 1997-1999 | Dubois et coll | 459 | 1086 | 7,40 | 18,10 | A |
| A063 | D06 | Eider à duvet | <i>Somateria mollissima</i> | 0 | 1 | 2002-2006 | Dubois et coll | 0 | 1 | 0,00 | 100,00 | A |
| A069 | D12 | Harle huppé | <i>Mergus serrator</i> | 1 | 2 | 1998-2008 | Dubois et coll | 1 | 2 | 50,00 | 100,00 | A |
| A183 | J06 | Goéland brun | <i>Larus fuscus</i> | 20000 | 23000 | 1997-1999 | Dubois et coll | 23 | 181 | 0,10 | 0,91 | C |
| A184 | J07 | Goéland argenté | <i>Larus argentatus</i> | 75000 | 79000 | 1999-2006 | Dubois et coll | 557 | 1646 | 0,71 | 2,19 | B |
| A187 | J05 | Goéland marin | <i>Larus marinus</i> | 4300 | 4500 | 2006 | Dubois et coll | 339 | 808 | 7,53 | 18,79 | A |
| ? | P04a | Pipit maritime | <i>Anthus petrosus</i> | 10000 | 20000 | 2000-2006 | Dubois et coll | 3 | 12 | 0,02 | 0,12 | C |

Tableau 3 : Actualisation de l'évaluation de la ZPS «Iles Chausey » : Article 4.2 - espèces nicheuses.

| HIVERNAGE (nombre d'individus) | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|------------|-------------------------|------------------------------------|----------------------|-------------|------------------|--------------------------|-----------------------------|-------------|------------------------------|--------------|--------------------|
| Code Natura 2000 | Code GONm | Nom vernaculaire | Nom scientifique | Population nationale | | | | Effectifs ZPS (1998 à 2008) | | % de la population nationale | | Evaluation du site |
| | | | | Min. | Max. | Période | Source | Min. | Max. | Min. | Max. | |
| A018 | B03 | Cormoran huppé | <i>Phalacrocorax aristotelis</i> | | | | | 2000 | 3000 | | | |
| A046 | C06 | Bernache cravant | <i>Branta bernicla</i> | 80200 | 116500 | 2001-2005 | WI 2005 | 90 | 260 | 0,08 | 0,32 | C |
| A063 | D06 | Eider à duvet | <i>Somateria mollissima</i> | 700 | 2240 | 2001-2006 | Dubois & Coll | 400 | 1100 | 17,86 | 57,14 | A |
| A065 | D07 | Macreuse noire | <i>Melanitta nigra</i> | 12800 | 32000 | 2001-2005 | WI 2005 | 400 | 1000 | 1,25 | 7,81 | B |
| A069 | D12 | Harle huppé | <i>Mergus serrator</i> | 3630 | 4010 | 2001-2005 | WI 2005 | 60 | 170 | 1,50 | 4,68 | B |
| A130 | G01 | Huîtrier-pie | <i>Haematopus ostralegus</i> | 49750 | 55750 | 2001-2005 | WI 2005 | 370 | 900 | 0,66 | 1,81 | C |
| A148 | H11 | Bécasseau violet | <i>Calidris maritima</i> | 390 | 880 | 2001-2005 | WI 2005 | 10 | 44 | 1,14 | 11,28 | B |
| A160 | G14 | Courlis cendré | <i>Numenius arquata</i> | 16800 | 21000 | 2001-2005 | WI 2005 | 80 | 120 | 0,38 | 0,71 | C |
| A158 | G15 | Courlis corlieu | <i>Numenius phaeopus</i> | 11 | 23 | 2001-2005 | WI 2005 | 1 | 2 | 4,35 | 18,18 | A |
| A162 | H02 | Chevalier gambette | <i>Tringa totanus</i> | 4850 | 5800 | 2001-2005 | WI 2005 | 50 | 70 | 0,86 | 1,44 | C |
| A164 | H04 | Chevalier aboyeur | <i>Tringa nebularia</i> | 165 | 230 | 2001-2005 | WI 2005 | 2 | 3 | 0,87 | 1,82 | C |

| | | | | | | | | | | | | |
|------|------|-------------------------|---------------------------|-------|---------|-----------|----------------|-----|-----|------|-------|---|
| A169 | G09 | Tournepieuvre à collier | <i>Arenaria interpres</i> | 10750 | 20400 | 2001-2005 | WI 2005 | 100 | 250 | 0,49 | 2,33 | B |
| A199 | K13 | Guillemot de Troil | <i>Uria aalge</i> | | ? | | | 10 | 20 | | | |
| A200 | K11 | Pingouin torda | <i>Alca torda</i> | | 10000 ? | 2002-2006 | Dubois et coll | 15 | 50 | 0,15 | 50,00 | C |
| ? | P04a | Pipit maritime | <i>Anthus petrosus</i> | | | | | 30 | 55 | | | |

Tableau 4 : Actualisation de l'évaluation de la ZPS «Iles Chausey » : Article 4.2 - espèces hivernantes.

| MIGRATION ET ESTIVAGE (nombre d'individus) | | | | | | | | | | | | | |
|--|-----------|-------------------------|---------------------------|----------------------|------|---------|--------|-----------------------------|------|------------------------------|------|--------------------|-----------------------|
| Code Natura 2000 | Code GONm | Nom vernaculaire | Nom scientifique | Population nationale | | | | Effectifs ZPS (1998 à 2008) | | % de la population nationale | | Evaluation du site | Commentaire |
| | | | | Mini | Maxi | Période | Source | Mini | Maxi | Mini | Maxi | | |
| A016 | B01 | Fou de Bassan | <i>Morus bassanus</i> | | | | | 100 | 400 | | | | Estivage |
| A169 | G09 | Tournepieuvre à collier | <i>Arenaria interpres</i> | | | | | 100 | 600 | | | | Estivage et migration |

Tableau 5 : Actualisation de l'évaluation de la ZPS «Iles Chausey » : Article 4.2 - espèces migratrices.

3.4. Présentation des principales espèces

Ce chapitre reprend la liste des espèces atteignant un niveau d'évaluation A ou B selon la note de cadrage du MNHN. Cependant, toutes les espèces présentées dans les tableaux ci-dessus présentent à nos yeux un intérêt patrimonial au moins au niveau régional.

Chaque espèce est présentée sous forme d'une fiche avec sa carte de localisation (sur les cinq dernières années ainsi qu'il nous l'a été demandé) ainsi que des développements sur l'utilisation spatio-temporelle du site, l'évolution des effectifs, les menaces et les éventuelles préconisations de gestion à apporter pour supprimer ou réduire ces menaces.

Nous rappelons que les cartographies ne doivent être considérées que sur la seule période considérée. En effet, les oiseaux sont mobiles et les sites exploités tant en période nuptiale qu'en période internuptiale peuvent être différents d'une année sur l'autre. Les cartes ne doivent donc en aucun cas être considérées comme immuables et figées. Elles ne sont qu'une photographie à un moment donné.

3.4.1. Les plongeurs arctique, catmarin et imbrin

Les trois espèces de plongeurs hivernent en France le long des côtes de la mer du nord au golfe de Gascogne. Les plongeurs arctique et catmarin sont hivernants assez communs, le plongeur imbrin est considéré comme hivernant peu commun.

Sur la ZPS « Iles Chausey », les trois espèces de plongeurs arctique et catmarin sont annuels. La présence du plongeur imbrin, sans être annuelle, est très régulière (au moins deux années sur trois) avec certaines années des effectifs importants pour l'espèce.

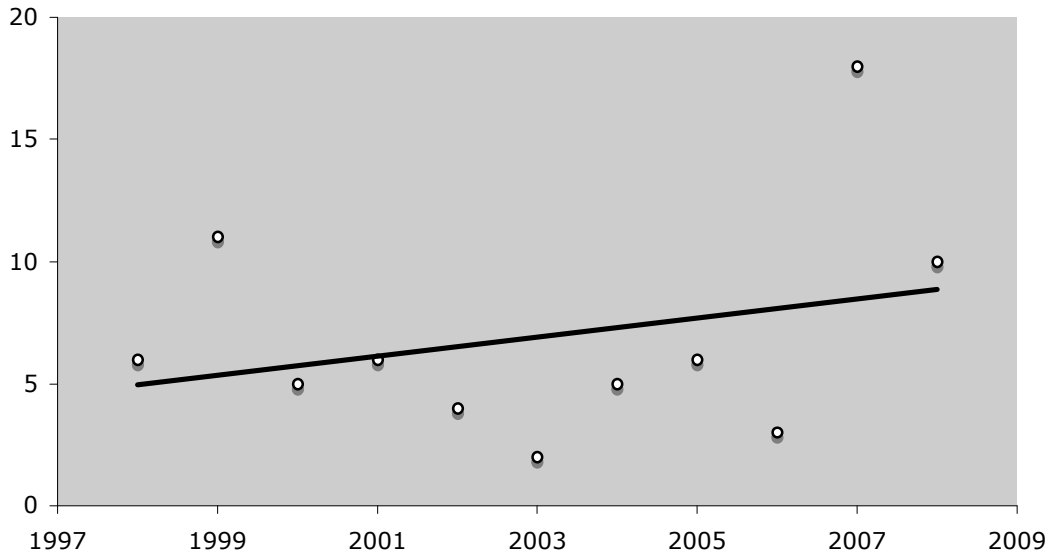
- Utilisation spatio-temporelle du site

L'espèce est présente sur la zone seulement en période internuptiale, soit à partir d'octobre (parfois septembre) jusqu'en mars pour l'essentiel de la population. Quelques individus peuvent être observés ponctuellement jusqu'en avril.

Une cartographie a été réalisée, mais sa pertinence est discutable puisque les plongeurs, toutes espèces confondues, ont été observés en tous points de l'archipel sans qu'il soit possible de dégager un secteur privilégié. La carte 3 présente la répartition des plongeurs et grèbe esclavon sur les cinq dernières années (2005 à 2008).

- Tendances évolutives de la population hivernante

Le graphique n° 1 montre que, toutes espèces confondues, la population hivernante de plongeurs tend à augmenter. Les variations interannuelles peuvent être importantes, cette tendance à la hausse doit être considérée comme peu significative.



Graphique 1 : Tendence évolutive des plongeurs hivernants sur la ZPS « Iles Chausey » (1998-2008).

3.4.2. Grèbe esclavon

Le grèbe esclavon est un migrateur et hivernant peu commun en France mais régulier principalement sur les côtes mais aussi parfois sur les plans d'eau intérieurs.

Sur la ZPS « Iles Chausey », le grèbe esclavon est annuel.

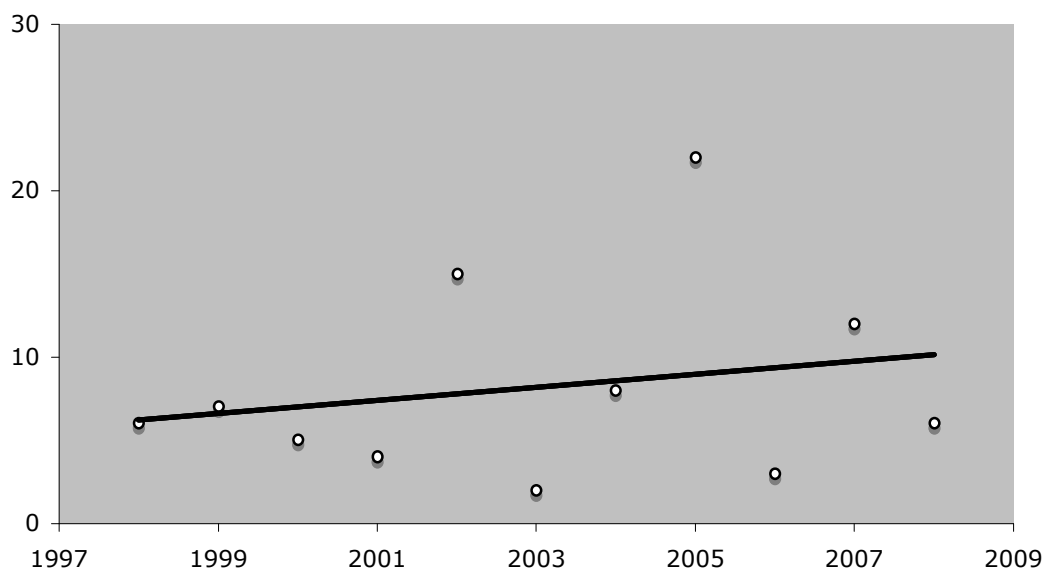
- Utilisation spatio-temporelle du site

L'espèce est présente sur la zone seulement en période internuptiale, soit à partir d'octobre jusqu'en mars pour l'essentiel de la population, quelques individus peuvent être observés ponctuellement jusqu'en avril.

Une cartographie a été réalisée, mais sa pertinence est discutable puisque comme les plongeurs, le grèbe esclavon a été observé en tout points de l'archipel sans qu'il soit possible de dégager un secteur privilégié. La carte 3 présente la répartition des plongeurs et grèbe esclavon sur les cinq dernières années (2005 à 2008).

- Tendence évolutive de la population hivernante

Le graphique n° 2 montre une tendance de la population hivernante de grèbe esclavon à la hausse, mais la courbe est assez peu significative en raison notamment des fortes variations interannuelles.



Graphique 2 : Tendence évolutive du grèbe esclavon hivernant sur la ZPS « Iles Chausey » (1998-2008).

3.4.3. Pétrel tempête

Avec environ 700 couples en 2006, l'océanite tempête est un nicheur rare en France, mais un migrateur commun à très commun (DUBOIS, LE MARECHAL, OLIOSO & YESOU, 2008).

- Utilisation spatio-temporelle du site

Le pétrel tempête est observé chaque année aux abords et dans l'archipel à des périodes favorables à la reproduction, de mai à septembre. Le nombre d'observations est croissant. Toutefois, aucun indice absolument certain de nidification n'a été observé. Des recherches nocturnes par la méthode de la repasse sont réalisées tous les ans, des essais de capture au filet ont été réalisés dès 1986 et des nichoirs ont été installés dès 2004. À ce jour, les données les plus probantes sont les suivantes : l'observation d'un individu tournant longuement autour des observateurs et la localisation d'un terrier sentant l'odeur caractéristique de l'espèce et des émissions sonores (LENEVEU 1993, DEBOUT, obs. pers.). La reproduction de l'espèce est donc très probable, mais reste à prouver de manière indiscutable.

La carte 4 présente la répartition des observations d'océanite tempête dans l'archipel au cours des cinq dernières années (2003 à 2008). Il apparaît nettement que l'espèce exploite principalement la partie occidentale de l'archipel. Cependant, les fréquentes observations réalisées à l'occasion de traversée vers le continent peuvent indiquer que l'océanite est également présent sur la partie orientale, mais aucune observation directe n'est venue étayer cette hypothèse.

- Menaces et préconisations de gestion

L'océanite tempête niche au sol dans des terriers. La principale menace qui pèse sur lui, et qui probablement limite son installation durable dans l'archipel, est sans aucun doute la forte présence des rats sur les îlots.

3.4.4. Fou de Bassan

En France, le fou de Bassan est un nicheur peu commun. La seule colonie française est localisée sur l'île Rouzic dans l'archipel des Sept-Îles, dans les Côtes d'Armor (il existe des cas de nidification ponctuelle en Méditerranée). Deux autres colonies de reproduction se situent à Aurigny, une île anglo-normande.

- Utilisation spatio-temporelle du site

Le fou de Bassan est présent toute l'année dans la ZPS « Iles Chausey » où l'espèce est estivante commune (plusieurs centaines d'individus) et hivernante rare (quelques individus).

Le fou n'a jamais niché dans l'archipel, mais le fréquente en période de reproduction. Encore rares il y a près de 10 ans, les observations de fou survolant et pêchant à marée haute à l'intérieur de l'archipel sont aujourd'hui fréquentes. Ces observations ont eu lieu un peu partout dans l'archipel, des îles aux Oiseaux à la Canue en passant par le Sund, les Romonts ou les Carniquets.

En outre, en 2006 et pour la première fois, un oiseau a été observé posé sur la Mauvaise en juin (DEBOUT, GALLIEN & PROVOST, 2006 ; GALLIEN, obs pers.). En 2008, ce sont deux fous qui ont été observés posés sur la Mauvaise, encore en juin (DEBOUT, GALLIEN & PROVOST, 2008 ; GALLIEN, obs pers.).

3.4.5. Grand cormoran

La population nicheuse française s'élevait en 2006 à environ 6000 couples alors que l'effectif hivernant était estimé à 100000 individus en 2007 (DUBOIS, LE MARECHAL, OLIOSSO & YESOU, 2008).

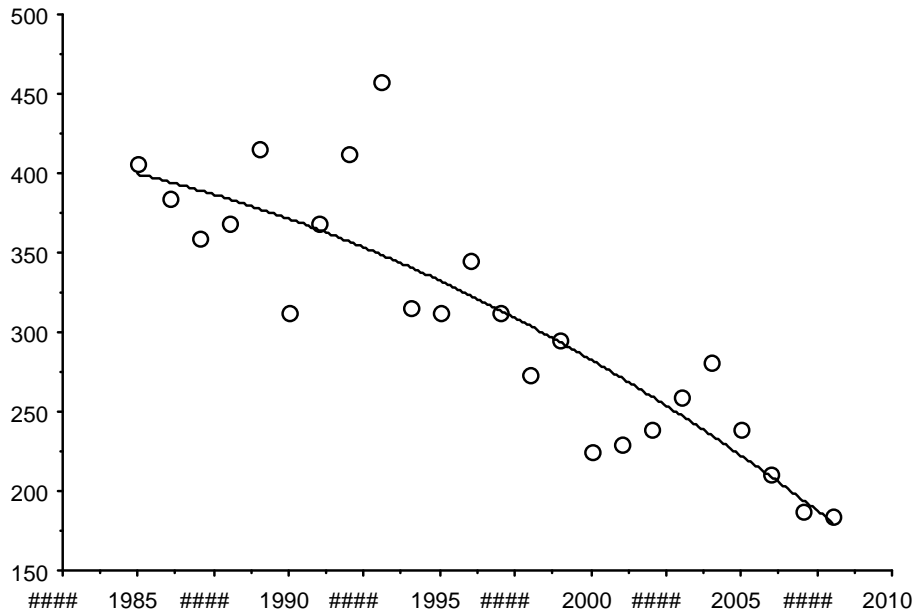
- Utilisation spatio-temporelle du site

La ZPS accueille l'espèce toute l'année avec un nombre maximal d'individus lors de la reproduction. Les recensements réalisés au cœur de l'hiver montrent que peu d'oiseaux (de 10 à 30) exploitent l'archipel à cette époque de l'année.

La reproduction du grand cormoran commence très tôt à Chausey, avec les premiers nids construits à partir de la mi-janvier, et se termine tard avec l'envol des derniers jeunes à la mi-août. Les colonies sont bâties au sommet de grands îlots avec de la végétation. D'une année sur l'autre, les colonies se déplacent, abandonnant un îlot pour un autre. Dans certains cas, les colonies se déplacent également d'une extrémité à l'autre de l'îlot. Les cartes 5a et 5b, présentant les îlots où l'espèce s'est reproduite entre 2003 et 2008, est donc à considérer avec une grande prudence.

- Tendance évolutive de la population nicheuse

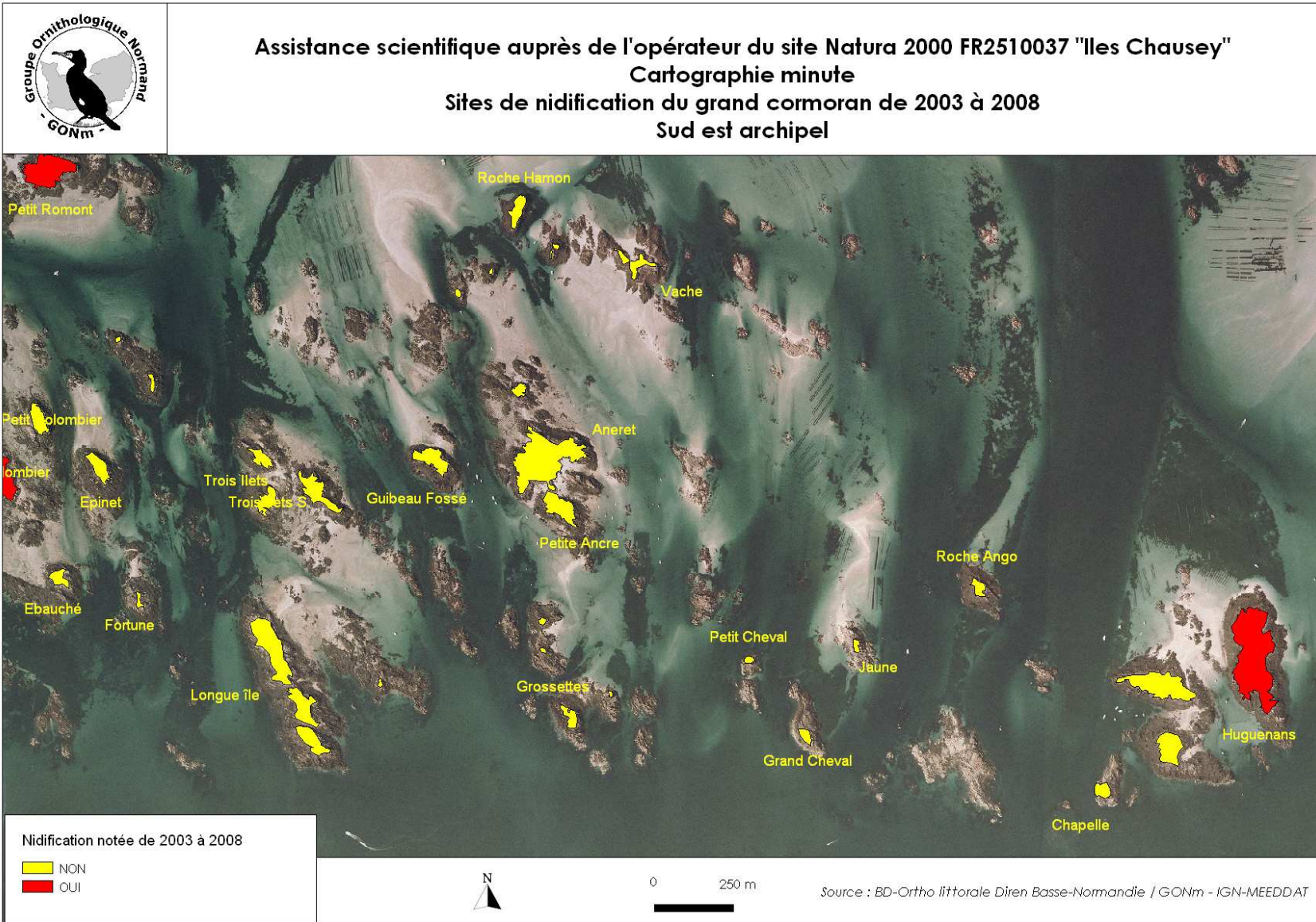
Cette espèce a été et est toujours très étudiée par le GONm à Chausey ; de nombreux articles et études ont été publiés (DEBOUT 1987a, 1987b, 1988, 1989, 1998, 2002, DEBOUT, RØV ET SELLERS 1995, DEBOUT ET DEBOUT 2005). Les données de nidification du grand cormoran sur Chausey sont disponibles depuis 1959. Sur Chausey, l'évolution des effectifs nicheurs du grand cormoran a, depuis 1959, connu d'abord une augmentation du nombre de nids, le maximum étant atteint en 1993 puis une chute importante avec, désormais, un palier qui représente environ la moitié de ce maximum.



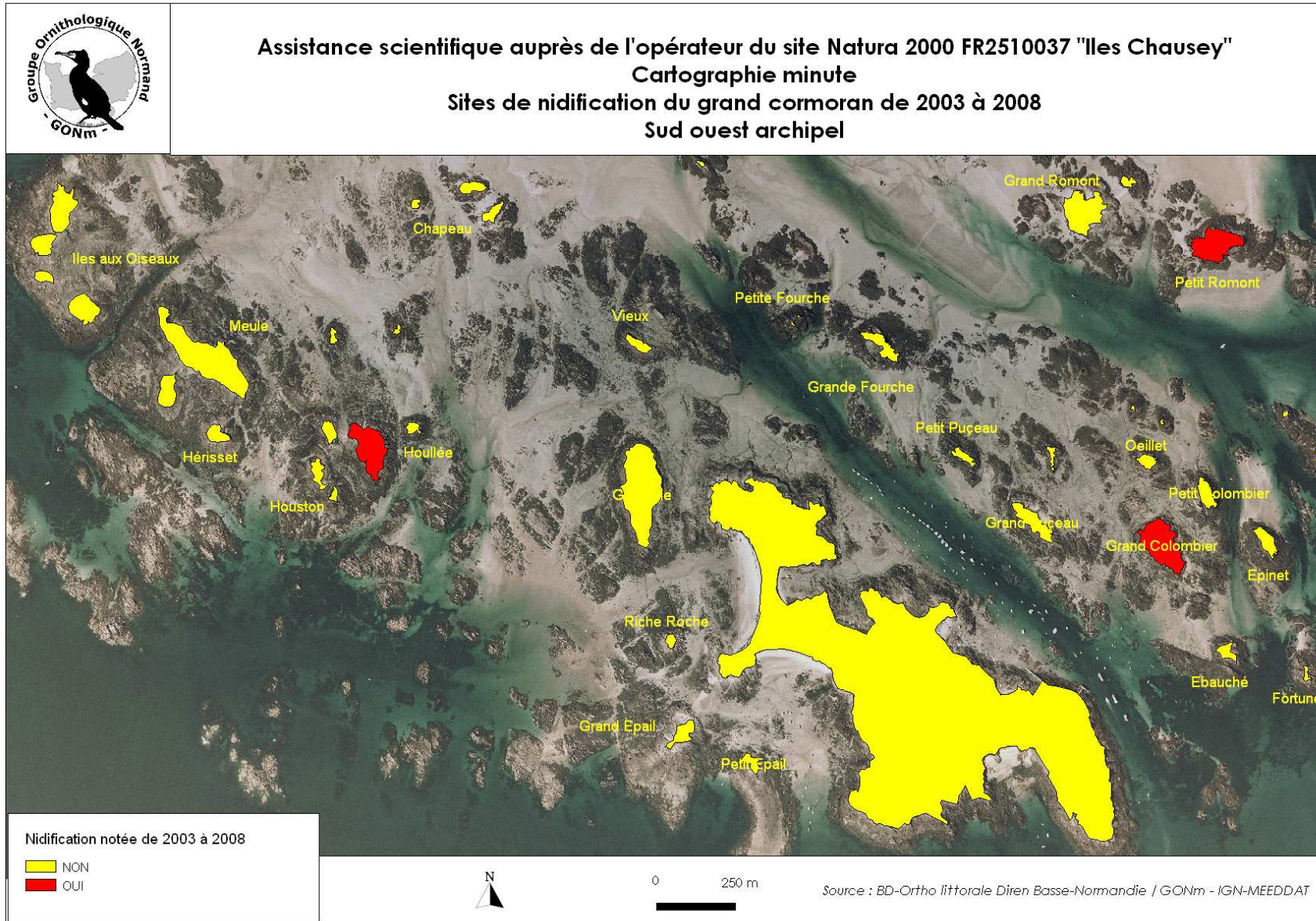
Graphique 3 : Tendence évolutive de la population nicheuse de grand cormoran sur la ZPS « Iles Chausey »

- Menaces et préconisations de gestion

L'accroissement des dérangements dus à la plaisance en est certainement une des causes locales, tout comme les destructions délibérées menées en 1996. Un dérangement n'est pas synonyme de destruction immédiate de la couvée, mais entraîne un départ des adultes très précoce chez le grand cormoran et un retour tardif après le départ des intrus, contrairement à d'autres espèces comme les goélands qui reviennent plus vite. La couvée laissée seule assez longtemps est de ce fait plus vulnérable aux intempéries et aux prédateurs. Mais d'autres facteurs extra locaux peuvent aussi intervenir. C'est pourquoi, nous avons cherché à mieux connaître cette dispersion avec un programme de baguage initié par Guillaume et Gérard DEBOUT depuis 2002.



Carte 5a : Répartition des colonies de grand cormoran sur la partie orientale de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).



Carte 5b : Répartition des colonies de grand cormoran sur la partie occidentale de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).

3.4.6. Cormoran huppé

La population nicheuse française s'élevait entre 1997-1999 à environ 6000 couples, mais aucun effectif hivernant n'est avancé (DUBOIS, LE MARECHAL, OLIOSO & YESOU, 2008).

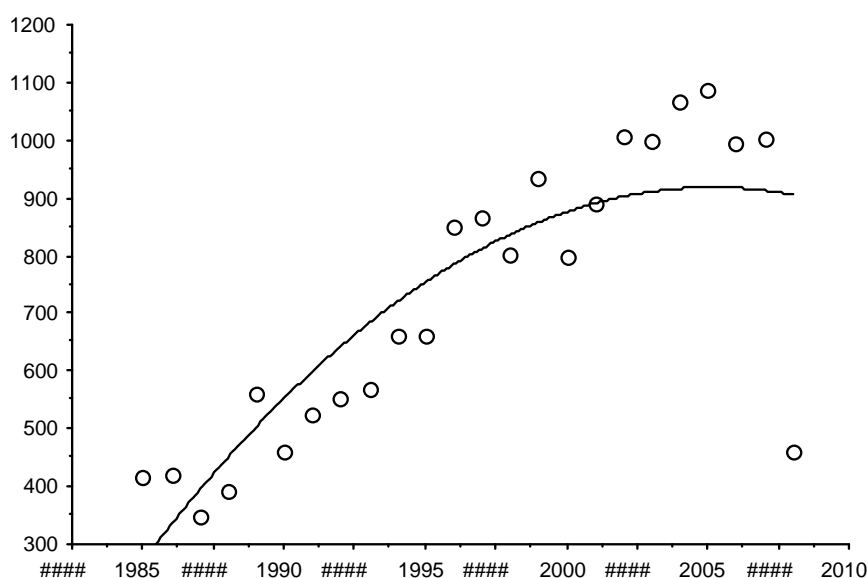
- Utilisation spatio-temporelle du site

La ZPS accueille l'espèce toute l'année. En période internuptiale, les décompte partiels qui ont été réalisés montre un effectif de cormorans huppés hivernants compris entre 2000 et 3000 individus (GALLIEN, obs pers).

La reproduction du cormoran huppé commence tôt à Chausey, avec les premiers nids construits à partir de la fin du mois de janvier, et se termine en juin avec l'envol des derniers jeunes. La quasi totalité des îlots de l'archipel sont occupés par les cormorans huppés ainsi que le montrent les cartes 6a, 6b, 6c, 6d et 6e.

- Tendence évolutive de la population nicheuse

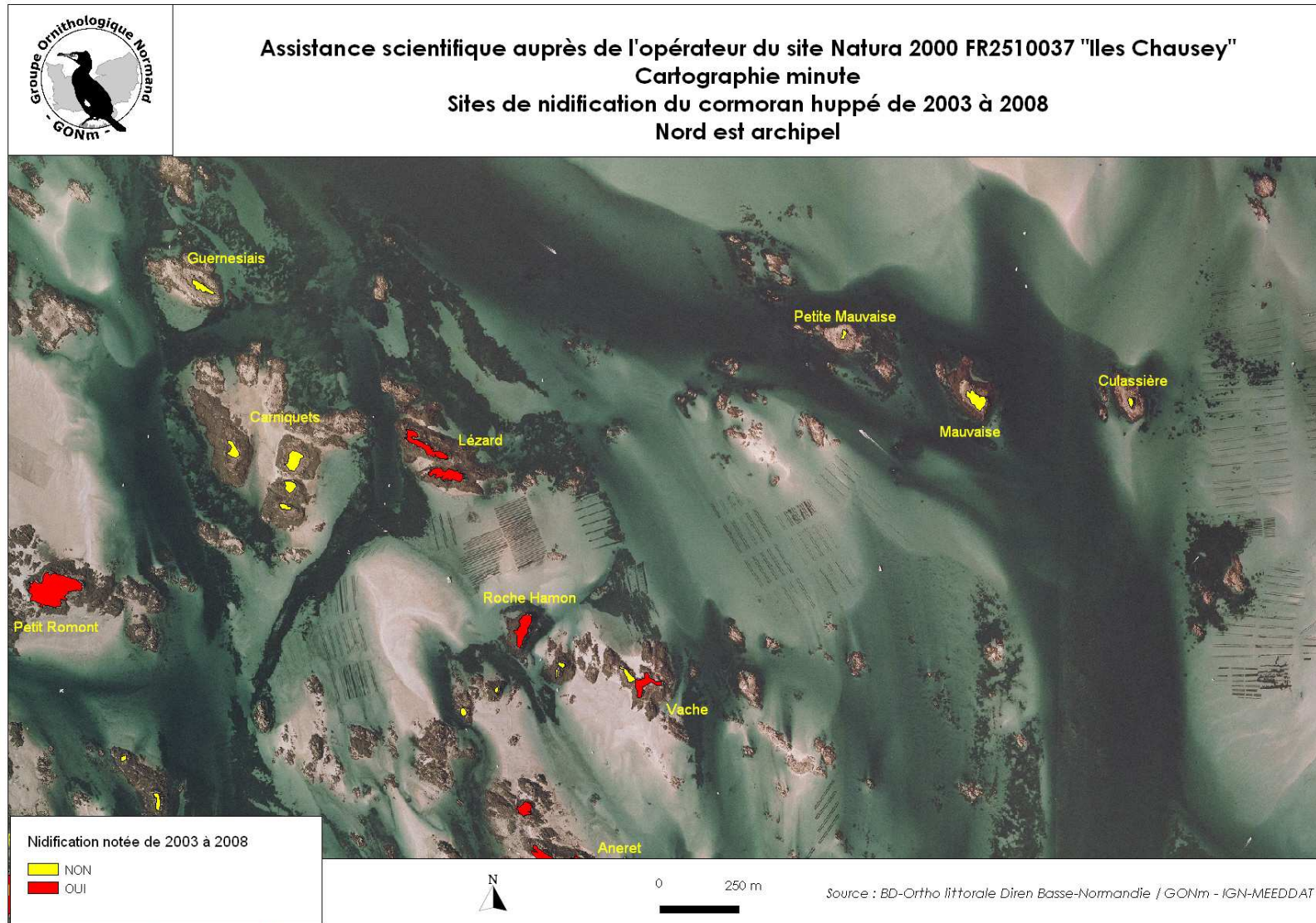
La colonie de cormoran huppé de Chausey est en constante augmentation depuis 1959, date des premiers dénombrements. Les recensements récents confirment cette évolution positive. La colonie de Chausey représente actuellement plus de 1% de la population mondiale de l'espèce estimée entre 73 000 et 83 000 couples. Cette colonie a une caractéristique qui est originale par rapport à la plupart des autres colonies de la même sous-espèce : les nids sont très fréquemment dissimulés sous la végétation. Ceci a été étudié dès le début de nos recensements (DEBOUT, 1985).



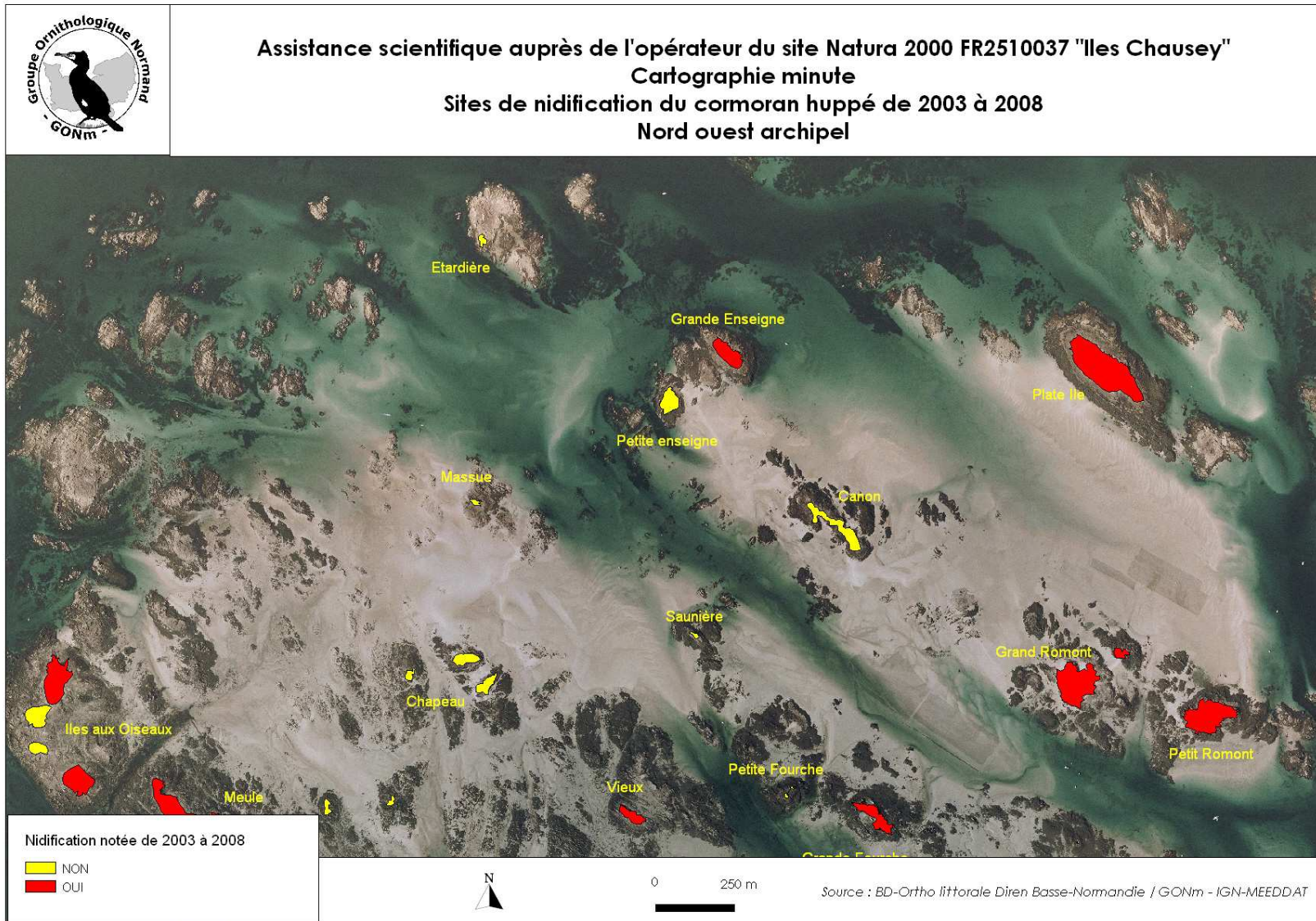
Graphique 4 : Tendence évolutive de la population nicheuse de grand cormoran sur la ZPS « Iles Chausey »

- Menaces et préconisations de gestion

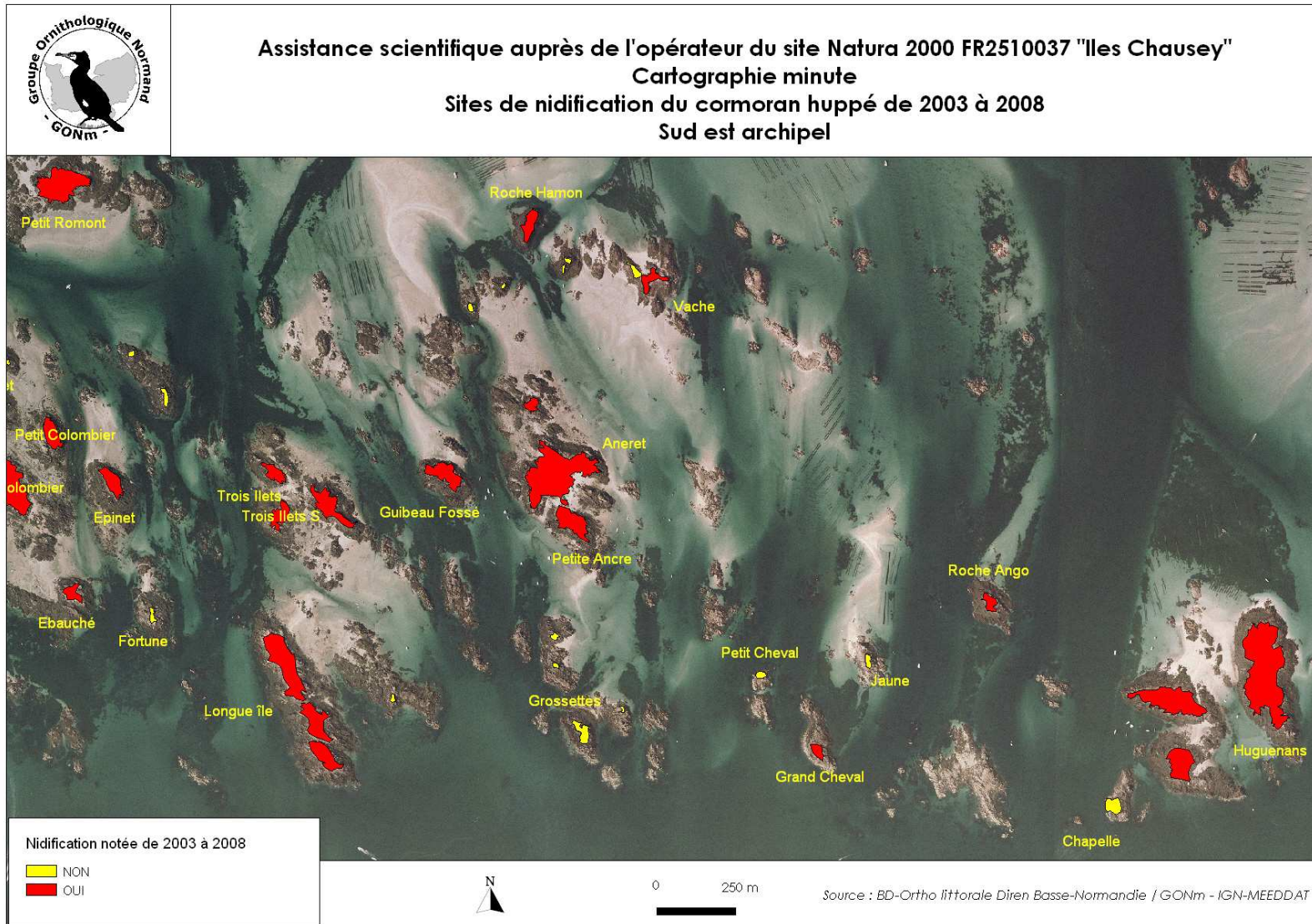
Le lançon prend une place importante dans le régime alimentaire du cormoran huppé. Ce poisson était jusqu'à présent très peu pêché dans l'archipel et représentait donc une ressource importante pour les cormorans huppés. Une baisse du stock de lançon pourrait avoir un impact sur la population.



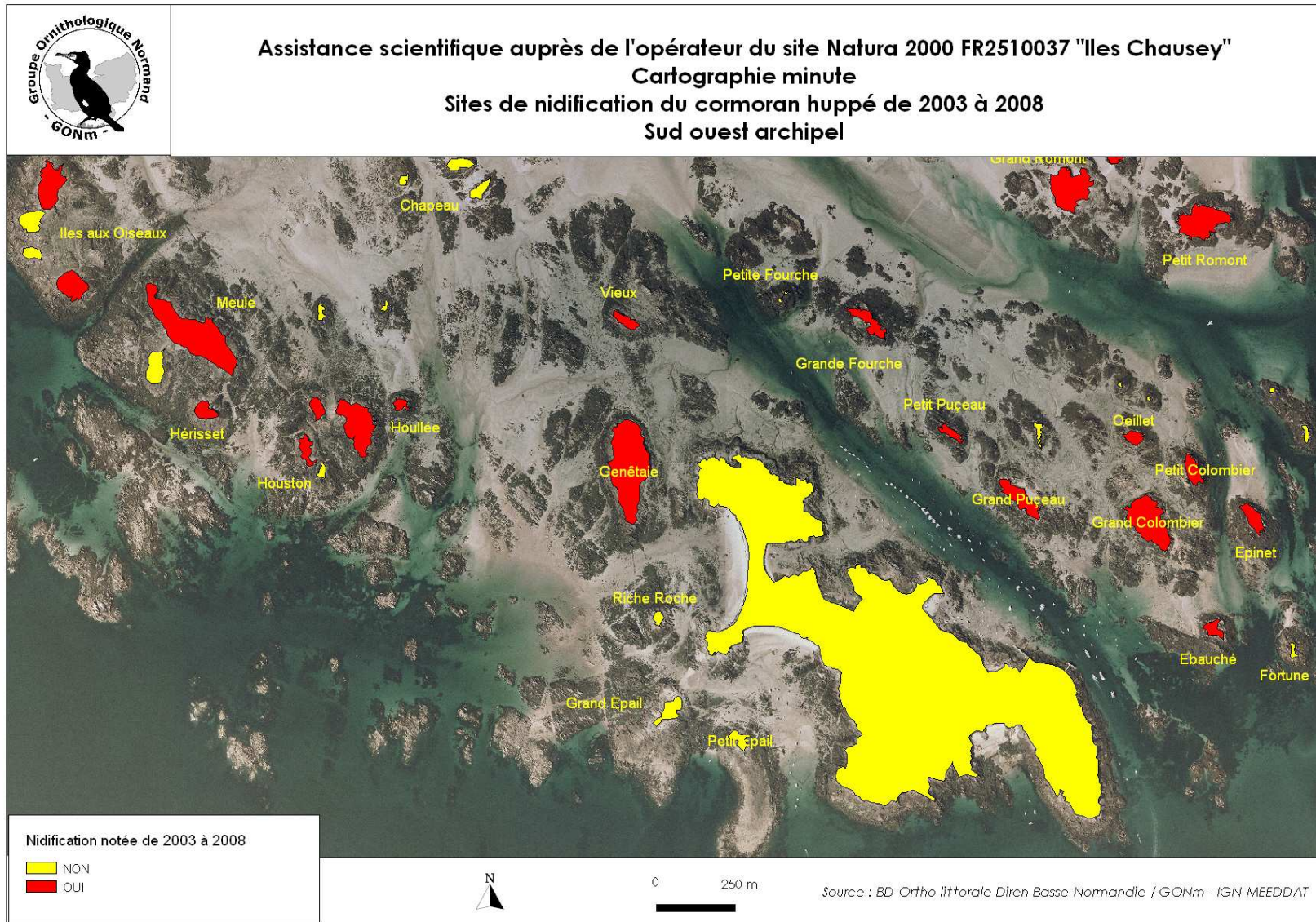
Carte 6a : Répartition des colonies de cormoran huppé sur la partie Nord Est de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).



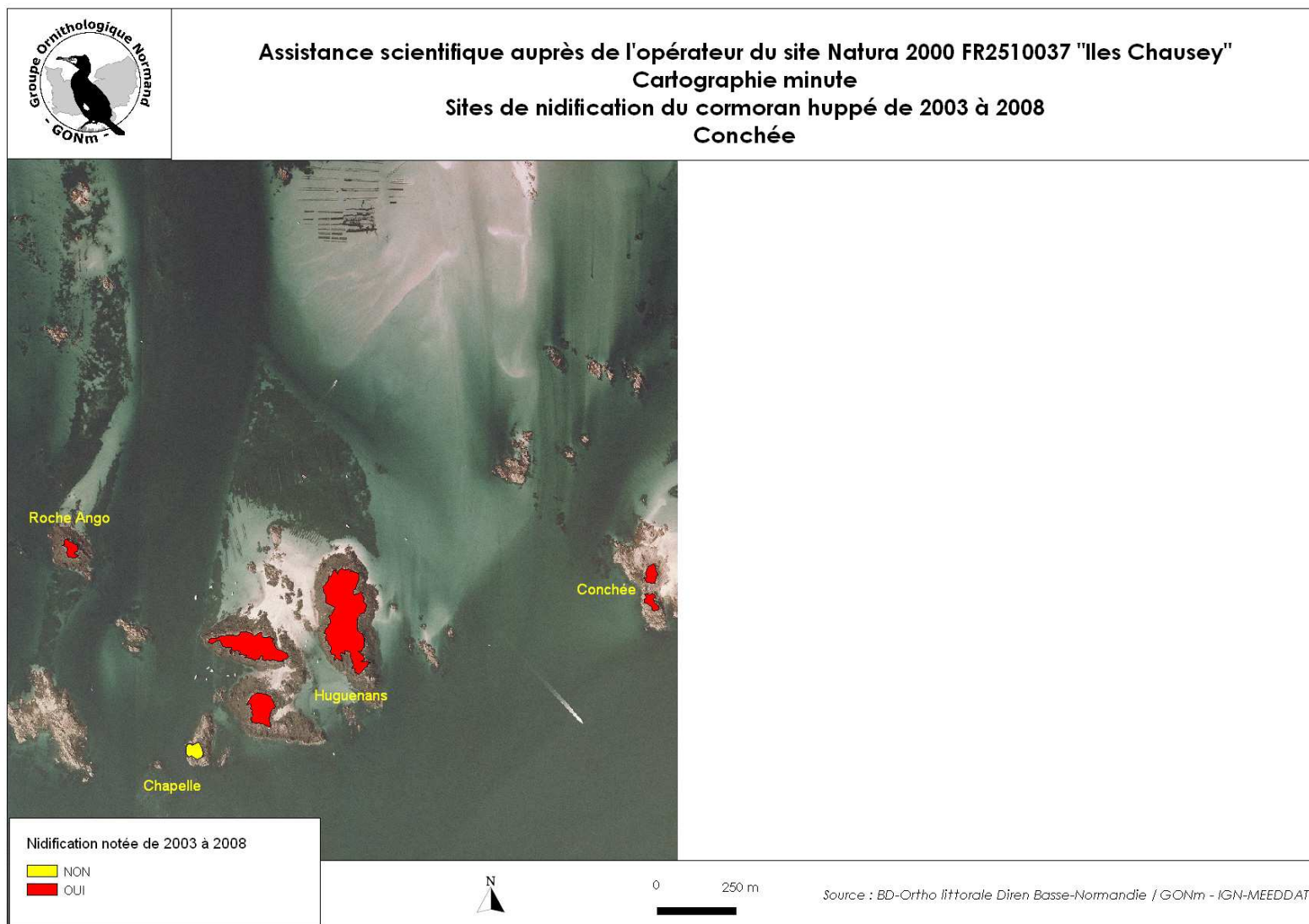
Carte 6b : Répartition des colonies de cormoran huppé sur la partie Nord Ouest de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).



Carte 6c : Répartition des colonies de cormoran huppé sur la partie Sud Est de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).



Carte 6d : Répartition des colonies de cormoran huppé sur la partie Sud Ouest de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).



Carte 6e : Répartition des colonies de cormoran huppé sur la partie extrême Est de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).

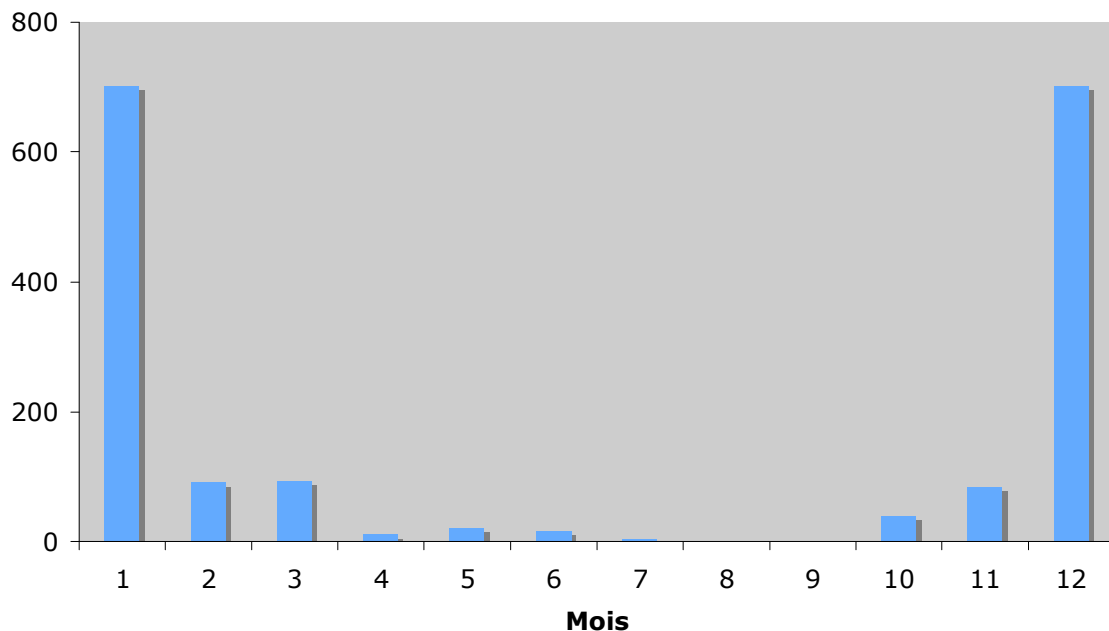
3.4.7. Eider à duvet

L'eider à duvet est un nicheur occasionnel en France (de 2000 à 2006, deux couples se sont reproduits) et un hivernant (2400 individus en moyenne) peu commun localisé essentiellement sur les côtes de la Manche et principalement en Normandie (DUBOIS, LE MARECHAL, OLIOSO & YESOU, 2008).

- Utilisation spatio-temporelle du site

L'eider à duvet fréquente l'archipel toute l'année. En estivage, les observations sont généralement limitées à quelques individus. En revanche, en période internuptiale, plusieurs centaines d'individus hivernent à Chausey et se nourrissent sur les concessions mytilicoles. L'essentiel de la population hivernante arrive sur le site au cours du mois de novembre et le quitte en mars.

Cette espèce exploite prioritairement la partie orientale de l'archipel où se trouvent les bouchots sur lesquels elle se nourrit, mais pas exclusivement. Des groupes d'oiseaux sont également régulièrement contactés sur la partie occidentale.



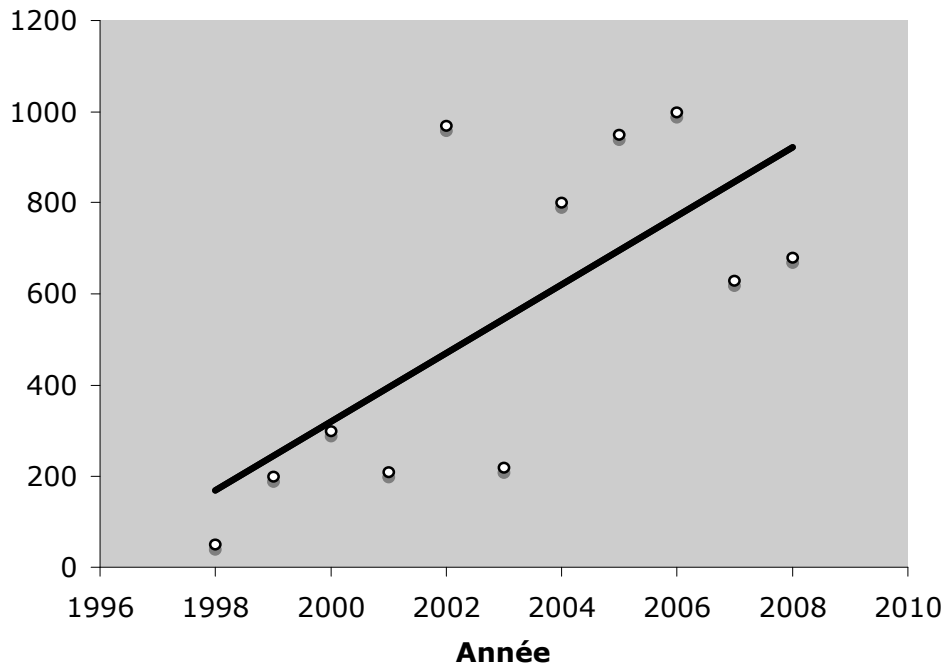
Graphique 5 : Evolution mensuelle de l'effectif hivernant de l'eider à duvet sur la ZPS « Iles Chausey » (moyenne mensuelle sur la période 2002-2008).

- Tendances évolutives de la population nicheuse

Nicheur occasionnel, l'eider à duvet s'est reproduit une fois dans l'archipel, en 2002 où un couple s'est reproduit avec succès comme l'atteste une observation d'un poussin le 22 juin. Il s'agit de la seule preuve de reproduction dont nous disposons.

- Tendence évolutive de la population hivernante

L'observation d'eider à duvet est relativement récente. Les mentions de cette espèce figurant dans la base de données du GONm sont peu nombreuses avant 1999 et font état tout au plus de quelques dizaines d'individus. La première observation d'un groupe relativement important (200 individus) a été signalée en 1999 (DEMONGIN & GALLIEN, *in* fichier du GONm). Depuis, les eiders à duvet sont présents chaque hiver. La population montre, malgré des variations interannuelles parfois marquées, une tendance à la hausse.



Graphique 6 : Evolution de l'effectif hivernant de l'eider à duvet sur la ZPS « Îles Chausey » (1998-2008).

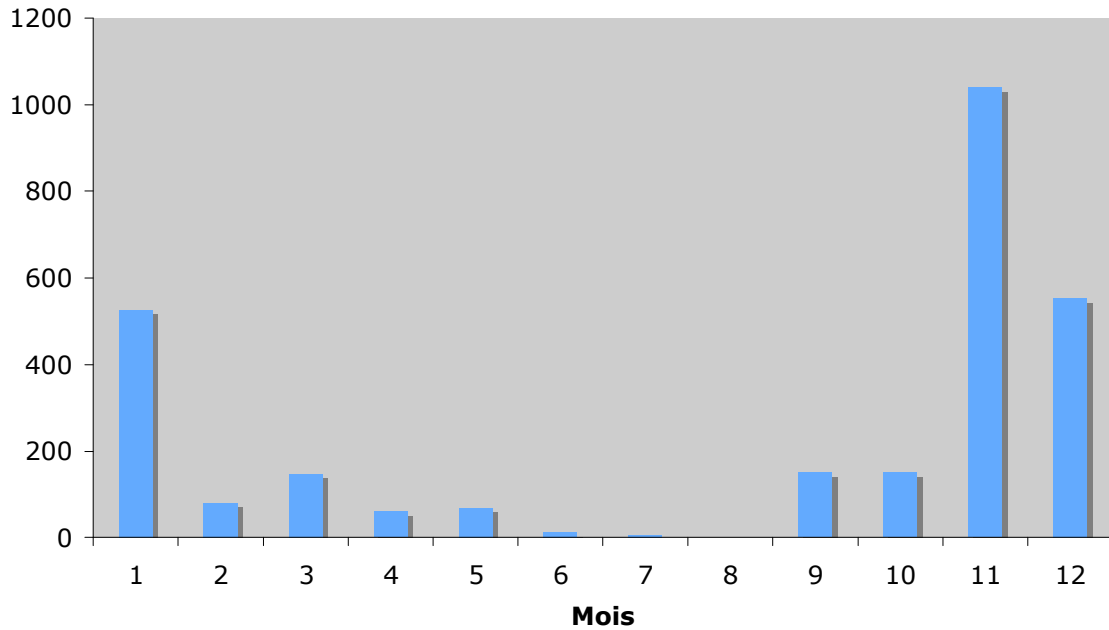
3.4.8. Macreuse noire

La macreuse noire est une hivernante assez commune en France, notamment en baie du Mont-Saint-Michel où plusieurs milliers de macreuses estivent et hivernent (DUBOIS, LE MARCHAL, OLIOSSO & YESOU, 2008).

- Utilisation spatio-temporelle du site

La macreuse noire exploite l'archipel au cours de la seule période internuptiale, au cours de laquelle plusieurs centaines d'individus hivernent à Chausey et se nourrissent sur les concessions mytilicoles. La population hivernante arrive sur le site dès le mois de septembre et le quitte en mars.

Cette espèce exploite prioritairement la partie orientale de l'archipel où se trouvent les bouchots sur lesquels elle se nourrit, mais pas exclusivement. Des groupes d'oiseaux sont également régulièrement contactés sur la partie occidentale.



Graphique 7 : Evolution mensuelle de l'effectif hivernant de macreuse noire sur la ZPS « Iles Chausey » (moyenne mensuelle sur la période 2002-2008).

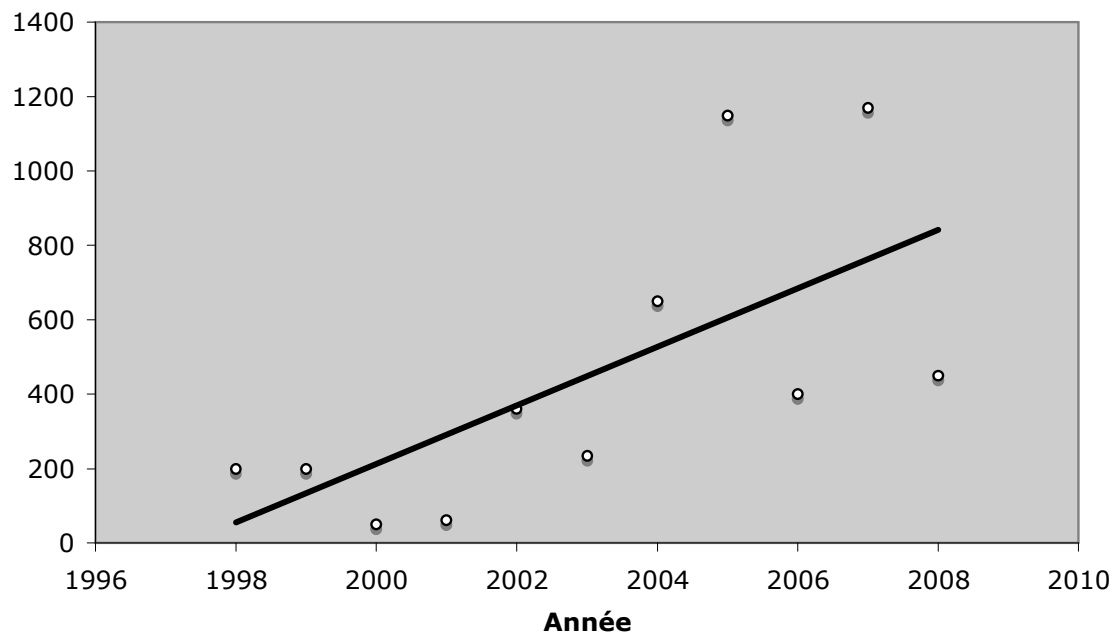
Les effectifs de macreuse noire en hiver sont donc maximaux au cours des mois de novembre à février, le pic de novembre étant lié à une année exceptionnelle.

- Tendence évolutive de la population hivernante

Des observations de macreuse noire dans l'archipel, bien qu'assez peu nombreuses jusqu'à la fin des années 1990, sont mentionnées dans la base de données du GONm dès 1974.

Les mentions de macreuse noire portées dans le fichier du GONm jusqu'au début des années 2000 font état tout au plus de quelques dizaines d'individus. À partir de 2000, les observations, plus régulières, font état d'effectifs de plusieurs centaines d'oiseaux. Il nous est difficile d'en être certain, mais la concomitance des dates peut faire penser que cette augmentation d'effectif est à mettre en lien avec l'effarouchement à l'aide de canons réalisés sur les concessions mytilicoles de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Si, ajoutée à la prédation des eiders à duvet et des goélands argentés, la population hivernante de macreuse noire pose un problème certain, elle n'est toutefois pas très importante tant au regard de la population nationale qu'au regard de la population de la Baie du Mont-Saint-Michel toute proche.



Graphique 8 : Evolution de l'effectif hivernant de macreuse noire sur la ZPS « Iles Chausey » (1998-2008).

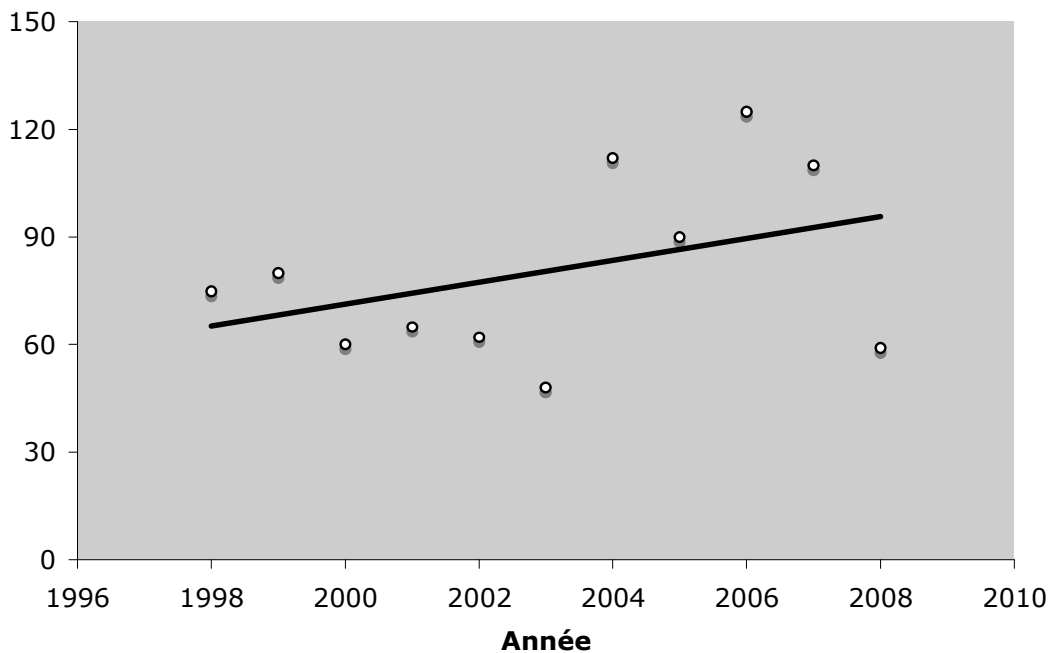
3.4.9. Harle huppé

Le harle huppé est un nicheur rare en France et un hivernant peu commun en France localisé essentiellement sur les côtes rocheuses de l'estuaire de la Seine à l'île de Ré (DUBOIS, LE MARECHAL, OLIOSSO & YESOU, 2008).

- Utilisation spatio-temporelle du site

Le harle huppé fréquente la ZPS toute l'année. En période nuptiale, les observations oscillent entre 1 et 3 couples, essentiellement sur la partie occidentale de l'archipel.

En hiver, le harle huppé est présent en effectif plus important (100 individus en moyenne) et exploite à peu près l'ensemble de l'archipel avec quelques secteurs privilégiés. La population hivernante présente une tendance positive.

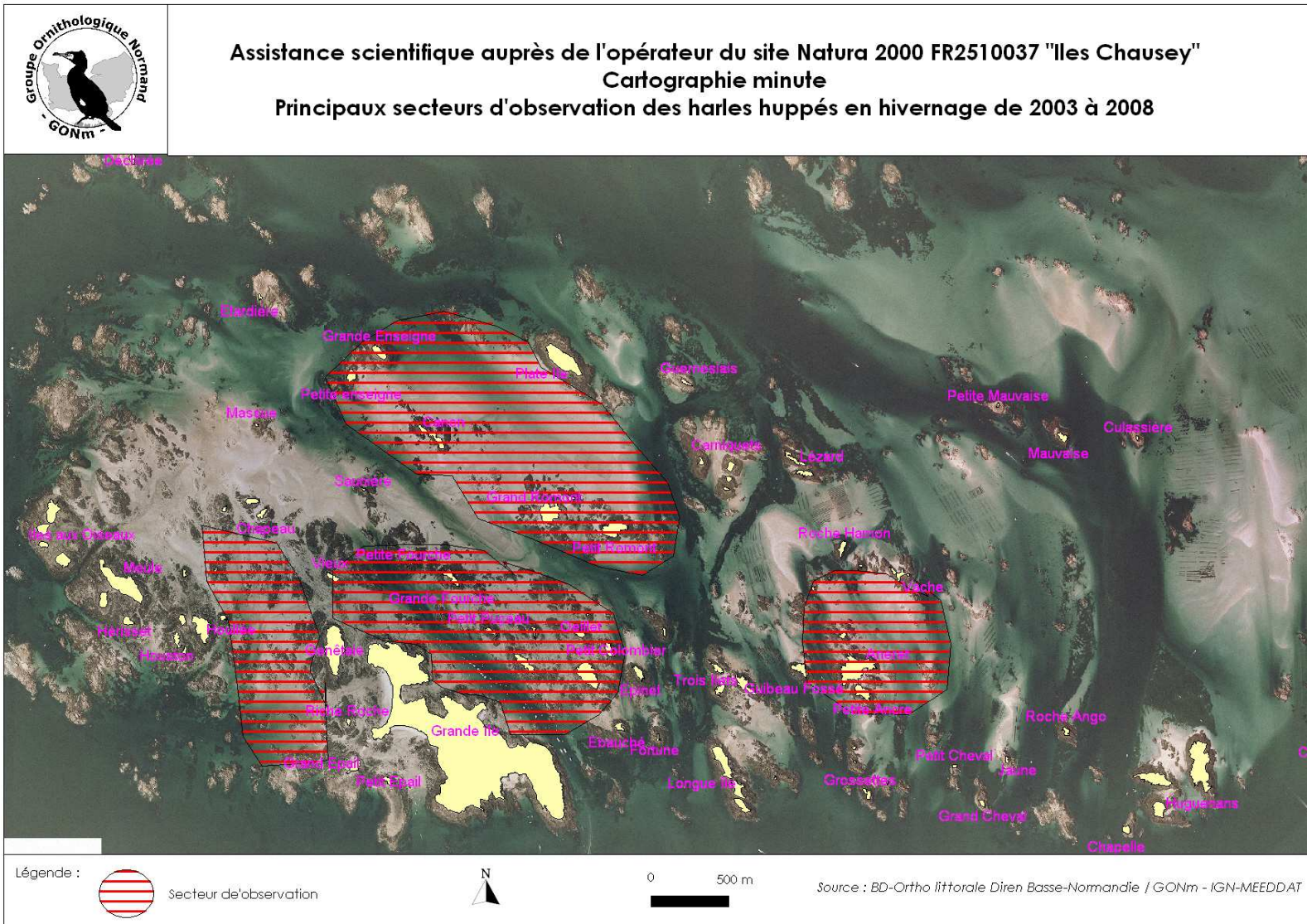


Graphique 9 : Evolution de l'effectif hivernant du harle huppé sur la ZPS « Iles Chausey » (1998-2008).

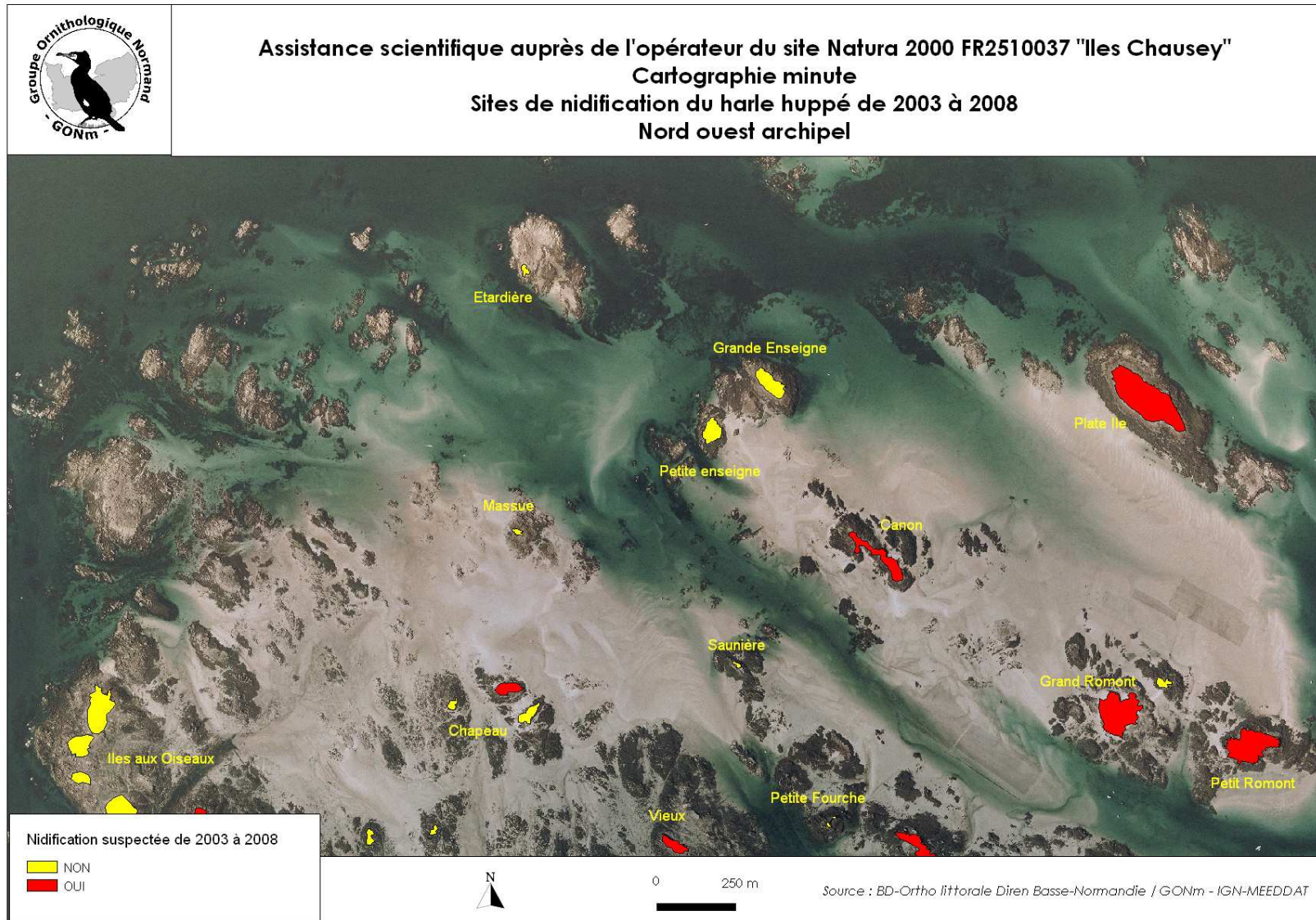
- Tendance évolutive de la population nicheuse

La découverte de la reproduction du harle huppé sur Chausey par l'observation d'une famille de poussins non volants a été un événement ornithologique. L'archipel est et demeure le seul site français de nidification de l'espèce, très au sud des sites les plus proches (DEMONGIN, 1993, 1994). Bien que cette reproduction soit annuelle, un à deux couples, elle n'aboutit pas chaque année à un succès.

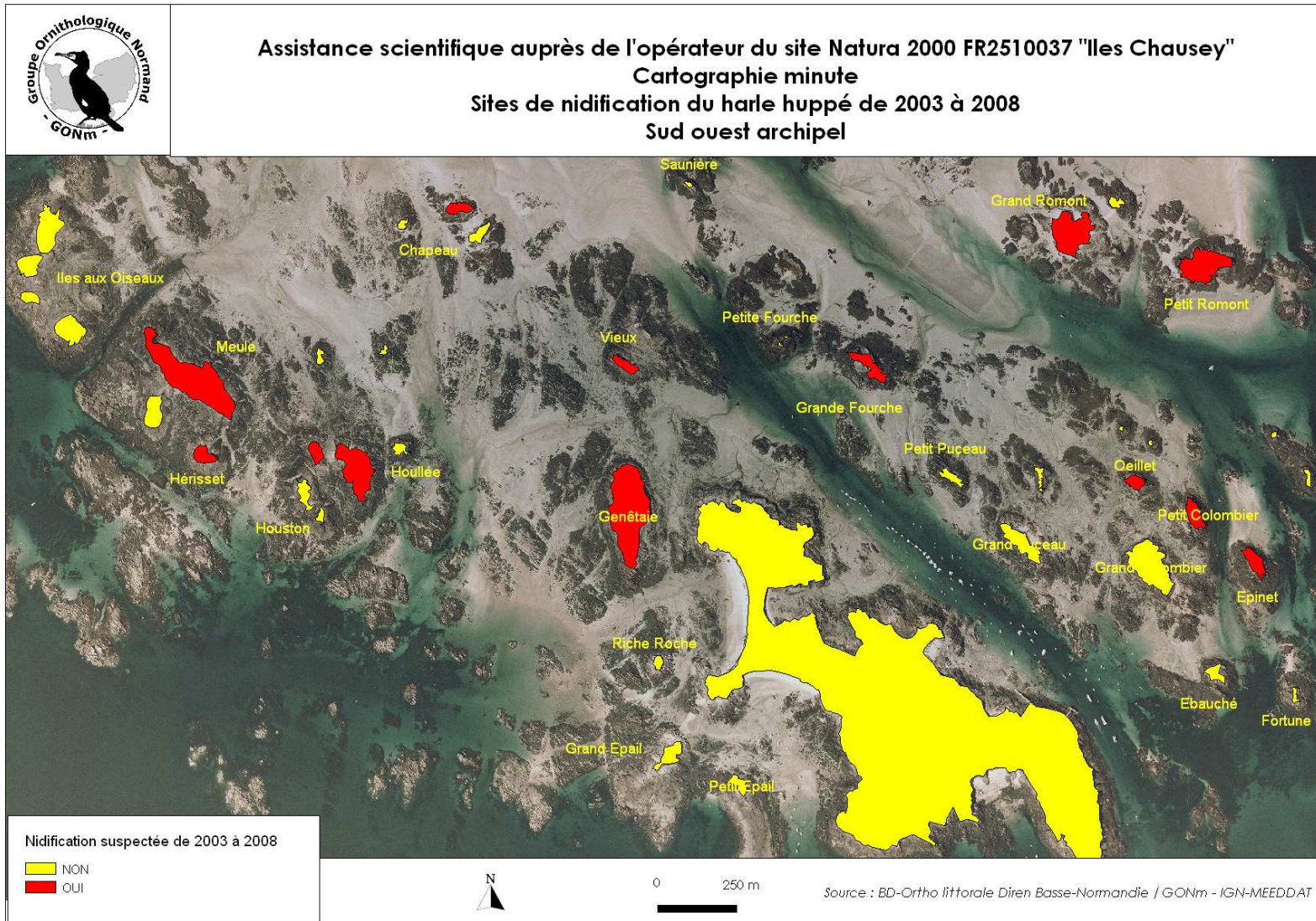
En 2008, pour la première fois en France, un nid a été découvert dans l'archipel (GALLIEN 2008). Compte tenu de la sensibilité extrême de l'espèce, l'emplacement exact du nid n'est connu que de très rares personnes. Mais cette découverte apporte des informations inédites sur le milieu utilisé par le harle huppé et les suivis futurs en apporteront peut être d'autres. Le nid se situait sur un îlot couvert d'une végétation assez haute (environ 70 à 80 cm), à une dizaine de mètres de la laisse de mer, sous des buissons peu denses, formés de ronces, de lierre, ainsi que de graminées et de gaillet.



Carte 8 : Répartition des harles huppés en hivernage sur la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).



Carte 9a : Répartition des sites de nidification suspectés du harle huppé sur la partie nord-ouest de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).



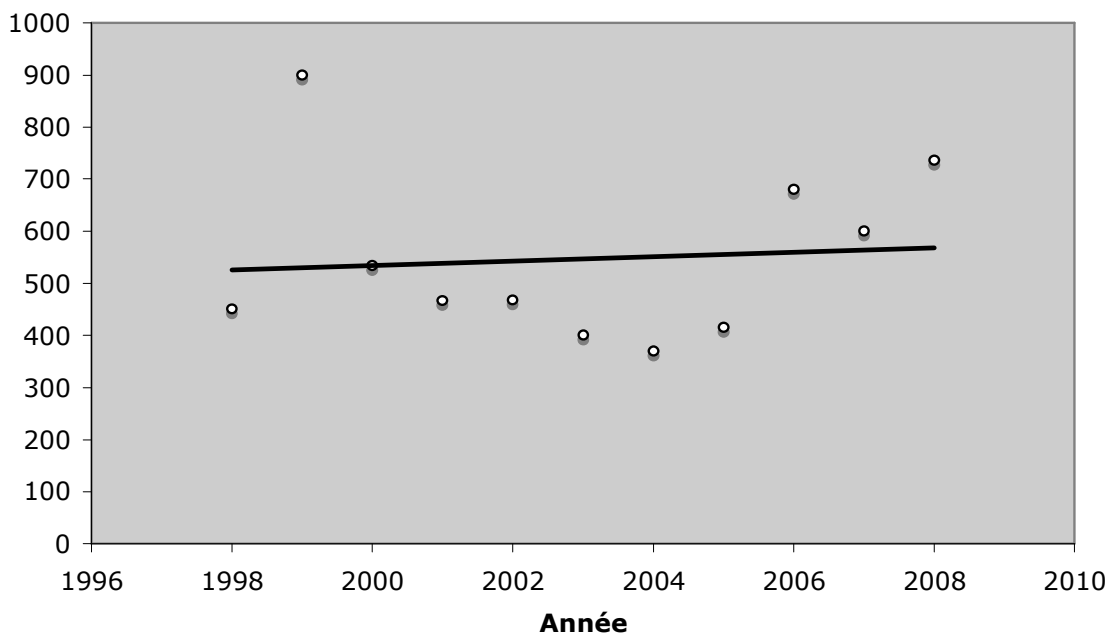
Carte 9b : Répartition des sites de nidification suspectés du harle huppé sur la partie sud-ouest de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).

3.4.10. Huîtrier-pie

L'huîtrier-pie est un nicheur peu commun (1100 à 1200 couples) mais hivernant assez commun (50000 individus) en France (DUBOIS, LE MARECHAL, OLIOSO & YESOU, 2008).

- Utilisation spatio-temporelle du site

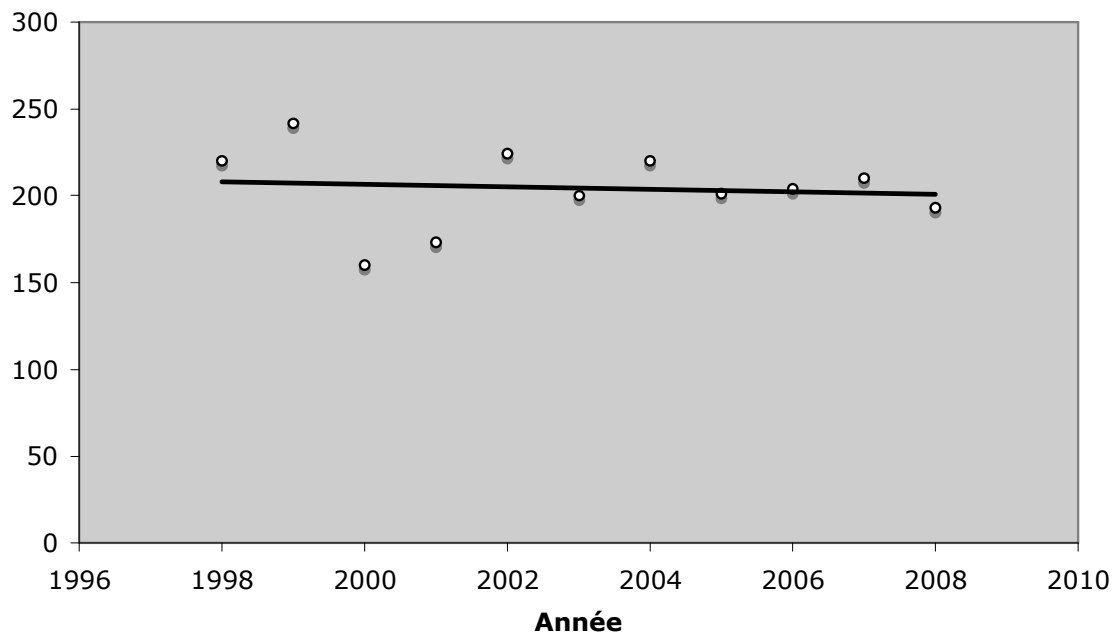
L'huîtrier-pie se reproduit dans le périmètre de la ZPS. En hiver, quelques centaines d'huîtrier-pie (550 individus en moyenne de 1998 à 2008) et exploite à peu près l'ensemble de l'archipel avec une préférence marquée pour la partie occidentale. Les zones de nourrissage et les reposoirs de marée haute sont généralement confondues avec les zones de gagnages et les reposoirs des autres limicoles et sont représentés sur les cartes 11 ci-après. La population hivernante présente une relative stabilité.



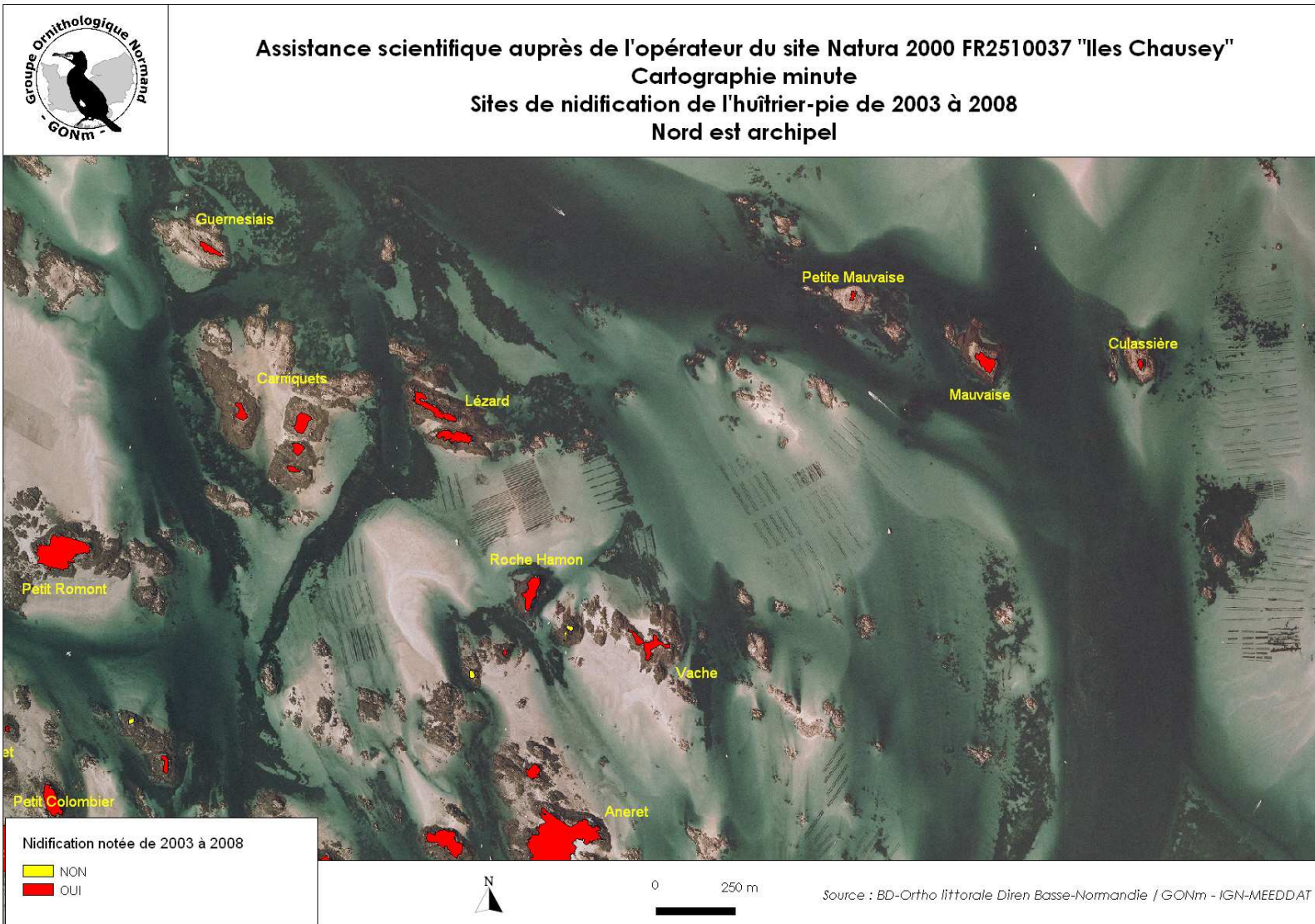
Graphique 10 : Evolution de l'effectif hivernant de l'huîtrier-pie sur la ZPS « Iles Chausey » (1998-2008).

- Tendence évolutive de la population nicheuse

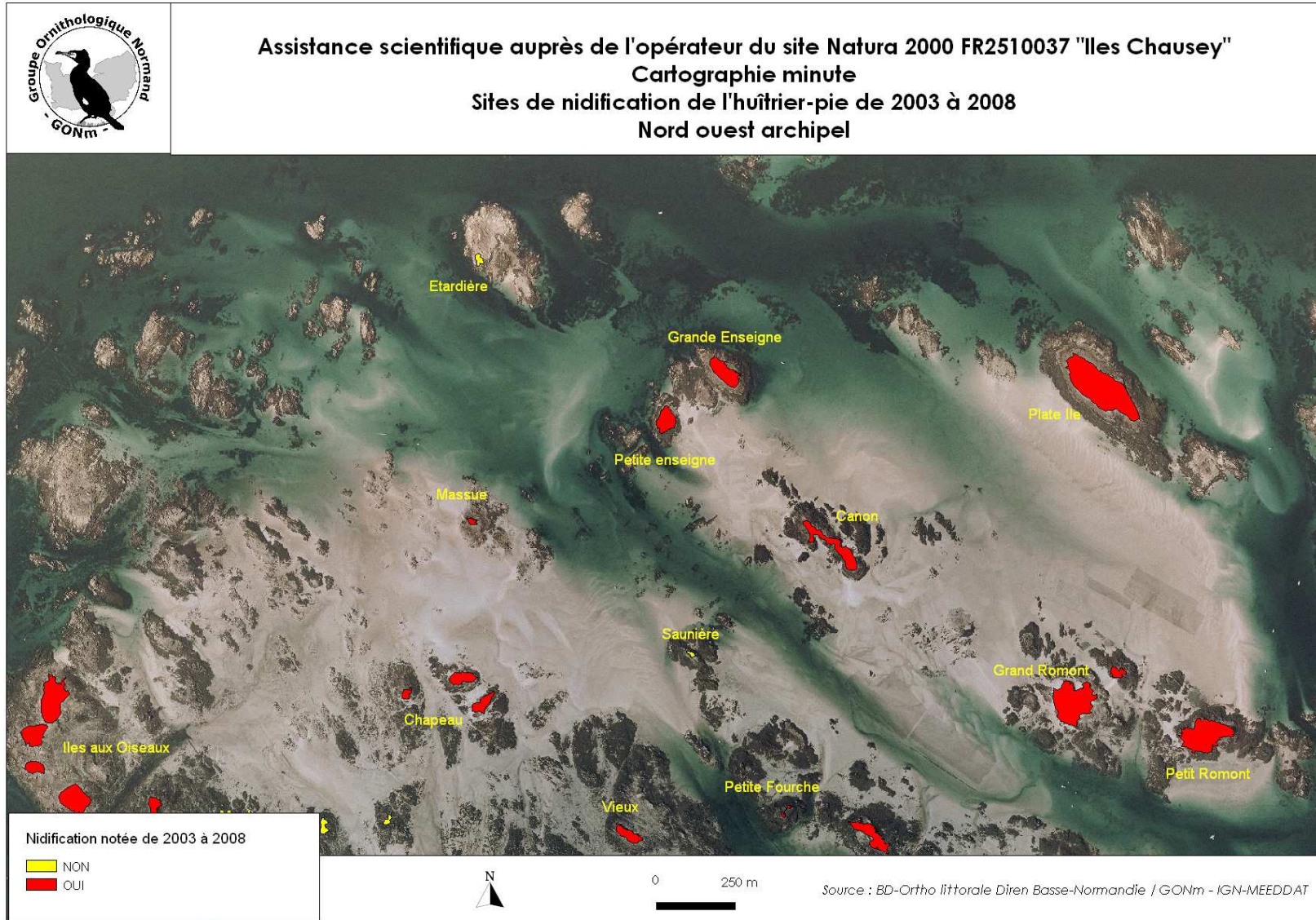
L'analyse des données de 1988 à 1995 a montré une augmentation de la population nicheuse d'huîtrier à Chausey (DEMONGIN, 1995). Depuis cette date, la population oscille entre 200 et 250 couples. Il faut noter que l'archipel des îles Chausey est l'un de rares sites français où l'huîtrier-pie se reproduit en nombre important et qu'il s'agit du principal site français. La population nicheuse est d'une relative stabilité au cours des 10 dernières années.



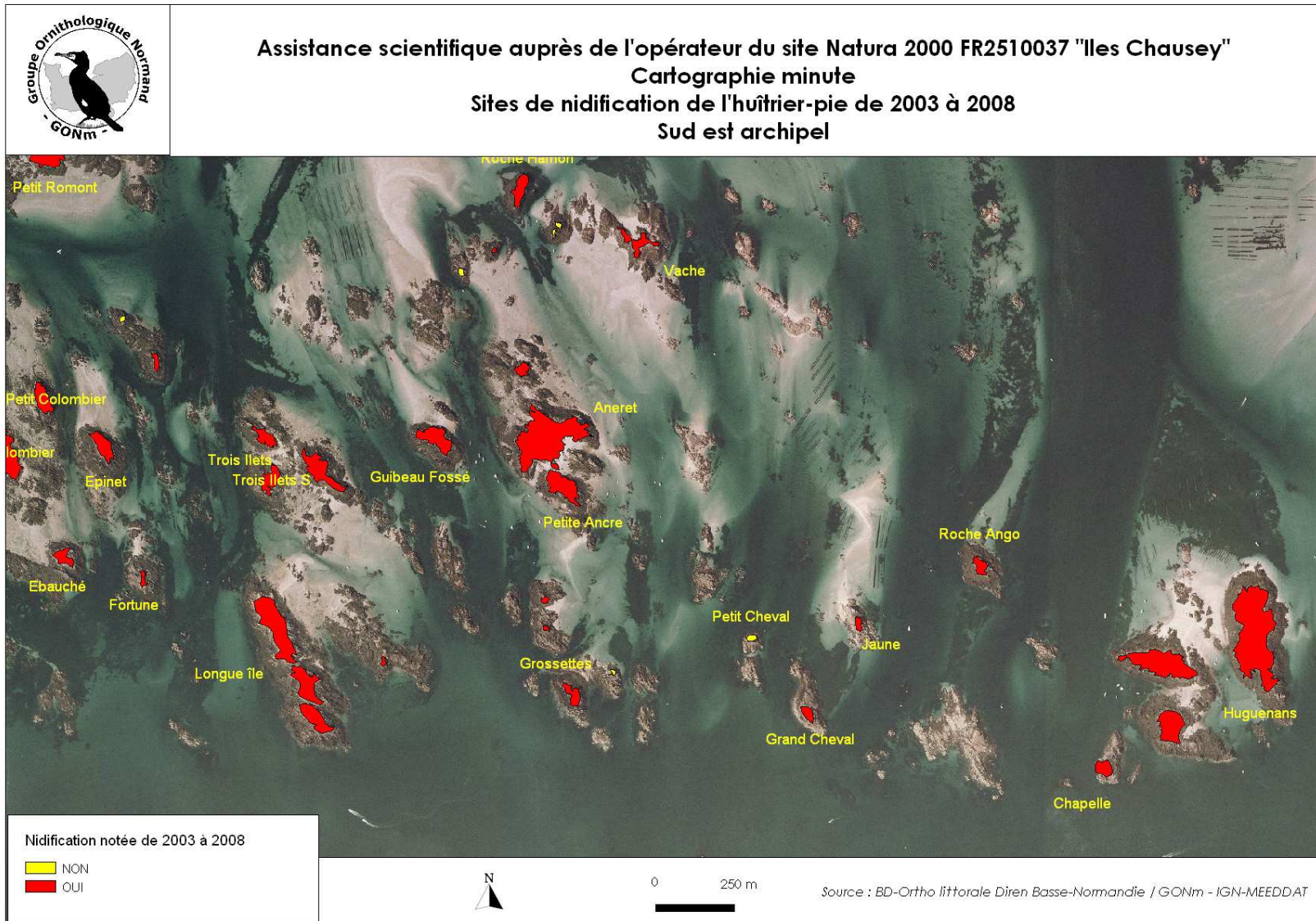
Graphique 11 : Evolution de la population nicheuse d’huîtrier-pie sur la ZPS « Iles Chausey » (1998-2008).



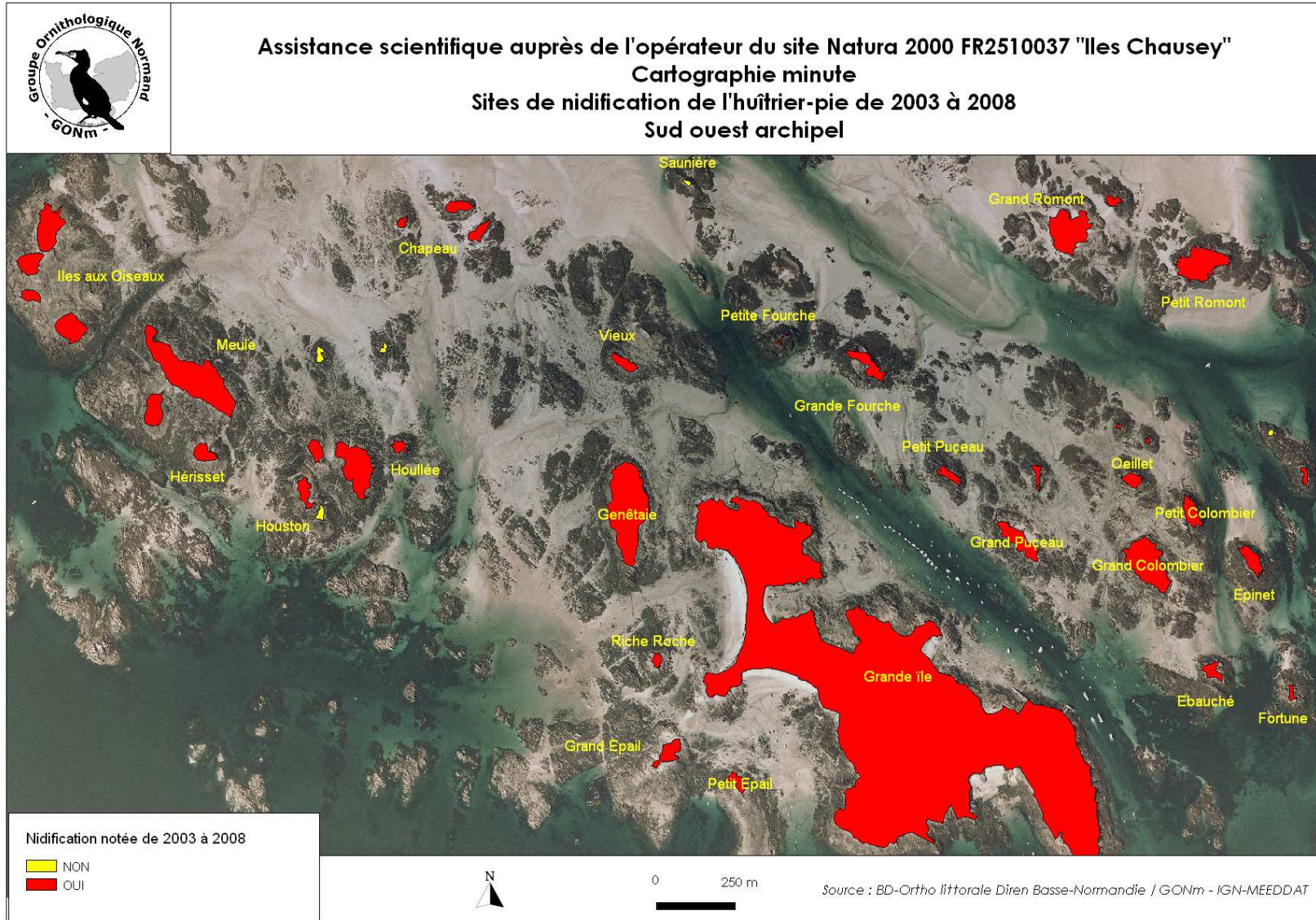
Carte 10a : Répartition des huîtriers-pies nicheurs sur la partie Nord Est de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).



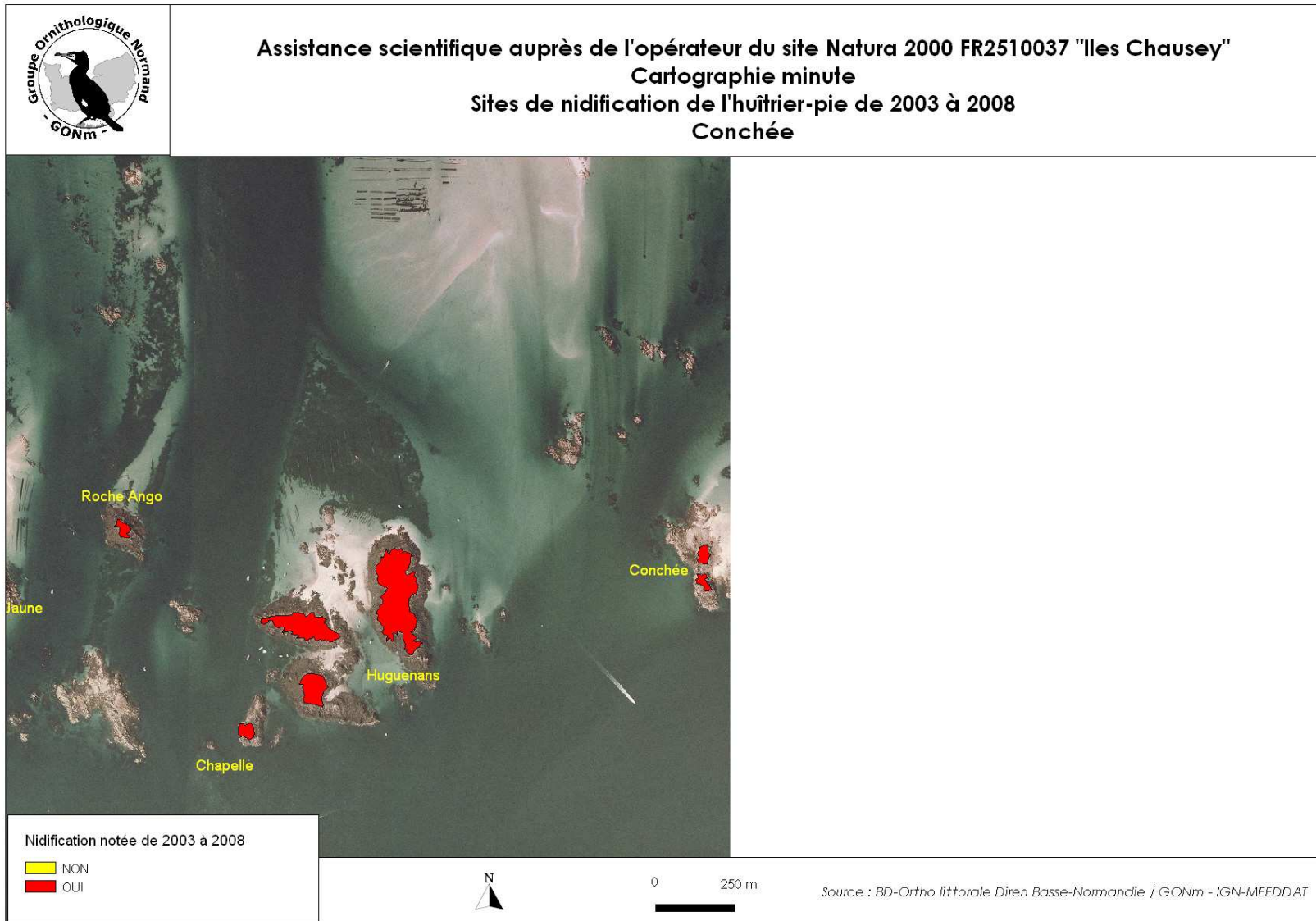
Carte 10b : Répartition des huîtriers-pies nicheurs sur la partie Nord Ouest de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).



Carte 10c : Répartition des huîtriers-pies nicheurs sur la partie Sud Est de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).



Carte 10d : Répartition des huîtriers-pies nicheurs sur la partie Sud Ouest de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).



Carte 10e : Répartition des huîtres-pies nicheurs sur la partie extrême Est de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).

3.4.11. Bécasseau violet

Le bécasseau violet est un hivernant peu commun en France, et ses effectifs sont difficiles à estimer (DUBOIS, LE MARECHAL, OLIO SO & YESOU, 2008). Il fréquente le littoral rocheux, principalement sur les côtes normandes et bretonnes.

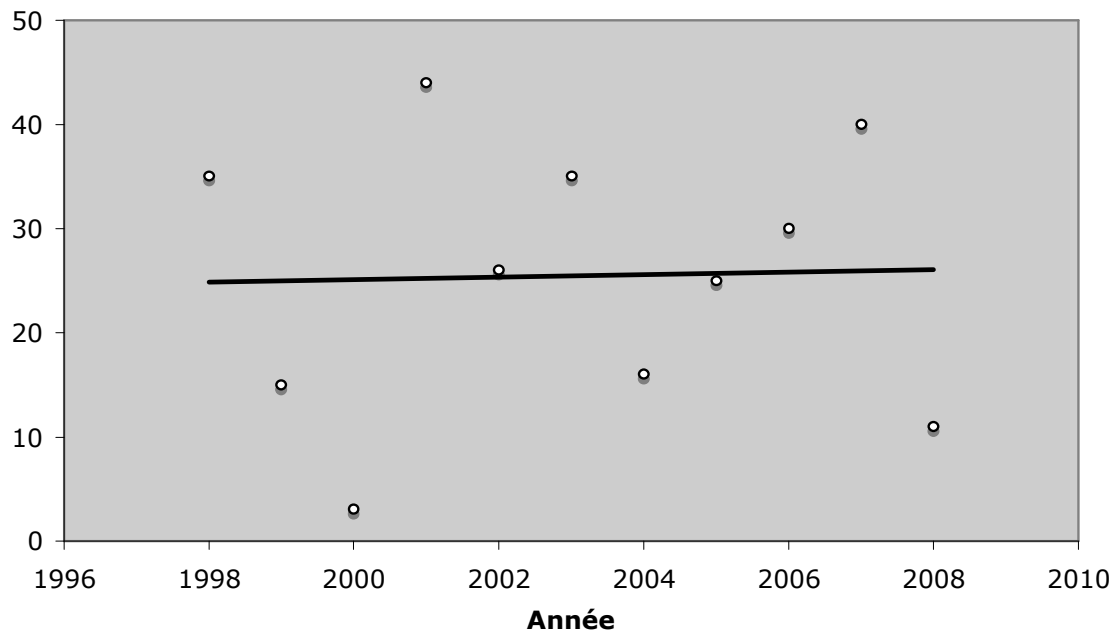
- Utilisation spatio-temporelle du site

L'espèce est présente sur la zone seulement en période internuptiale, soit à partir d'octobre (parfois septembre) jusqu'en mars pour l'essentiel de la population. Quelques individus peuvent toutefois être observés ponctuellement jusqu'en mai.

Le bécasseau violet utilise les îlots rocheux qui bordent l'archipel comme reposoir de haute mer et principalement les Iles aux Oiseaux, la Canue et la Conchée. Nous ne savons pas exactement où il se nourrit, mais nous supposons qu'il cherche sa nourriture sur l'estran rocheux du pourtour de l'archipel.

- Tendence évolutive de la population hivernante

La population hivernante moyenne à Chausey est de 25 individus avec des variations inter-annuelles pouvant être importantes. Le graphique suivant montre que la population hivernante est relativement stable.



Graphique 10 : Evolution de l'effectif hivernant du bécasseau violet sur la ZPS « Iles Chausey » (1998-2008).

3.4.12. Courlis corlieu

Le courlis corlieu est un migrateur assez commun, mais un hivernant très rare en France (DUBOIS, LE MARECHAL, OLIOSO & YESOU, 2008).

- Utilisation spatio-temporelle du site :

L'espèce fréquente la ZPS « Iles Chausey » en périodes de migrations, pré-nuptiale (de mi-mars à mi-mai) et post-nuptiale (de mi-juillet à mi-novembre) avec un effectif de quelques dizaines d'individus avec un maximum de 40 oiseaux notés sur la période 1998-2008. Des oiseaux ont également été notés durant toute la période nuptiale mais il est difficile de savoir si il s'agit de migrants tardifs ou précoces ou des oiseaux réellement estivaux.

- Tendance évolutive de la population hivernante

L'hivernage du courlis corlieu à Chausey est récente puisque le premier cas d'hivernage a été noté en 2005 avec un individu présent durant toute la période internuptiale. Peu fréquent depuis, l'hivernage du courlis corlieu est annuel. L'effectif est stable, toujours égal à un individu.

3.4.13. Tournepieuvre à collier

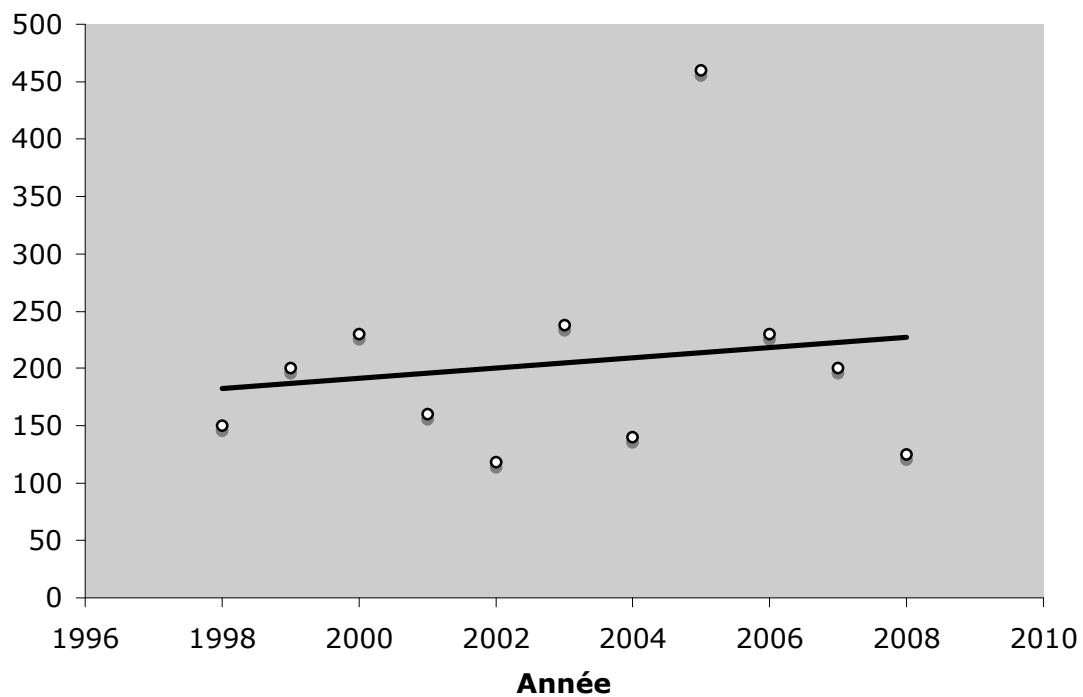
En France, le tournepieuvre à collier est un migrateur et hivernant peu commun (DUBOIS, LE MARECHAL, OLIOSO & YESOU, 2008). Il fréquente le littoral rocheux ainsi que les vasières littorales.

- Utilisation spatio-temporelle du site

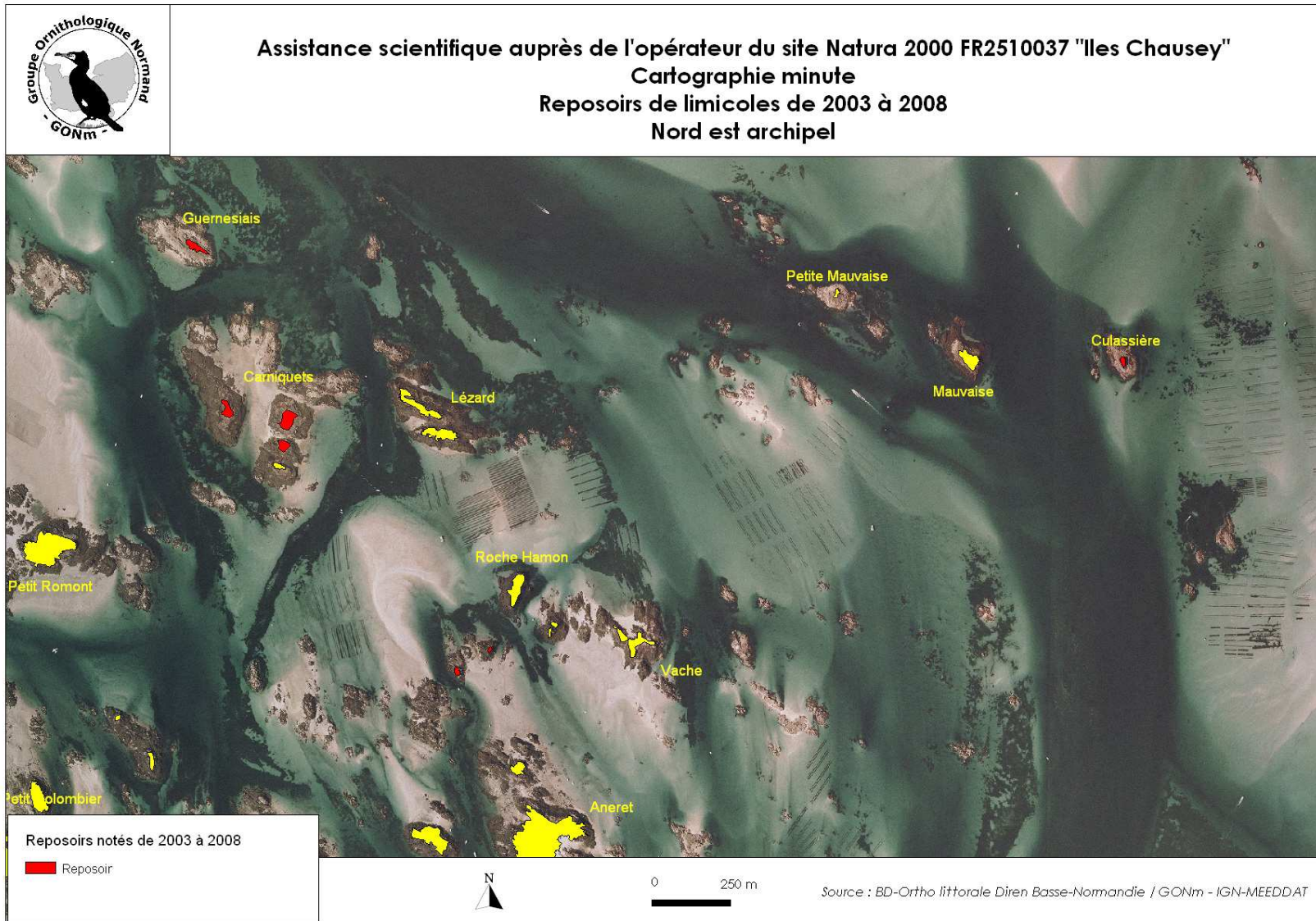
L'espèce fréquente la ZPS « Iles Chausey » tout au long de l'année, notamment en migrations pré et postnuptiale (mi-mars à mi-mai puis mi-juillet à mi-novembre) et en hivernage. Les tournepieuvres à collier utilisent les mêmes reposoirs de marée haute et zones de gagnage que les autres limicoles. Les cartes 11a et 11b présentent les principaux reposoirs et zones de gagnages des limicoles.

- Tendance évolutive de la population hivernante

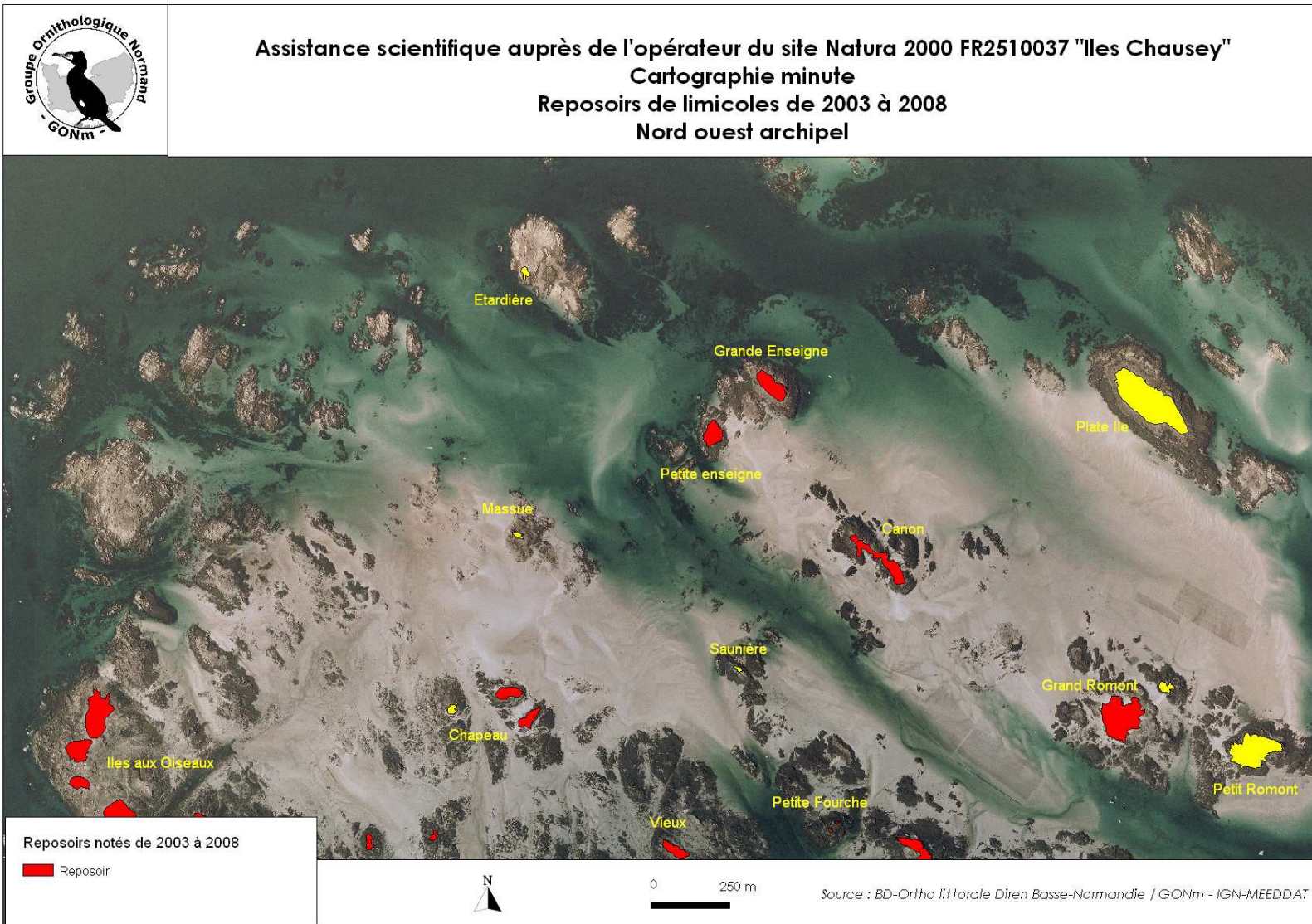
En migration, des effectifs pouvant atteindre 400 à 600 individus sont régulièrement notés. Quelques individus estivent et environ 200 hivernent dans l'archipel. La population hivernante du tournepieuvre à collier (de 0,49 à 2,33 % de la population hivernante française) est à peu près stable comme le montre le graphique suivant.



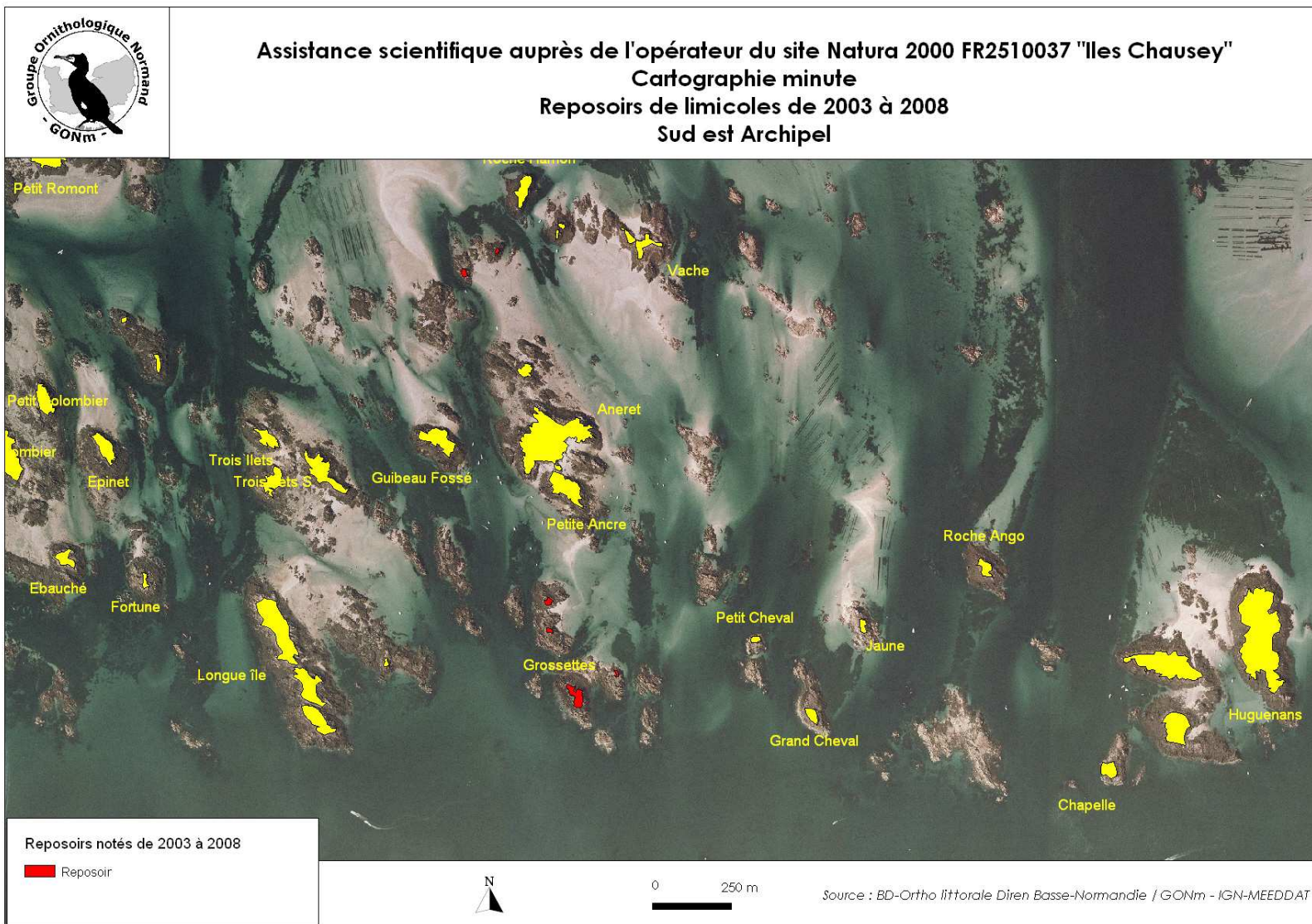
Graphique 11 : Evolution de l'effectif hivernant du tournepipe à collier sur la ZPS « Iles Chausey » (1998-2008).



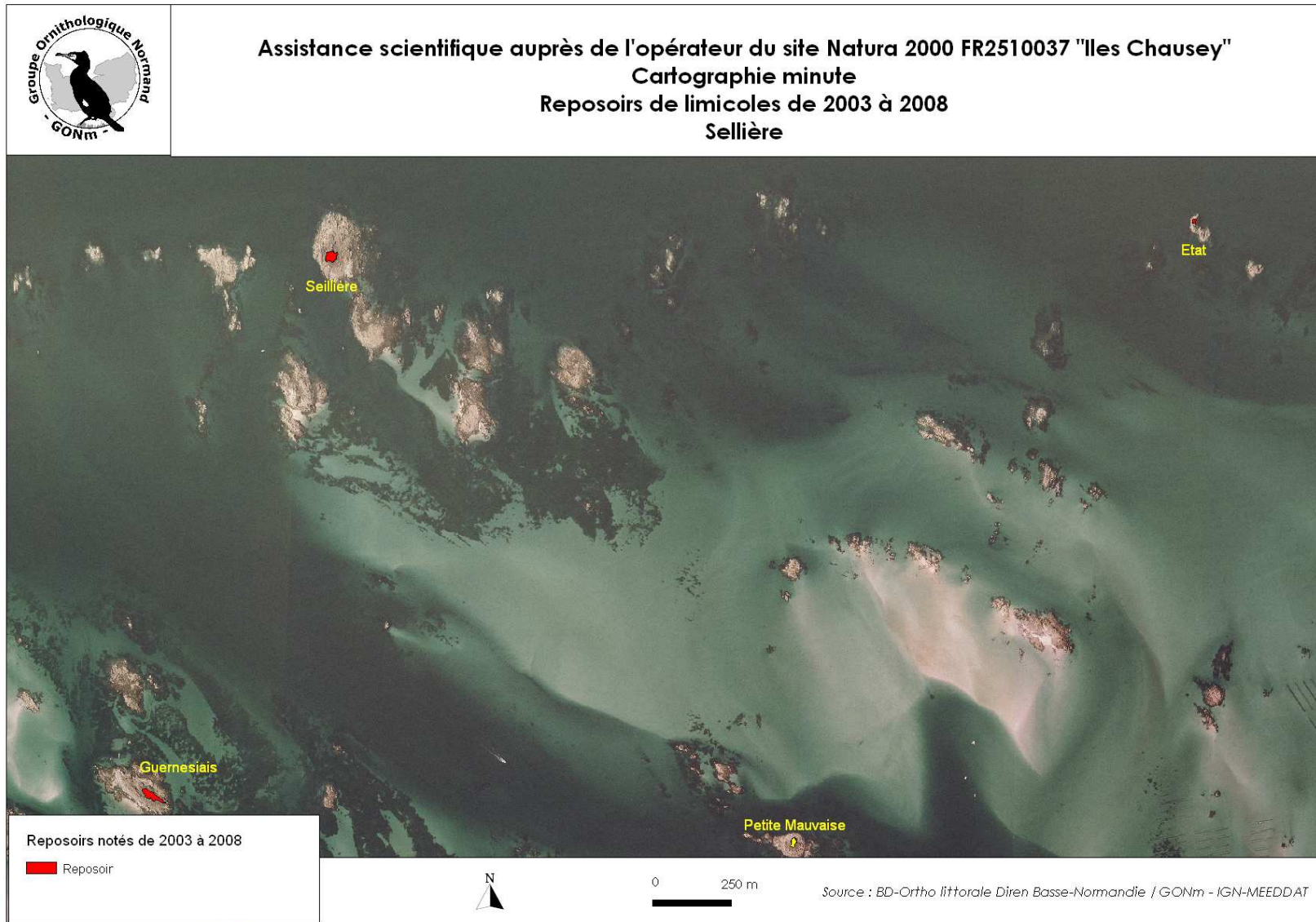
Carte 11a : Reposoirs de marée haute de limicoles sur la partie Nord Est de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).



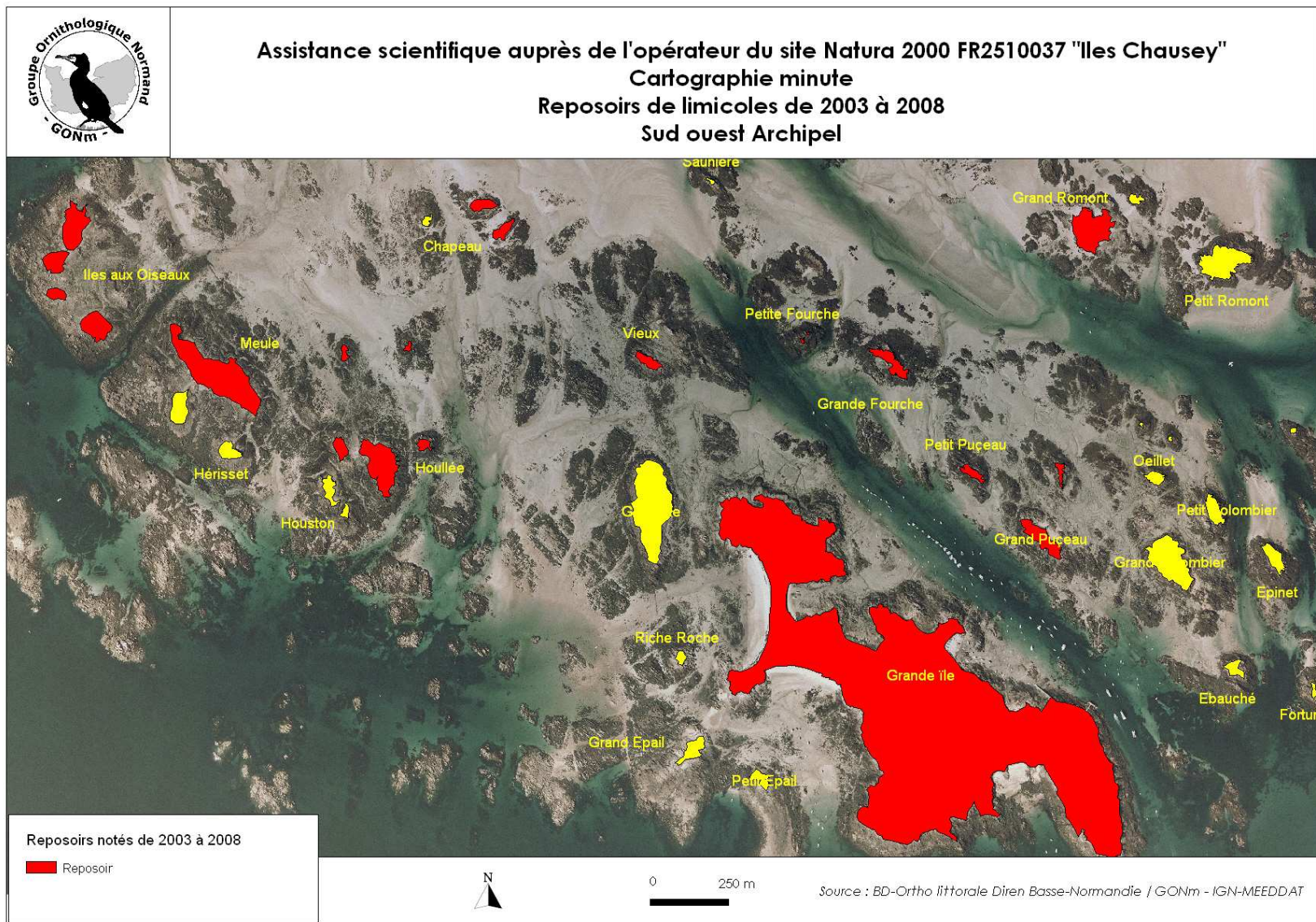
Carte 11b : Reposoirs de marée haute de limicoles sur la partie Nord Ouest de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).



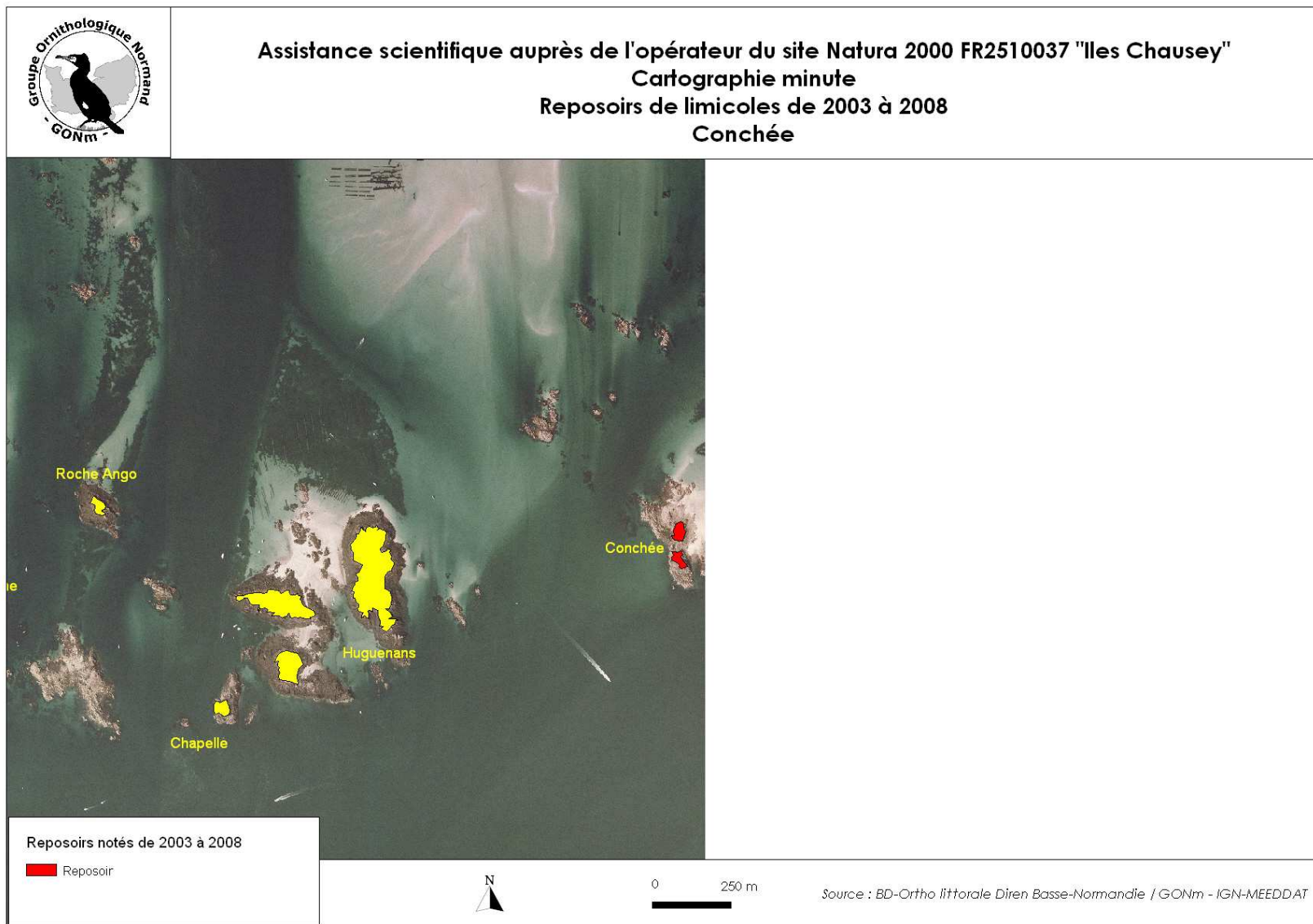
Carte 11c : Reposoirs de marée haute de limicoles sur la partie Sud Est de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).



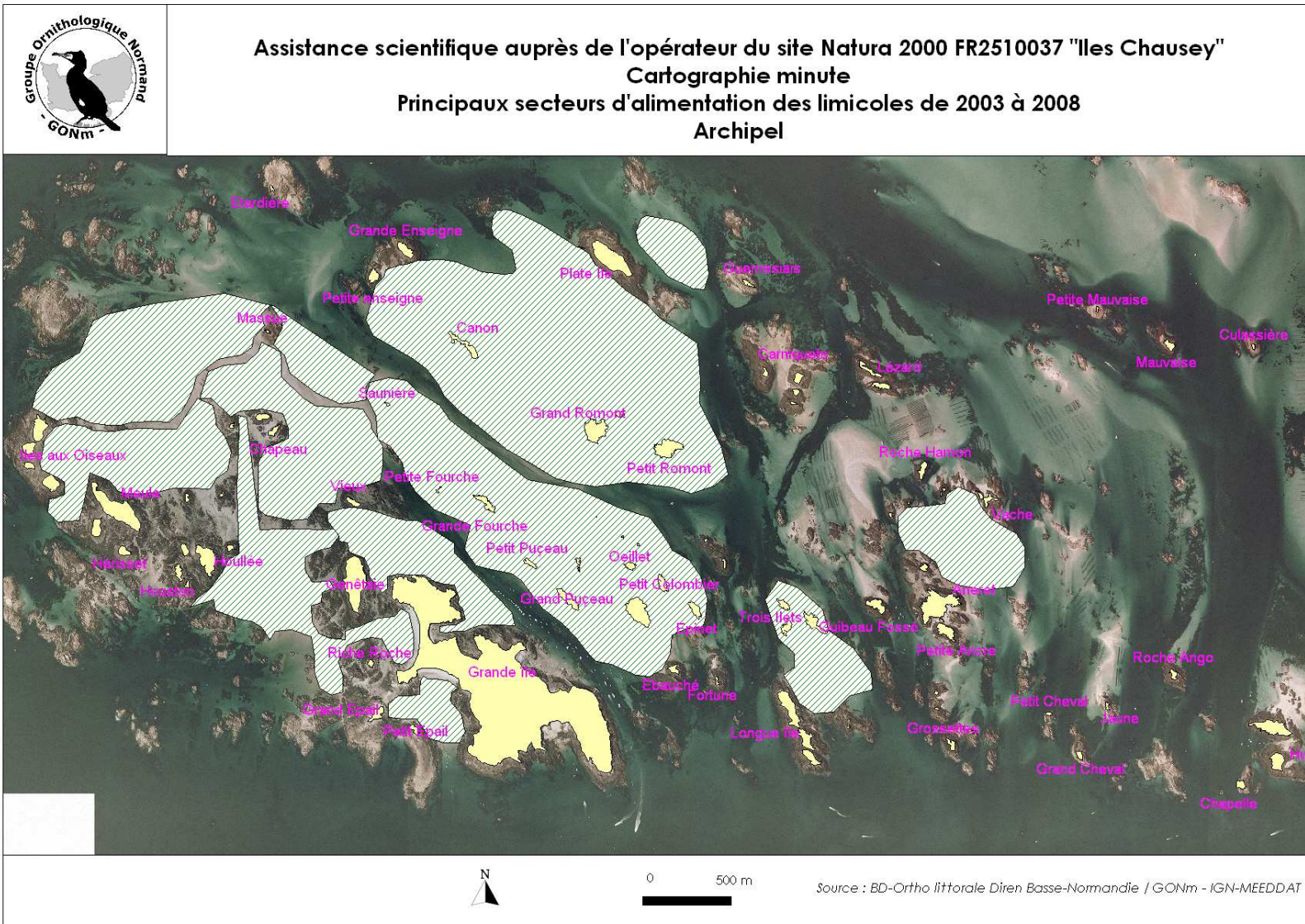
Carte 11d : Reposoirs de marée haute de limicoles sur la partie extrême Nord de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).



Carte 11a : Reposoirs de marée haute de limicoles sur la partie Nord Est de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).



Carte 11e : Reposoirs de marée haute de limicoles sur la partie extrême Est de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).



Carte 11f : Principales zones de gagnage des limicoles sur la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).

3.4.14. Mouette mélanocéphale

La population nicheuse française s'élevait en 2000 à environ 2000 couples alors que l'effectif hivernant était compris entre 6600 et 8000 individus en 2004-2005 (DUBOIS, LE MARECHAL, OLIOSSO & YESOU, 2008). La ZPS accueille l'espèce en période internuptiale avec un nombre maximal d'individus lors du passage postnuptial.

- Utilisation spatio-temporelle du site

L'espèce fréquente la ZPS « Iles Chausey » seulement en période internuptiale, soit de la mi-août à début avril. L'espèce est surtout migratrice, mais aussi hivernante et elle exploite l'ensemble de l'archipel sans qu'un secteur particulier soit privilégié.

- Tendance évolutive de la population hivernante

Les premières mentions de la mouette mélanocéphale dans le fichier du GONm apparaissent en 1995. L'effectif moyen de migrants se situe autour de 30 individus avec un effectif maximal de 340 individus noté à l'automne 2007. L'hivernage de la mouette mélanocéphale a été noté pour la première fois en 2002. Depuis, l'hivernage est annuel, bien que marginal, avec 1 à 3 oiseaux.

3.4.15. Goéland argenté

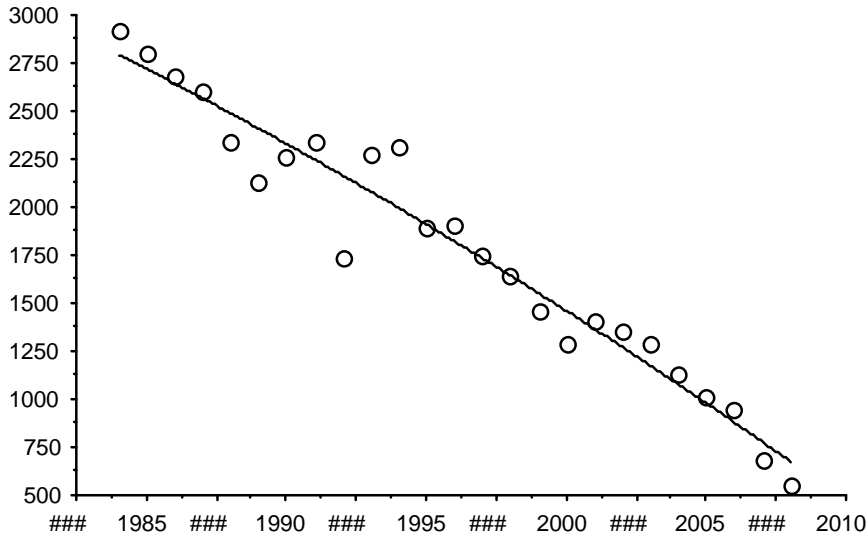
Avec près de 80 000 couples à la fin des années 1990, la population nicheuse française du goéland argenté représente environ 10 % de l'effectif européen. La population « naturelle », qui se reproduit sur les côtes Manche-Atlantique, est en phase de déclin depuis la fin des années 1980 et est estimée à 68 000 couples, alors que les colonies urbaines, en forte expansion, accueillent près de 11 000 couples nicheurs (CADIOU, PONS & YESOU, 2004).

- Utilisation spatio-temporelle du site

L'espèce est présente toute l'année sur l'ensemble de la ZPS. Les nicheurs s'installent sur les îlots à partir de mars que les poussins quittent en août.

- Tendance évolutive de la population nicheuse

Suivie de manière précise depuis plus de vingt-cinq ans, la population nicheuse de goéland argenté montre un important déclin le milieu des années 1980 comme l'atteste clairement le graphe suivant. En effet, depuis 1984, où la colonie atteignait 3000 couples, les effectifs de goélands argentés de Chausey sont en diminution, pour arriver à un plus bas historique. L'évolution générale négative de la population nicheuse de goéland argenté de la ZPS s'inscrit dans une tendance au déclin également constatée ailleurs en France ces dernières années. Les causes sont, entre autres, la compétition alimentaire avec les autres espèces de goélands, la pression de prédation du goéland marin sur le goéland argenté et la compétition intraspécifique au sein des grosses colonies. Sur Chausey, les deux dernières causes sont très probables avec une colonie de goélands marins en pleine expansion et une importante colonie en 1984. Le départ d'oiseaux vers les colonies urbaines de Granville ou Saint-Malo, peut également en être une cause.

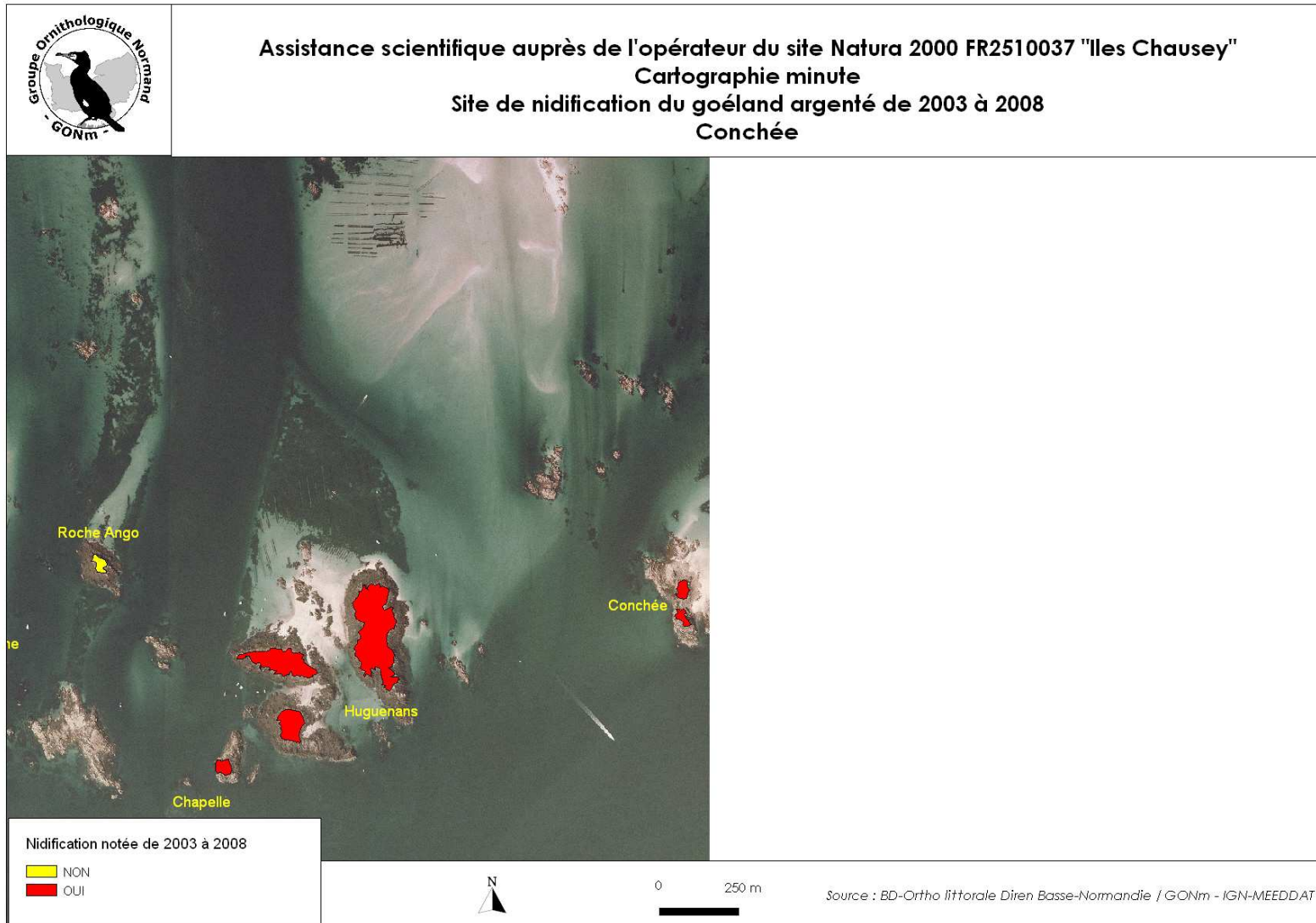


Graphique 12 : Evolution de la population nicheuse de goéland argenté sur la ZPS « Iles Chausey »

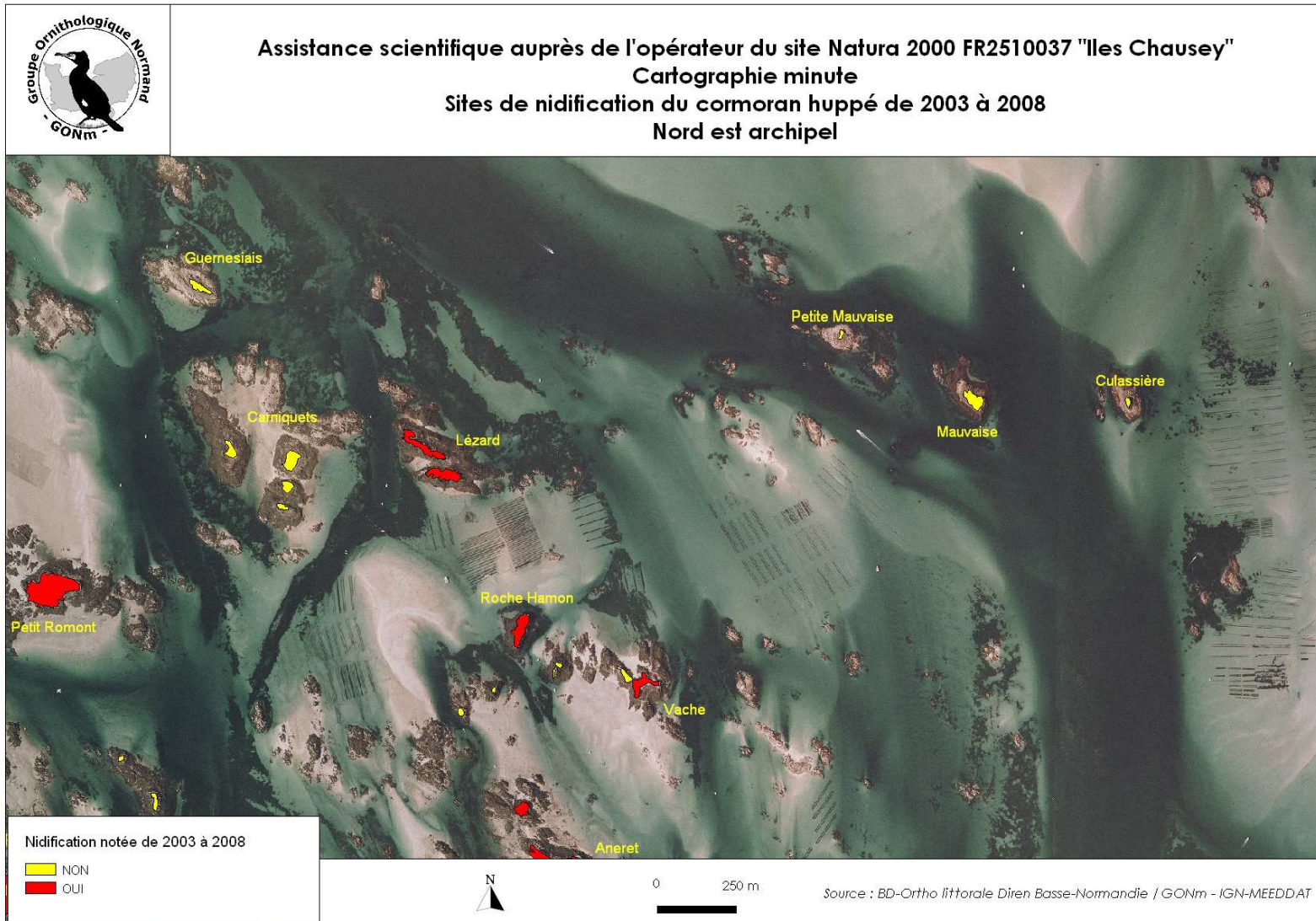
En période de migration, la population se renforce quelque peu par l'arrivée d'oiseaux étrangers à l'archipel comme semblent l'attester les deux oiseaux nés et bagués à Jersey observés sur les concessions mytilicoles en août 2004.

- Tendence évolutive de la population hivernante

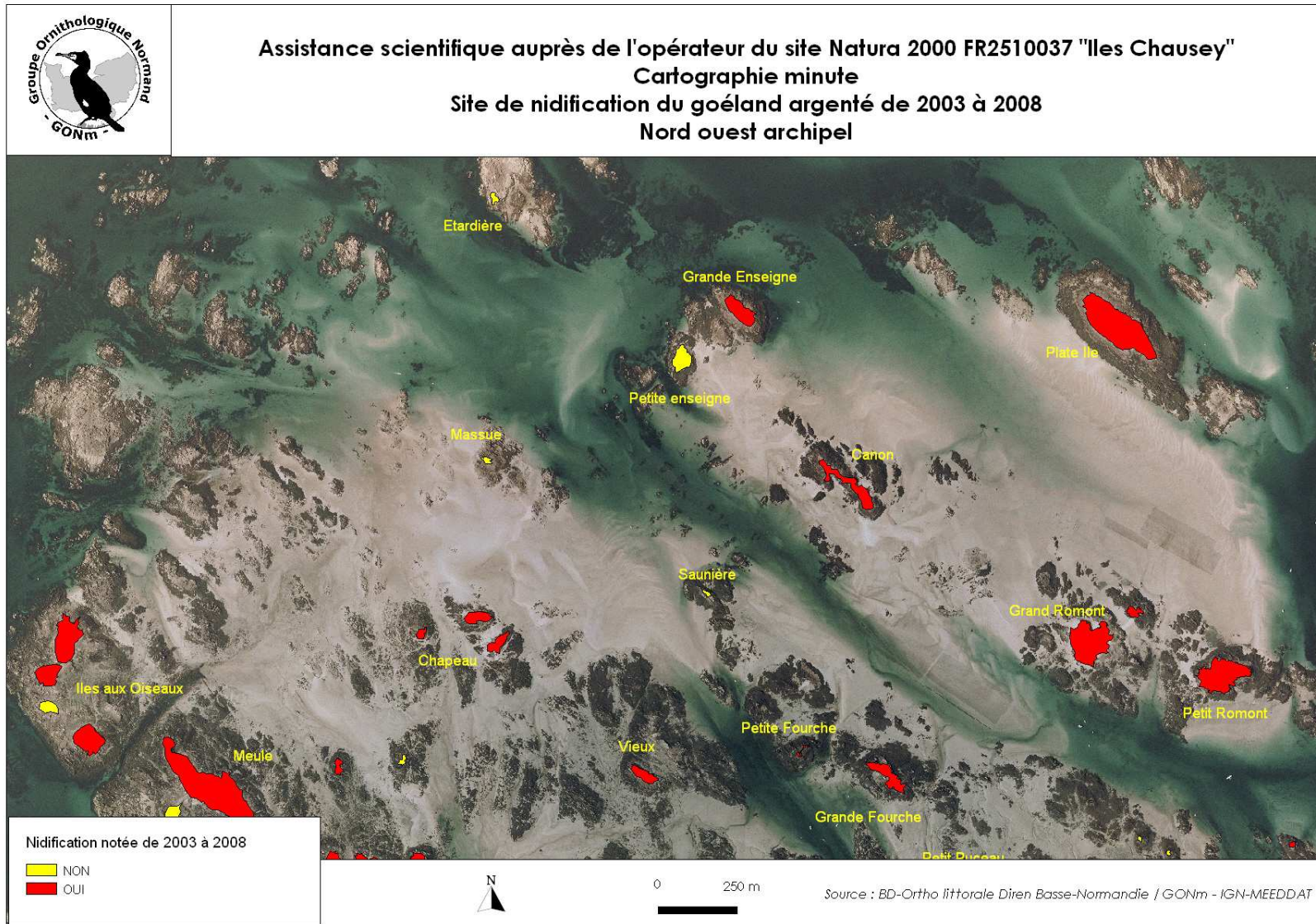
En hivernage, les goélands argentés délaissent quelque peu l'archipel. La population hivernante est d'environ 300 individus.



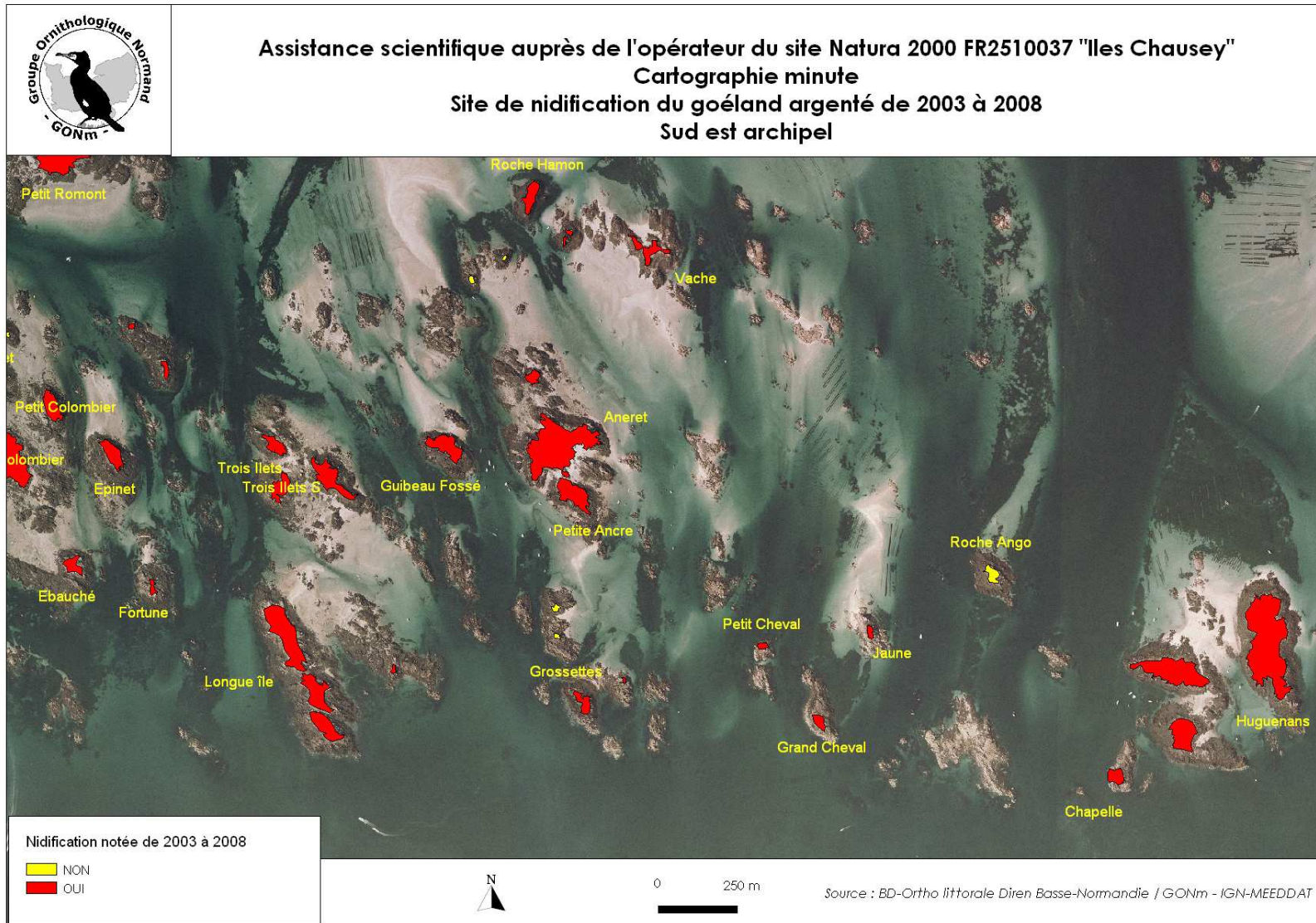
Carte 12a : Répartition des goélands argentés nicheurs sur la partie extrême Est de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).



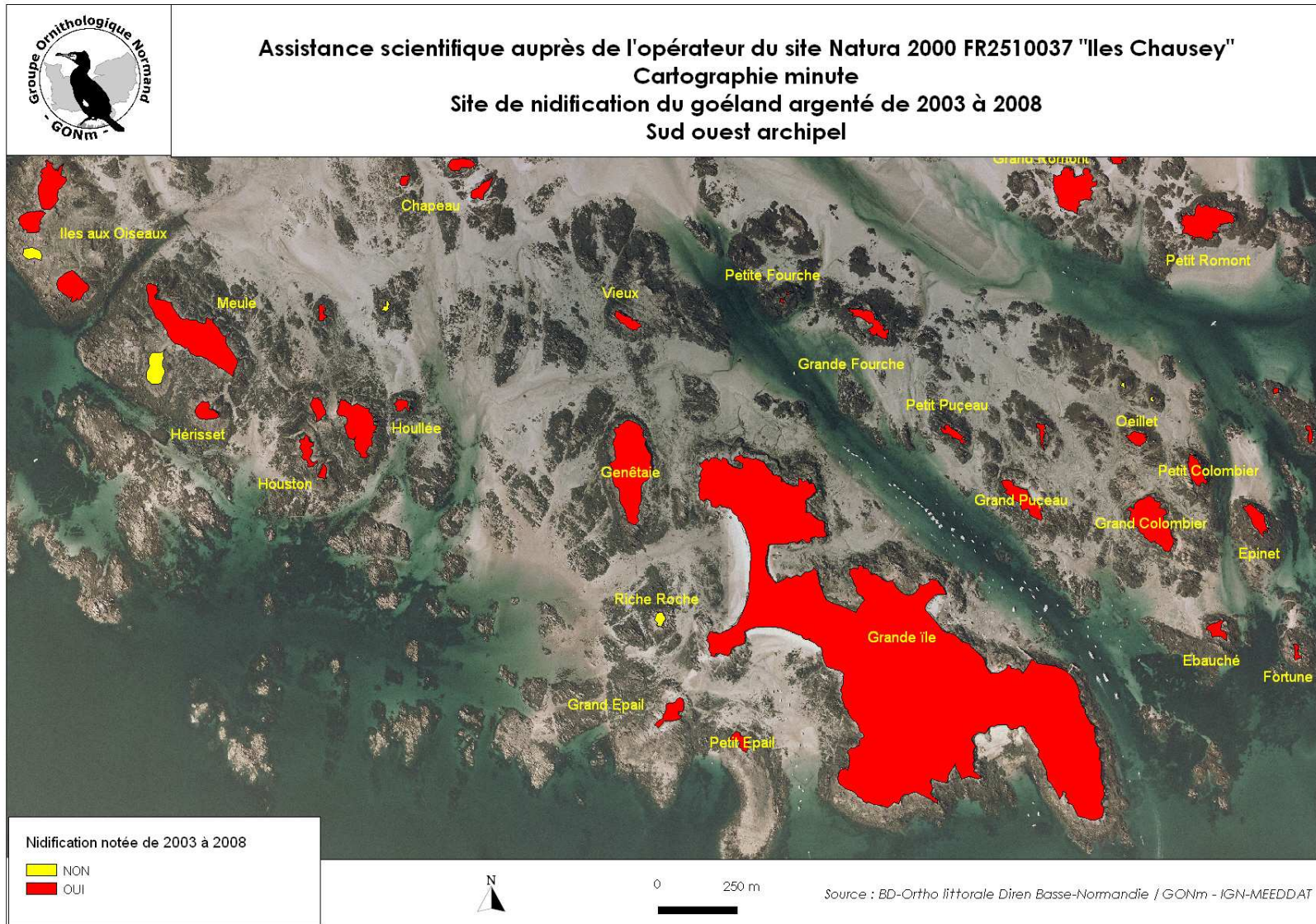
Carte 12b : Répartition des goélands argentés nicheurs sur la partie Nord Est de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).



Carte 12c : Répartition des goélands argentés nicheurs sur la partie Nord Ouest de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).



Carte 12d : Répartition des goélands argentés nicheurs sur la partie Sud Est de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).



Carte 12e : Répartition des goélands argentés nicheurs sur la partie Sud Ouest de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008).

3.4.16. Goéland marin

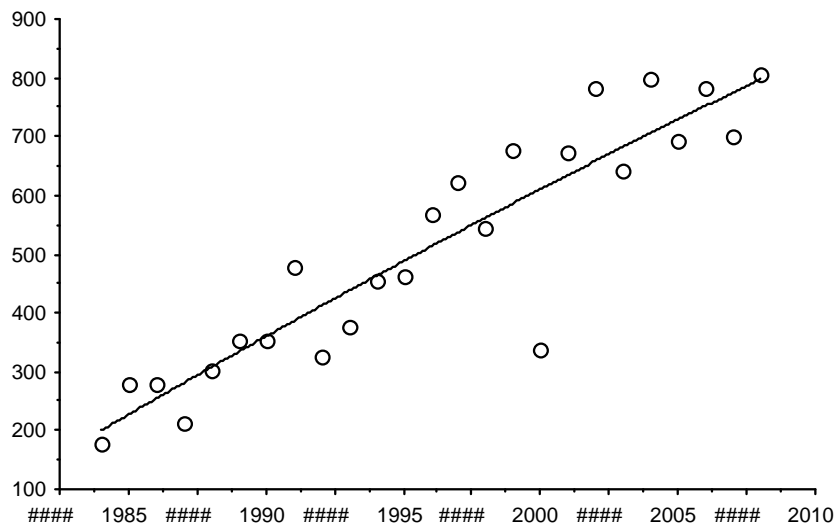
Avec 4 000 couples à la fin des années 1990, la population nicheuse française du goéland marin représente environ 3 % de l'effectif européen (CADIOU, PONS & YESOU, 2004). Cette population a connu une croissance très rapide, doublant son effectif en environ 10 ans.

- Utilisation spatio-temporelle du site

L'espèce est présente toute l'année sur l'ensemble de la ZPS. Les nicheurs s'installent sur les îlots à partir de mars que les poussins quittent en août.

- Tendence évolutive de la population nicheuse

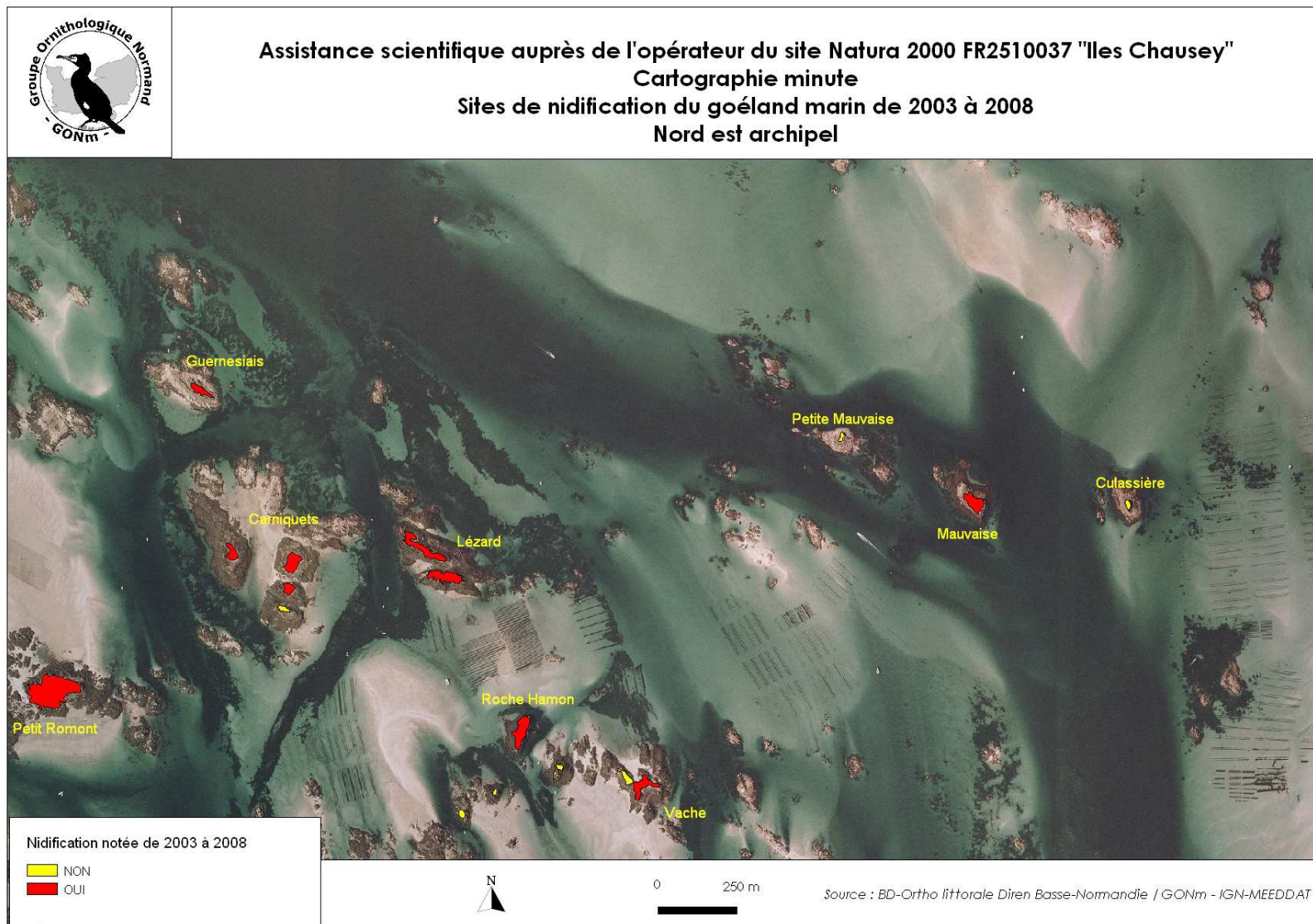
Suivie de manière précise depuis plus de vingt-cinq ans, la population nicheuse de goéland marin montre une croissance importante. Depuis 1984, nous assistons à une augmentation continue du nombre de couples de goélands marins sur l'archipel des îles Chausey. En 2005, la population nicheuse de Chausey représente 17 % de la population française de goélands marins : c'est l'une des deux principales colonies françaises, sinon la principale. L'évolution positive de Chausey suit bien évidemment, mais en l'amplifiant, celle qui a été observée au niveau national depuis une trentaine d'années. Les raisons n'en sont pas encore bien connues même si la disponibilité alimentaire semble y prendre une part importante. Des changements comportementaux de l'espèce ont aussi été établis qui lui permettent désormais de nicher en colonies denses, ce qui n'existait pas il y a encore un demi-siècle (DEBOUT 2001). Un programme de baguage (mené par S. PROVOST) devrait apporter des informations nouvelles.



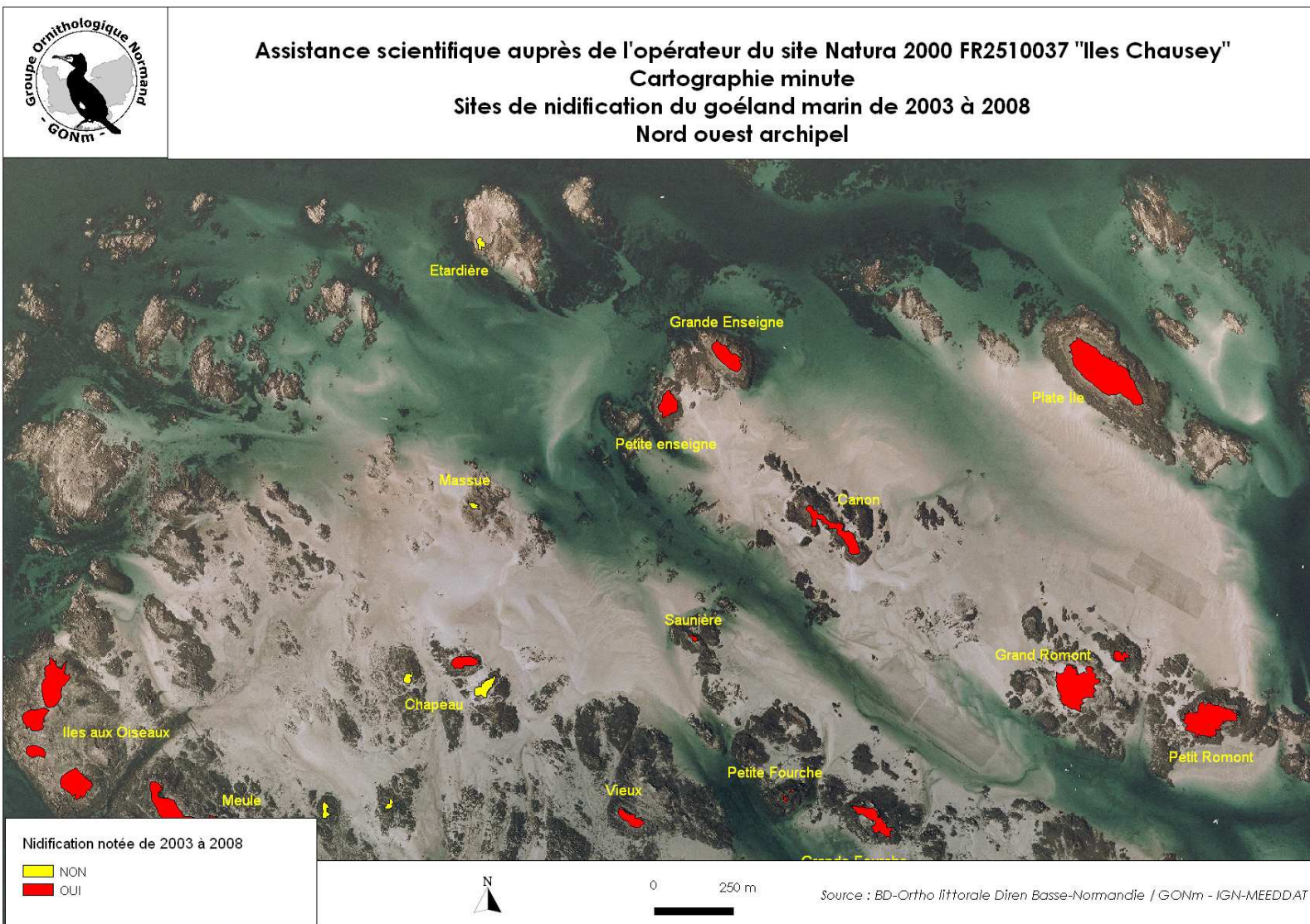
Graphique 13 : Evolution de la population nicheuse de goéland marin sur la ZPS « Iles Chausey »

- Tendence évolutive de la population hivernante

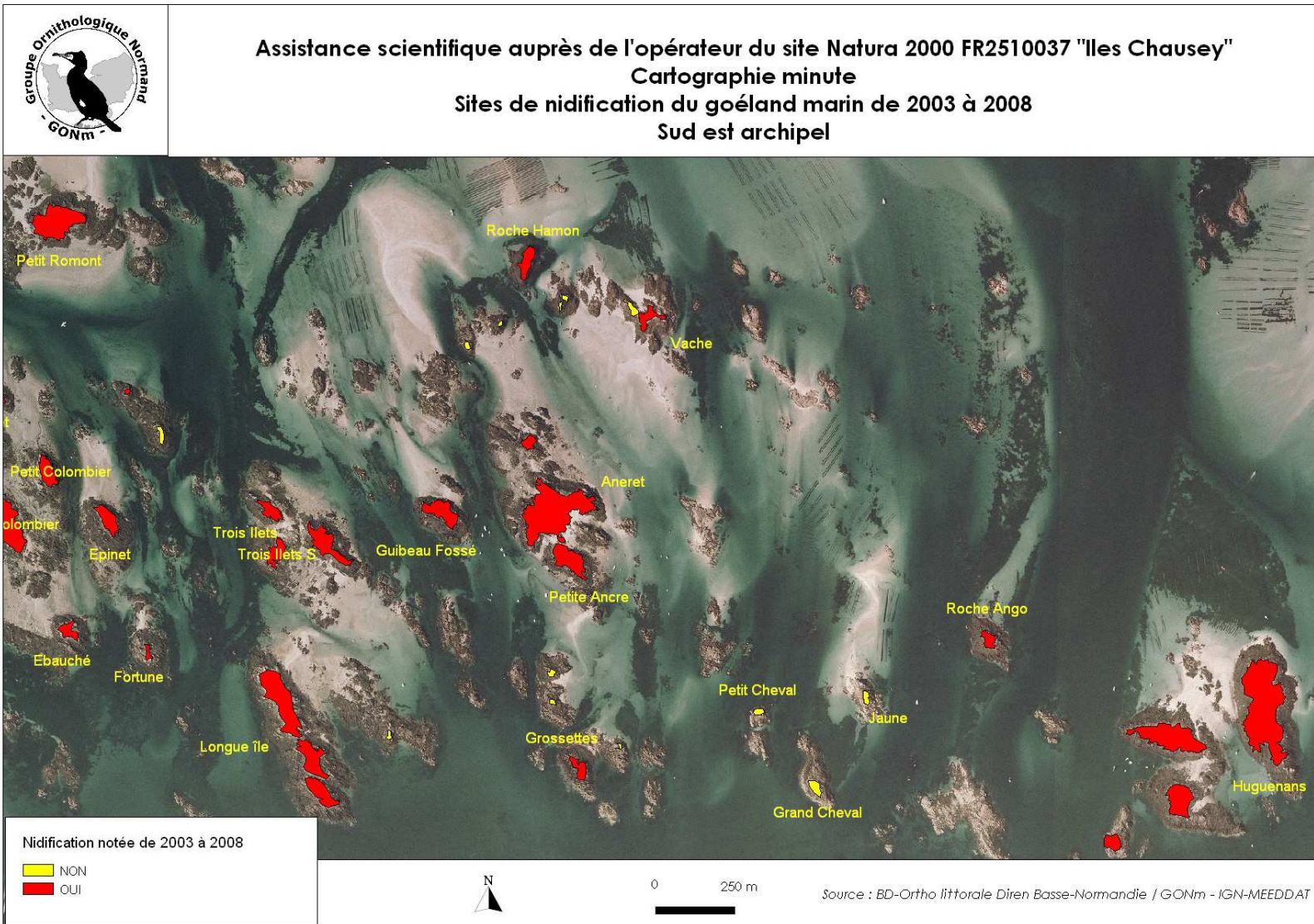
En hivernage, les goélands marins délaissent également quelque peu l'archipel pour rejoindre le continent. La population hivernante est d'environ 700 individus.



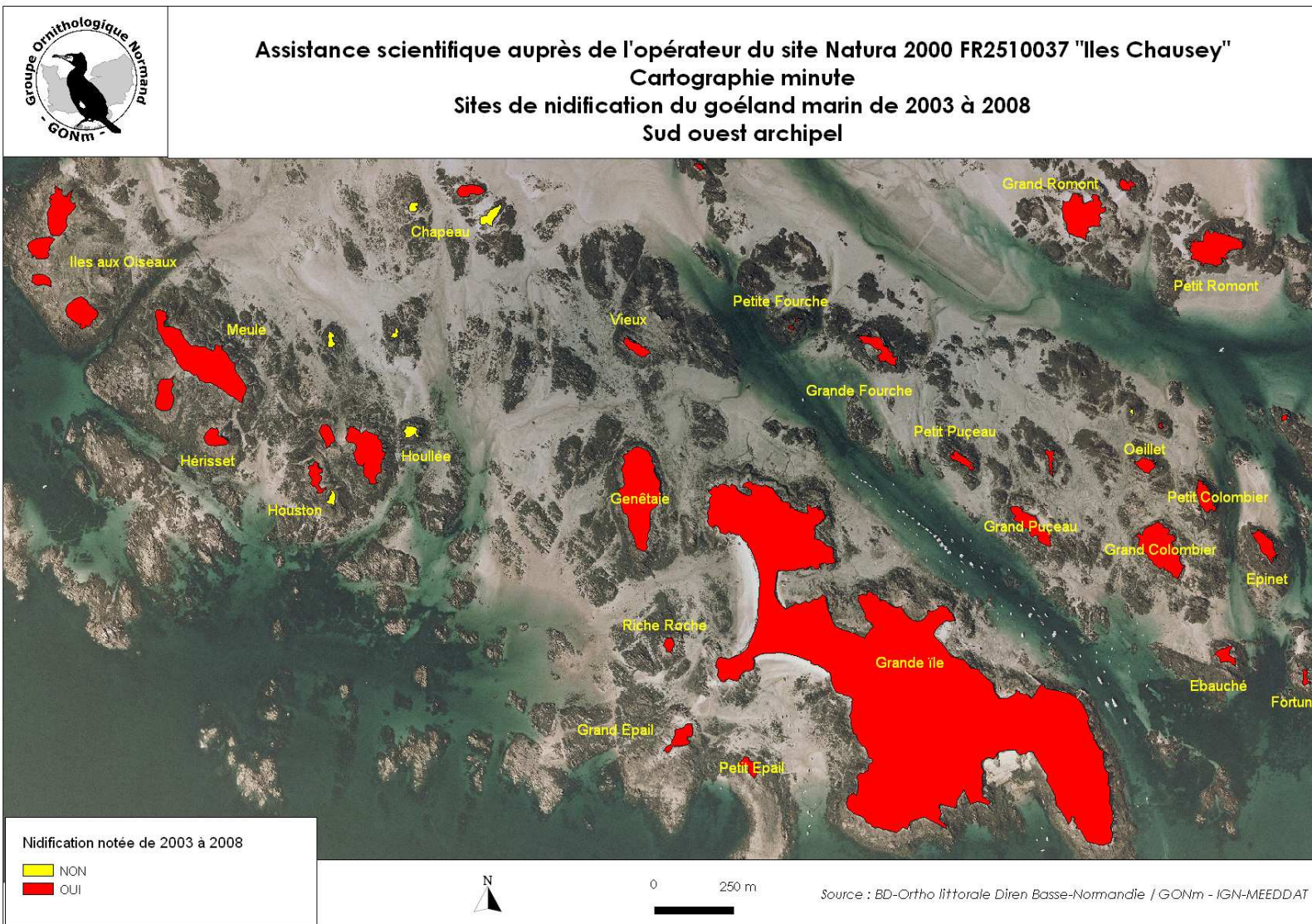
Carte 13a : Répartition des goélands marins nicheurs sur la partie Nord Est de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008)



Carte 13b : Répartition des goélands marins nicheurs sur la partie Nord Ouest de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008)



Carte 13c : Répartition des goélands marins nicheurs sur la partie Sud Est de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008)



Carte 13d : Répartition des goélands marins nicheurs sur la partie Sud Ouest de la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008)

3.4.17. Sterne caugek

Avec environ 6 000 couples nicheurs à la fin des années 1990, la population nicheuse française de la sterne caugek représente environ 13 % de l'effectif européen (CADIOU, PONS & YESOU, 2004).

- Utilisation spatio-temporelle du site

L'espèce est présente sur l'ensemble de la ZPS en période nuptiale et en migration. Les nicheurs se cantonnent sur les îlots à partir du mois de mai pour nicher en juin. Dès le mois de juillet (parfois même, dès la fin de juin), on observe plusieurs centaines de caugek, jeunes et adultes dans l'archipel. Il s'agit probablement d'oiseaux ayant déjà niché avec succès dans le nord de l'Europe et venant terminer l'élevage de leurs jeunes à Chausey.

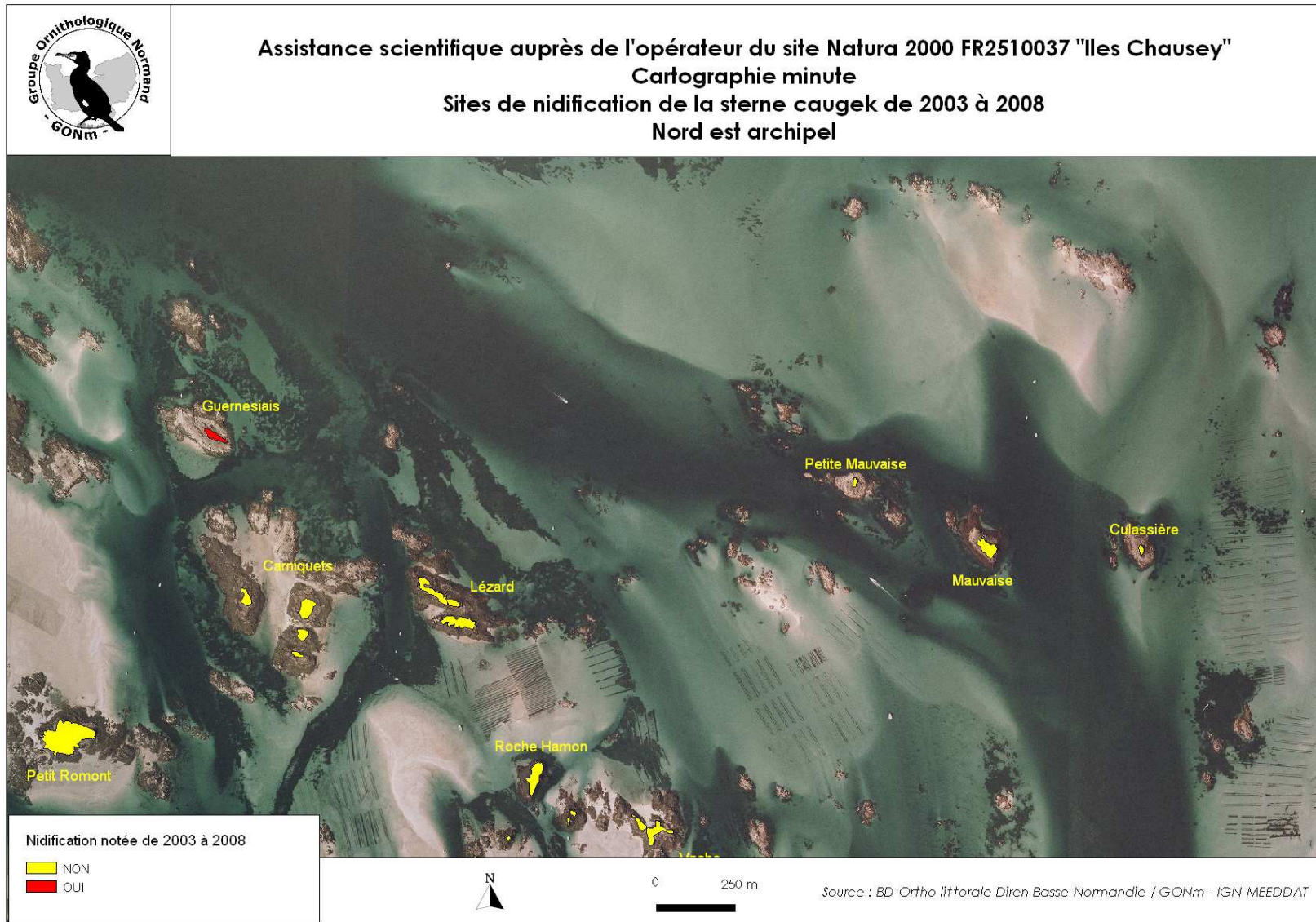
- Tendances évolutives de la population nicheuse

La nidification de la sterne caugek est irrégulière, bien que l'espèce soit régulièrement présente et ait des comportements reproducteurs au printemps. Il faut dire que l'espèce est très sensible au dérangement et ne souffre pas des intrusions humaines. La sterne caugek a niché à plusieurs occasions depuis 1959, la plupart des cas ayant conduit à un échec. Dans les dix dernières années, la caugek a niché à 3 reprises : 12 couples en 1999, 1 en 2007 et 2 (ou 3) en 2008. Il est à noter que pour la première fois depuis que des suivis sont réalisés, elle s'est reproduite deux années consécutives.

- Tendances évolutives de la population migratrices

En migration postnuptiale, des passages de près de 2000 oiseaux ont été notés. Il est très probable que cette population migratrice soit sous-estimée.

Les cas d'hivernage sont encore assez rares. De 1998 à 2008, un seul oiseau a hiverné.



Carte 14 : Répartition des sternes caugek nicheuses sur la ZPS « Iles Chausey » (2003-2008)

3.4.18. Sterne pierregarin

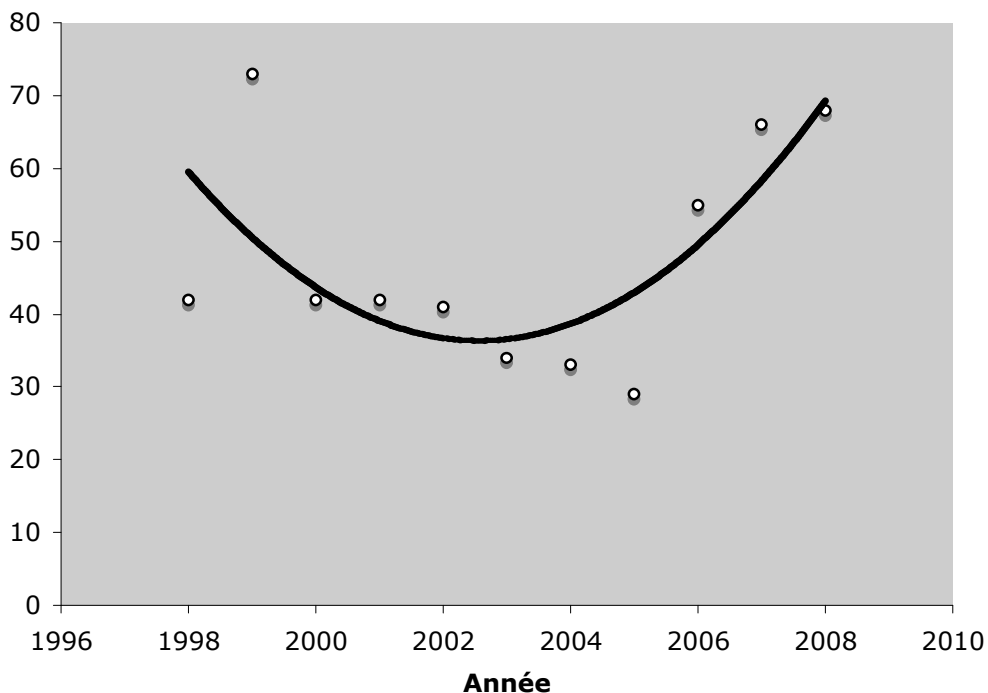
Avec environ 5 000 couples nicheurs à la fin des années 1990, la population nicheuse française de la sterne pierregarin représente environ 2 % de l'effectif européen (CADIOU, PONS & YESOU, 2004).

- Utilisation spatio-temporelle du site

L'espèce est présente sur l'ensemble de la ZPS en période nuptiale et en migration. Les nicheurs se cantonnent sur les îlots à partir du mois de mai pour nicher en juin. Fin juillet, les premiers juvénile sont observés dans l'archipel.

- Tendence évolutive de la population nicheuse

Les effectifs nicheurs de sterne pierregarin sur Chausey ont connu une forte augmentation de 1984 à 1999. Depuis, ils ont diminué puis à nouveau augmenté, sans que l'on puisse réellement trouver le ou les facteurs explicatifs. Le suivi annuel montre que les pierregarins ne s'installent pas sur des îlots où des goélands nichent mais préfèrent de petits îlots rocheux. De plus, l'éclatement de la population a été noté. Trois hypothèses peuvent être avancées : la compétition spatiale avec les goélands, le dérangement et les mauvaises conditions météorologiques.



Graphique 14 : Evolution de la population nicheuse de sterne pierregarin sur la ZPS « Iles Chausey »

4. Préconisations de suivis et de gestion

4.1. Identification des menaces

Une grande variété de facteurs peuvent affecter les populations d'oiseaux de mer, notamment diverses perturbations, les changements touchant les principales espèces - proies, les marées noires, les contaminants toxiques, la sur-pêche, les pertes dans les filets maillants, la prédation et les conditions climatiques.

Nous n'envisagerons ici que celles que nous avons identifiées comme opérantes à Chausey, compte tenu des connaissances actuelles.

4.1.1. Le dérangement

Le dérangement est l'une des menaces les plus importantes. Plusieurs types de dérangement ont été observés dans l'archipel ces vingt dernières années :

- L'accès aux îlots et le débarquement, voire le camping (phénomène toutefois de plus en plus rare) ;
- La divagation des chiens à partir des bateaux de plaisance échoués, ce qui permet à ces animaux de gagner par l'estran les îles et provoquer le dérangement (voire plus ?) des nicheurs ;
- Le camping sauvage sur le DPM (plus récemment) et l'utilisation du bois d'échouage pour faire des feux.

L'impact négatif du dérangement peut se traduire de différentes manières :

Effets directs :

- La présence sur les îlots peut avoir un impact direct par écrasement des œufs voire des poussins ;
- Un chien peut s'attaquer aux oiseaux ;
- Un dérangement provoque un départ précipité des oiseaux, pouvant entraîner la casse des œufs des espèces nichant à même le rocher (cas des sternes).

Effets indirects :

- Le stress ou la fuite provoqués par un dérangement peuvent :
 - Augmenter l'exposition à la prédation des autres oiseaux (goélands, corneille) ou des rats ;
 - Provoquer des traumatismes (un jeune cormoran non volant peut, en cherchant à fuir, tomber des rochers et se blesser) ;
 - Entraîner un problème d'alimentation donc un affaiblissement des oiseaux, une sensibilité accrue aux parasites, prédateurs ou maladies... ;
 - Provoquer une surconsommation énergétique, énergie dont les oiseaux ont besoin pour assurer leur survie et celle de leur nichée.
- Un stationnement prolongé entraîne la fuite des oiseaux qui laissent leur nid sans surveillance :
 - Facilitant l'accès aux œufs et poussins par les prédateurs et, en particulier, les rats ;
 - Faisant baisser la température des œufs risquant à terme de tuer l'embryon.

4.1.2. La présence des rats

La présence des rats est probablement un facteur limitant majeur en prédatant les œufs et les poussins. Il est fort probable qu'il soit le principal facteur limitant à l'installation du pétrel tempête qui niche dans des terriers ou des prédatons régulières que subissent les sternes chaque année.

Et les goélands ne sont pas en reste. En 2006, un suivi de la reproduction des goélands (2 couples d'argentés et 21 de marins) sur l'îlot de la Grande Enseigne, où les rats sur très présents, a montré qu'aucun poussin n'a atteint l'âge d'envol (GALLIEN obs pers).

4.1.3. L'extension des concessions mytilicoles

En 1999, les mytiliculteurs exploitants des bouchots ont alerté le GONm sur le fait qu'ils étaient victimes de la prédation exercée par le goéland argenté à certaines époques de l'année. En 2000, le GONm a effectué un suivi de cette prédation qui a abouti en mars 2001 à une réunion de concertation entre toutes les parties pour tenter de trouver une solution. Il a été convenu de prélever et d'exposer à des tirs les oiseaux présents sur les sites. En parallèle, un comité de suivi de l'opération a été mis en place afin d'évaluer les effets de la méthode et de réadapter le nombre de prélèvements. Depuis, la concertation avec les mytiliculteurs a permis de diminuer les quotas de 300 à 50 oiseaux.

Au début des années 2000, à la prédation due aux goélands, est venue s'ajouter la prédation des moules de bouchots par les eiders et macreuses. Le groupe de travail, constitué par la Section Régionale de Conchyliculture et le GONm autour du thème de la prédation par les goélands, a naturellement élargi sa réflexion à ces oiseaux malacophages. Dans le même esprit de concertation que pour les goélands, des opérations d'effarouchement des oiseaux sur les bouchots ont également été mises en place, notamment par l'embauche d'un « effaroucheur » chargé de faire fuir les oiseaux des bouchots. Parallèlement, des expérimentations ont été menées afin de trouver un système d'effarouchement efficace, permanent et moins coûteux pour les professionnels. Une balise d'effarouchement a été testée et suivie par le GONm (GALLIEN & FUCHS 2008) afin de vérifier d'une part son efficacité vis à vis des espèces cibles mais surtout son innocuité par rapport aux espèces non cibles. L'étude menée sur un hiver a montré que la balise était inefficace contrairement à l'effarouchement par bateau.

En 2008, GODET (2008) a montré l'impact négatif que pouvait avoir l'extension des concessions de palourdes sur les oiseaux. Les surfaces en culture sont autant de surfaces soustraites aux zones de gagnage des oiseaux. Ainsi, la plaine de Rétin, traditionnellement le secteur le plus riche en limicoles il y a moins de 10 ans, est aujourd'hui délaissé par les oiseaux.

4.1.4. La fermeture des îlots

Sur certains grands îlots (Ile Plate, Huguenans), la fermeture de la végétation, au cœur des plus grands îlots, est notable, les fourrés arbustifs se substituant petit à petit aux espaces herbeux ouverts privilégiés par les goélands.

4.1.5. La limitation des ressources trophiques

Un programme de recherche visant à étudier le régime alimentaire de quelques espèces importantes (cormoran huppé, huîtrier, goéland marin, ...) et à estimer l'importance des ressources trophiques, les problèmes de concurrence avec les activités humaines, l'impact prévisible du réchauffement devient nécessaire afin de parvenir à une préservation maximale des ressources trophiques nécessaires au maintien du patrimoine ornithologique.

4.2. **Préconisations de gestion**

4.2.1. Limiter le dérangement

L'accès aux îlots au dessus de la laisse de mer est interdit par arrêté municipal depuis longtemps et préfectoral, désormais. Le gardiennage et l'information assurés depuis 20 ans par le GONm et ses gardes a petit à petit porté ses fruits puisque, aujourd'hui, cette réglementation est relativement bien connue. Malgré tout, des infractions sont encore régulièrement constatées. Cependant, il est important de maintenir et même renforcer ce gardiennage, notamment en ce qui concerne le camping sur le DPM et les chiens divaguant sur l'estran. Ce gardiennage doit être conduit par des gardes assermentés, ayant un pouvoir de police concrétisable si besoin est.

Bien sûr, ce gardiennage devrait être complété par une information encore plus large auprès des plaisanciers, des professionnels du tourisme, des loueurs de bateaux, des vedettes,

Cette information doit utiliser divers supports :

- Panneaux posés dans les ports de Granville, Saint-Malo, Saint-Hélier (?), sur les cales de mise à l'eau situées entre Granville et Blainville-sur-Mer ;
- Dépliants distribués chaque année auprès des visiteurs de Chausey et mis à la disposition des offices de tourisme de la même zone que celle qui est définie ci-dessus ;
- Information fréquente des plaisanciers aux mouillages.

Enfin, il est nécessaire de cantonner les mouillages en certains points de l'archipel et de limiter le nombre d'anneaux par mouillage. Ces mesures vont être d'autant plus nécessaires que le port de plaisance de Granville va être agrandi et que la fréquentation de l'archipel par les plaisanciers sera considérablement accrue.

La limitation du dérangement est un élément primordial pour le maintien de l'avifaune.

4.2.2. Dératisation

La dératisation est le second point majeur à mettre en œuvre. De nombreuses expériences ont été menées avec succès en France et dans le Monde avec des effets positifs immédiats sur les populations d'oiseaux marins nicheurs.

Une approche bibliographique sommaire est à cet égard, très éclairante : très souvent sur les îles, la prédation par les rats est un facteur important. La dératisation a pour buts :

- De sauvegarder les populations d'oiseaux qui nichent au sol car tous sont soumis, à des degrés divers, à la prédation par le rat ;
- De permettre le retour ou l'implantation d'espèces très limitées par les rats : pétrels et puffins.

Nous ne citerons ici que deux exemples de dératisation :

- L'un dans l'île de Canna. Le projet concernant cette île, située dans les îles Hébrides, visait à éliminer une population estimée à 10 000 rats surmulots. D'importantes colonies d'oiseaux de mer y souffraient de la prédation exercée par les rats : le puffin des anglais était presque éteint alors que 1500 couples nichaient dans les années 1980. Le projet a été réalisé

de septembre 2005 à mars 2006 pour un budget de £ 580 000 financés en partie par l'Union européenne. Dès 2006, les rats sont éliminés et aucun n'a été observé depuis. Les oiseaux marins clés ont connu une augmentation spectaculaire de leurs effectifs depuis 2005 :

- Cormoran huppé : 48 couples en 2005, 72 en 2007 et nombre de jeunes élevé par couple passant de 0,7 à 1,2 ;
- Pingouin torda : effectif multiplié par 10 ;
- Puffin des anglais : retour dans les nids qui avaient été désertés depuis 1999

- L'autre dans l'île d'Ailsa Craig. En 1991, 3 tonnes de rodenticide (Warfarin) furent utilisés puis 2,5 tonnes en 1992. En avril 1991, aucun rat ne semblait encore vivant. La productivité des oiseaux marins fut nettement accrue (pour le fulmar, on est passé de 100 % d'échecs à 100 % de succès), réinstallation du guillemot à miroir et du tadorne, du macareux, du petit pingouin, du puffin des anglais.

Les perspectives à Chausey, pour les oiseaux marins, sont donc prometteuses : on peut s'attendre à une progression des effectifs de tadorne (harle huppé ?), de cormoran huppé, des sternes, etc....

Le GONm a la capacité de réaliser une synthèse bibliographique complète sur ce sujet.

4.2.3. Arrêt de l'extension des concessions mytilicoles

Dans le cas des concessions mytilicoles, le souci de concertation présidant le groupe de travail a fait que des solutions acceptables par les deux parties ont été trouvées. Mais l'impact négatif sur l'avifaune est réel : destructions d'oiseaux et effarouchement, donc dérangement, avec tous les impacts négatifs induits d'une sur les espèces cibles, mais aussi sur les autres.

Concernant l'extension des cultures de palourdes, si les oiseaux ont aujourd'hui pu trouver des milieux de substitution aux zones de gagnages détruites par les récentes extensions, il reste que toute extension supplémentaire soustraira d'autres zones de gagnages aux oiseaux et que les milieux de substitution ne sont pas extensibles.

Il ne s'agit pas d'interdire la conchyliculture dans l'archipel. Aujourd'hui, des concessions existent et il faut faire en sorte que avifaune et conchyliculture cohabitent. Mais il est nécessaire d'interdire toute nouvelle extension de concessions conchyliques. Par ailleurs, des réflexions sur les « bonnes pratiques » en matière de cultures marines sont à mener de manière à limiter les impacts des concessions déjà existantes.

4.2.4. Réouverture de la végétation

Des travaux de réouverture de la végétation doivent être réalisés sur certains îlots (La Houllée, la Meule, l'île Plate, les Huguenans...) afin de restaurer des milieux ouverts favorables à la nidification des goélands, en particulier le goéland brun, mais aussi, avec d'autres aménagements annexes, à certaines sternes.

Toutefois, cette réouverture ne devra se faire qu'en maintenant une couronne de fourrés arbustifs en périphérie de l'îlot.

Cette couronne arbustive laissée en place a pour buts :

- D'interdire l'accès au cœur des îlots ;
- De constituer un écran limitant le dérangement des oiseaux couveurs qui ne voient pas les passages en contrebas de l'îlot ;
- De fournir des milieux de nidification aux tadornes, harles et cormorans huppés.

4.2.5. Aménagement de sites de reproduction

Rappelons pour mémoire que le GONm aménage des sites de nidification pour certaines espèces : nichoirs à pétrel-tempête, microbarrages pour sternes,

4.3. Suivis ornithologiques

Les suivis ornithologiques menés par le GONm depuis plus de 25 ans ont permis d'avoir une connaissance très fine de l'avifaune de l'archipel.

Il est primordial de les maintenir dans les conditions actuelles et de les développer sur les mêmes bases.

Les opérations actuellement menées par le GONm concernant les nicheurs et à prolonger et amplifier sont :

- Le comptage des oiseaux marins nicheurs avec le stage de l'Ascension comme point fort et les compléments menés en mai et juin par les gardes du GONm ;
- Le marquage coloré des grands cormorans ;
- Le marquage coloré des goélands marins ;
- Le suivi des colonies de sternes avec une mesure du dérangement, de la productivité ;
- Le recensement et la localisation des nids d'huître-pie, une estimation de la productivité ;
- La prospection visant à établir la reproduction du pétrel-tempête.
-

Les opérations menées en période internuptiale et à prolonger et amplifier sont :

- Le suivi des relations entre oiseaux et cultures marines ;
- Le recensement des plongeurs, grèbes, canards, limicoles, cormorans, aigrettes,

Un nouvel axe important à développer est l'établissement de relations entre oiseaux et espèces proies, en particulier le cormoran huppé et le lançon en période internuptiale.

Une coopération internationale pourrait s'établir dans le cadre d'un « jumelage » des grandes colonies européennes de cormoran huppé.

Bibliographie

- Birdlife International. 2004. Birds in Europe : population, estimates, trends and conservation status. Cambridge. UK : Birdlife International. (BirdLife Conservation Series n°12). 374 pages.
- CADIOU, B., PONS, JM. & YESOU, P. (Eds) 2004. Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine (1960-2000). GISOM. Editions Biotope, Mèze. 218 pages.
- DUBOIS, J. & JIGUET, F. 2006. Résultat du 3^{ème} recensement des laridés hivernant en France (hiver 2004-2005). Ornithos : 13-3 : 146-157.
- MNHN & MEDD. 2002. Natura 2000/Directive "oiseaux". Codification des données espèces dans les formulaires des Zones de Protection Spéciale - note de cadrage- note expliquant la méthode d'évaluation mise en œuvre par le MNHN. 21 pages.
- DEBOUT, G., DEMONGIN, L. & GALLIEN, F. (1998) – Réserve des Îles Chausey – Rapport annuel 1997/1998 – Groupe Ornithologique Normand.
- DEBOUT, G., DEMONGIN, L. & GALLIEN, F. (1999) – Réserve des Îles Chausey – Rapport annuel 1998/1999 – Groupe Ornithologique Normand.
- DEBOUT, G., GALLIEN, F. & DEMONGIN, L. (2000) – Réserve des Îles Chausey – Rapport annuel 1999/2000 – Groupe Ornithologique Normand.
- DEBOUT, G. & GALLIEN (2001) – Réserve des Îles Chausey – Rapport annuel 2000/2001 – Groupe Ornithologique Normand.
- DEBOUT, G. & GALLIEN, F. (2002) – Réserve des Îles Chausey – Rapport annuel 2001/2002 – Groupe Ornithologique Normand.
- DEBOUT, G. & GALLIEN, F. (2003) – Réserve des Îles Chausey – Rapport annuel 2002/2003 – Groupe Ornithologique Normand.
- DEBOUT, G. GALLIEN, F. & PROVOST, S. (2004) – Réserve des Îles Chausey – Rapport annuel 2003/2004 – Groupe Ornithologique Normand.
- DEBOUT, G. GALLIEN, F. & PROVOST, S. (2005) – Réserve des Îles Chausey – Rapport annuel 2004/2005 – Groupe Ornithologique Normand.
- DEBOUT, G. GALLIEN, F. & PROVOST, S. (2006) – Réserve des Îles Chausey – Rapport annuel 2005/2006 – Groupe Ornithologique Normand.
- DEBOUT, G. GALLIEN, F. & PROVOST, S. (2007) – Réserve des Îles Chausey – Rapport annuel 2005/2006 – Groupe Ornithologique Normand.
- DEBOUT, G. GALLIEN, F. & PROVOST, S. (2008) – Réserve des Îles Chausey – Rapport annuel 2005/2006 – Groupe Ornithologique Normand.

- DEMONGIN, L. (1993) – Première reproduction française du harle huppé (*Mergus serrator*). Le Cormoran, 9(2)42 : 125-129
- DEMONGIN, L. (1994) – Le harle huppé (*Mergus serrator*) nicheur en France en 1993. Ornithos, 1-1 : 49
- GALLIEN, F. (2008) – Première découverte d'un nid de harle huppé *Mergus serrator* en France (archipel de Chausey). Ornithos, 15-6 : 378
- GALLIEN, F. & FUCHS, M. (2008) – Suivi des incidences sur l'avifaune d'une balise d'effarouchement sur les concessions mytilicoles à Chausey. 20 p.
- GREMILLET, D. & DEBOUT, G. (1998) – Exploitation du milieu par deux espèces sympatriques de cormorans. Le Cormoran, tome 10, fascicule 3 (47) : pp 167-168
- GREMILLET, D. & ARGENTIN, G. (1998) – Cormorans et pêcheries autour des îles Chausey. Le Cormoran, tome 10, fascicule 3 (47) : pp 167-168
- DEMONGIN, L. (1998) – Reproduction de l'huîtrier-pie à Chausey. Le Cormoran, 10(3)47 : 203-212
- LENEVEU, P. (1992) – La communauté d'oiseaux marins et côtiers nicheurs aux îles Chausey : structure et évolution du peuplement. Particularités liées à l'éco-éthologie du tadorne de Belon. Thèse pour l'obtention du diplôme d'état de Docteur vétérinaire - 171 p.
- LENEVEU, P. (1993) – Le pétrel tempête (*Hydrobates pelagicus*) et le puffin des anglais (*Puffinus puffinus*) nichent-ils dans la réserve de Chausey. Le Cormoran, tome 8, fascicule 4 (40) : pp 283-288
- ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D., (1999) – Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Études Ornithologiques de France/Ligue pour la Protection des oiseaux – Paris – 560p.

Annexes

Annexe 1 : Arrêté portant désignation du site Natura 2000 ZPS « Iles Chausey »

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté portant désignation du site Natura 2000 Iles Chausey (zone de protection spéciale)

NOR : DES NCH30KH2A

Le ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive n°79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-1-II ; R.214-16, R.214-20 et R.214-22 ;

Vu la loi n° 2001-1 du 3 janvier 2001 portant habilitation du Gouvernement à transposer par ordonnances des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II-1^{er} alinéa du code de l'environnement ,

Arrête :


Article 1^{er} - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Iles Chausey » (zone de protection spéciale FR 2510037), l'espace délimité sur la carte au 1/75 000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire de la commune de Granville dans le département de la Manche.

Article 2 – La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 Iles Chausey » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Manche, à la direction régionale de l'environnement de Basse-Normandie et à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Article 3 - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 JAN. 2005



Serge LEPELTIER

Annexe 2 : Liste des espèces justifiant la désignation du site et figurant sur l'arrêté.

Annexe
à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 (zone de protection spéciale)
des Iles Chausey
Listes des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1) Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 1^{er} alinéa du code de l'environnement :

| | |
|-------------------------|------------------------------|
| Aigrette garzette | <i>Egretta garzetta</i> |
| Barge rousse | <i>Limosa lapponica</i> |
| Faucon émerillon | <i>Falco columbarius</i> |
| Faucon pèlerin | <i>Falco peregrinus</i> |
| Fauvette pitchou | <i>Sylvia undata</i> |
| Grèbe esclavon | <i>Podiceps auritus</i> |
| Martin-pêcheur d'Europe | <i>Alcedo atthis</i> |
| Océanite tempête | <i>Hydrobates pelagicus</i> |
| Plongeon arctique | <i>Gavia arctica</i> |
| Plongeon catmarin | <i>Gavia stellata</i> |
| Plongeon imbrin | <i>Gavia immer</i> |
| Puffin des Baléares | <i>Puffinus mauretanicus</i> |
| Sterne caugek | <i>Sterna sandvicensis</i> |
| Sterne pierregarin | <i>Sterna hirundo</i> |

2) Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 2^{ème} alinéa du code de l'environnement :

| | |
|------------------------|----------------------------------|
| Bécasseau maubèche | <i>Calidris canutus</i> |
| Bécasseau variable | <i>Calidris alpina</i> |
| Bécasseau violet | <i>Calidris maritima</i> |
| Bécassine des marais | <i>Gallinago gallinago</i> |
| Bernache cravant | <i>Branta bernicla</i> |
| Chevalier gambette | <i>Tringa totanus</i> |
| Cormoran huppé | <i>Phalacrocorax aristotelis</i> |
| Eider à duvet | <i>Somateria mollissima</i> |
| Faucon crécerelle | <i>Falco tinnunculus</i> |
| Fou de Bassan | <i>Sula bassana</i> |
| Goéland argenté | <i>Larus argentatus</i> |
| Goéland brun | <i>Larus fuscus</i> |
| Goéland marin | <i>Larus marinus</i> |
| Grand Cormoran | <i>Phalacrocorax carbo</i> |
| Grand Gravelot | <i>Charadrius hiaticula</i> |
| Grèbe huppé | <i>Podiceps cristatus</i> |
| Guillemot de Troïl | <i>Uria aalge</i> |
| Harle huppé | <i>Mergus serrator</i> |
| Huîtrier pie | <i>Haematopus ostralegus</i> |
| Macreuse noire | <i>Melanitta nigra</i> |
| Pingouin torda | <i>Alca torda</i> |
| Pluvier argenté | <i>Pluvialis squatarola</i> |
| Tadorne de Belon | <i>Tadorna tadorna</i> |
| Tournepierre à collier | <i>Arenaria interpres</i> |
| Vanneau huppé | <i>Vanellus vanellus</i> |